



DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2018-2020



SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
INTRODUCTION.....	7
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2014-2020.....	8
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2014-2016	8
I.1.1 Environnement économique international	8
I.1.2 Environnement économique national 2014-2016.....	8
I.2. Perspectives économiques 2017 et projections 2018-2020.....	15
I.2.1 Perspectives économiques 2017	16
I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2018-2020.....	18
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2014-2020	28
II.1. Evolution des finances publiques 2014-2017.....	28
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2014-2017	28
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2014-2017	31
II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2018-2020.....	34
II.2.1 Politiques des finances publiques 2018-2020.....	34
II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2018-2020	37
II.3. Gestion de la dette publique sur la période 2014-2020	42
II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2014-2017	42
II.3.2 Politique de la dette publique 2017-2020	45
II.3.3 Evolution de la dette publique 2018-2020.....	46
II.4 Critères de convergence 2015-2020.....	48
II.4.1 Critères de premier rang	49
II.4.2 Critères de second rang	49
II.4.3 Recommandations	50
III.2 - Situation financière des Etablissements à caractère public 2013-2016.....	55
III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2014 à 2016.....	55

III.2.2 Gestion budgétaire 2016	56
III.3 - Situation financière des collectivités territoriales 2014-2017	57
III.4 - Situation financière des administrations de sécurité sociale 2014-2016 et 2017	57
III.4.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	58
III.4.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.....	61
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2018-2020	65
IV.1 Ressources budgétaires 2018-2020.....	65
IV.1.1 Projection des ressources intérieures 2018-2020	65
IV.1.2 Projection des ressources extérieures 2018-2020	68
IV.2. Dépenses budgétaires 2018-2020	70
IV.2.1 Politique de dépenses 2018-2020.....	70
IV.2.2 Analyse des projections des dépenses 2018-2020 par nature de dépenses	70
IV.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires 2018-2020 par fonction.....	79
V. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES.....	81
V.1 RESULTAT STRATEGIQUE I : renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance.....	82
V.2 RESULTAT STRATEGIQUE II : l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social	83
V.3 RESULTAT STRATEGIQUE III : l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation.....	85
V.4 RESULTAT STRATEGIQUE IV : développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement.....	86
V.5 RESULTAT STRATEGIQUE V : renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.....	87
VI. RISQUES SUR LES FINANCES PUBLIQUES	89
VI.1. RISQUES MACROECONOMIQUES ET MACROBUDGETAIRES	89
VI.2. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET OU CATASTROPHES NATURELLES	91
VI.3- RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLICS PRIVES (PPP)	92
VI.4- RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET RISQUES SECURITAIRES	93
VI.5- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES.....	94
VI.6. RISQUES A LONG TERME LIES A LA DETTE PUBLIQUE	94
CONCLUSION.....	96
LISTE DES ANNEXES.....	97

LISTE DES SIGLES

ABREVIATION	DEFINITION
ACCT	: Agent Comptable Central du Trésor
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BT	: Bons du Trésor
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAF	: Coût Assurance Fret
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CELIOPE	: Cellule d’Information des Opérateurs Economiques
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements en Côte d’Ivoire
CME	: Centre des Moyennes Entreprises
DGE	: Direction des Grandes Entreprises
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ENVM	: Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PPPBSE	: Prospective Planification Programmation Budgétisation et Suivi Evaluation
P N G	: Position Nette du Gouvernement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PND	: Plan National de Développement
PNIA	: Programme National d’Investissement Agricole
SEPMBPE	: Secrétariat d’Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat
SDMT	: Stratégie de la Dette à Moyen terme
SYDAM	: Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2014-2020.....	22
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2014-2020	23
Tableau 3: Balance des paiements 2014-2020	25
Tableau 4: Situation monétaire 2014-2020	27
Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2014-2017	31
Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2018-2020	38
Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2013 à 2016.....	43
Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2017 à 2020.....	45
Tableau 9 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2018 à 2020 (basée sur la SDMT 2017-2022)	46
Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2018 à 2020	46
Tableau 11 : Situation des critères de convergence 2014-2020	48
Tableau 12: Evolution du portefeuille de l'Etat de 2011 à 2016.....	51
Tableau 13 : Résultat net par secteur d'activités	53
Tableau 14 : subventions de l'Etat aux entreprises publiques 2013-2015	54
Tableau 15 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2016	55
Tableau 16 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2017 à 2020.....	60
Tableau 17: Evolution des produits et charges de l'IPS CNPS de 2014 à 2020	64
Tableau 18 : Prévision de ressources intérieures budgétaires 2017-2020.....	68
Tableau 19 : Prévision de ressources extérieures budgétaires 2017-2020	69
Tableau 20 : Projection des dépenses budgétaires de l'Etat 2017-2020	71
Tableau 21: Evolution des subventions et transferts 2017-2020.....	76
Tableau 22: Evolution des dépenses d'investissement 2017-2020	77
Tableau 23: Récapitulatif des dépenses par fonction de 2015-2020	79
Tableau 24: Récapitulatif par axe des allocations des dépenses	81

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Variation en volume des secteurs du PIB de 2014-2016	10
Graphique 2: Variation en volume des secteurs du PIB de 2017-2020	20
Graphique 3 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2014 à 2016 de la CGRAE	58
Graphique 4 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2014 à 2016 de la CNPS	61
Graphique 5 : Répartition de la masse salariale 2018-2020 par grandes fonctions	73
Graphique 6: Répartition des dépenses d'investissement par fonction.....	78
Graphique 7: Répartition des dépenses hors dette par fonction de 2018-2020	80

INTRODUCTION

Conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014, la loi de finances initiale est accompagnée du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP).

Le DPBEP présente les hypothèses de projections des recettes d'une part, et des dépenses pluriannuelles par ministère et par secteur d'autre part. Il encadre la préparation de la loi de finances et fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier à moyen terme respectant les dispositions du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. Il a pour vocation de présenter le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante.

Il assure la cohérence entre le cadrage macroéconomique, le cadrage budgétaire et les plafonds de crédits alloués aux ministères en conformité avec les priorités stratégiques nationales.

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2018-2020, la projection des finances publiques est établie sur la base d'une prévision de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de **8,3%** en 2018, de **8,0%** en 2019 et de **7,7%** en 2020. La politique budgétaire reste axée sur l'accroissement des marges de manœuvre destinées au financement de dépenses d'infrastructures et de charges sociales. Cette politique sera marquée par la réduction progressive du déficit budgétaire global, pour atteindre la norme communautaire à partir de 2019 en cohérence avec les critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que les contraintes de viabilité de la dette publique.

Dans la stratégie des allocations budgétaires sectorielles, la priorité est accordée à la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires 2017-2020 du Gouvernement.

Ainsi, le DPBEP 2018-2020 présente, les perspectives macroéconomiques et analyse les orientations budgétaires qui en résulteraient en relation avec le défi de la Côte d'Ivoire d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020.

Le document comprend les parties suivantes :

1. évolution macroéconomique 2014-2020 ;
2. évolution des finances publiques 2014-2020 ;
3. situation financière des organismes publics ;
4. programmation budgétaire 2018-2020 ;
5. mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles ;
6. risques sur les finances publiques.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2014-2020

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2014-2016

I.1.1 Environnement économique international

La conjoncture internationale est marquée ces dernières années par des changements significatifs, de nature économique, politique, humanitaire et sécuritaire.

En 2014, la croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3,5% contre 3,3% **en 2013**, en dépit des difficultés dues à la faible et instable croissance de la zone euro, la chute des prix du pétrole et l'exacerbation des tensions géopolitiques.

Au cours de **l'année 2015**, l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,4%. Cette évolution est liée à la progression de l'activité économique dans les pays avancés (2,1% contre 2,0% en 2014) en dépit du ralentissement constaté dans les pays émergents et en développement (4,3% contre 4,7% en 2014).

L'économie mondiale a connu une décélération avec un taux de croissance estimée à 3,2% en **2016** contre 3,4% en **2015** en liaison avec le ralentissement de l'activité dans les pays avancés (1,7% contre 2,1% en 2015) et son maintien dans les pays émergents et en développement (4,3% en 2016 comme en 2015).

En Afrique subsaharienne, l'activité a connu une baisse en **2016** (1,3% contre 3,4% en 2015) en raison de la baisse des prix des produits de base.

Dans la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB a été de 6,8% en **2016** contre 6,6% en **2015**, en raison des bonnes performances enregistrées par tous les Etats membres dans l'ensemble et cela en dépit de la faiblesse des prix des produits de base. Cette évolution a été soutenue par les investissements en infrastructures, la forte consommation privée et les campagnes agricoles favorables.

I.1.2 Environnement économique national 2014-2016

I.1.2.1 Le secteur réel 2014-2016

L'économie ivoirienne a continué sa croissance en 2014 avec un taux de 8,8% lié à la poursuite des réformes structurelles et à la mise en œuvre des investissements programmés dans le Plan National de Développement (PND) 2012-2015. En 2015, l'activité économique s'est inscrite dans la poursuite et l'achèvement de la mise en œuvre du PND 2012-2015. Ainsi, le taux de croissance du PIB est ressorti à 9,2%. Avec un taux de

croissance du PIB de 8,8%, l'année 2016 a bénéficié du démarrage de la mise œuvre du PND 2016-2020 caractérisé par un Programme d'Investissements Publics (PIP) important qui vise la transformation structurelle de l'économie ivoirienne par l'industrialisation.

Les principaux atouts de la croissance économique en 2016, ont été la consolidation de la demande intérieure privée, l'accélération des secteurs secondaire et tertiaires. Toutefois, la demande externe nette, en raison de sa contribution négative à la croissance ainsi que le faible volume de pluie et son impact sur la production agricole sont les contre-performances enregistrées par l'économie en 2016.

Du côté de l'offre, le secteur primaire a enregistré une baisse (-1,1% en 2016 contre +2,9% en 2015 et +16,2% en 2014), imputable à la baisse de l'agriculture d'exportation (-8,0% en 2016 contre +7,5% en 2015) liée notamment à la diminution des productions de café (-16,6%), de cacao (-10,5%), d'ananas (-21,9%) et d'anacarde (-7,5%). Cette contre-performance de l'agriculture d'exportation est due aux perturbations climatiques et à certaines maladies végétales. Toutefois, l'agriculture vivrière a connu une hausse de 3,9% permettant ainsi de contenir la régression de l'agriculture d'exportation. Cette accélération de la production vivrière est particulièrement le fait des performances réalisées par les cultures du manioc (+3,6%) chez les tubercules et du maïs (+6,8%) chez les céréales.

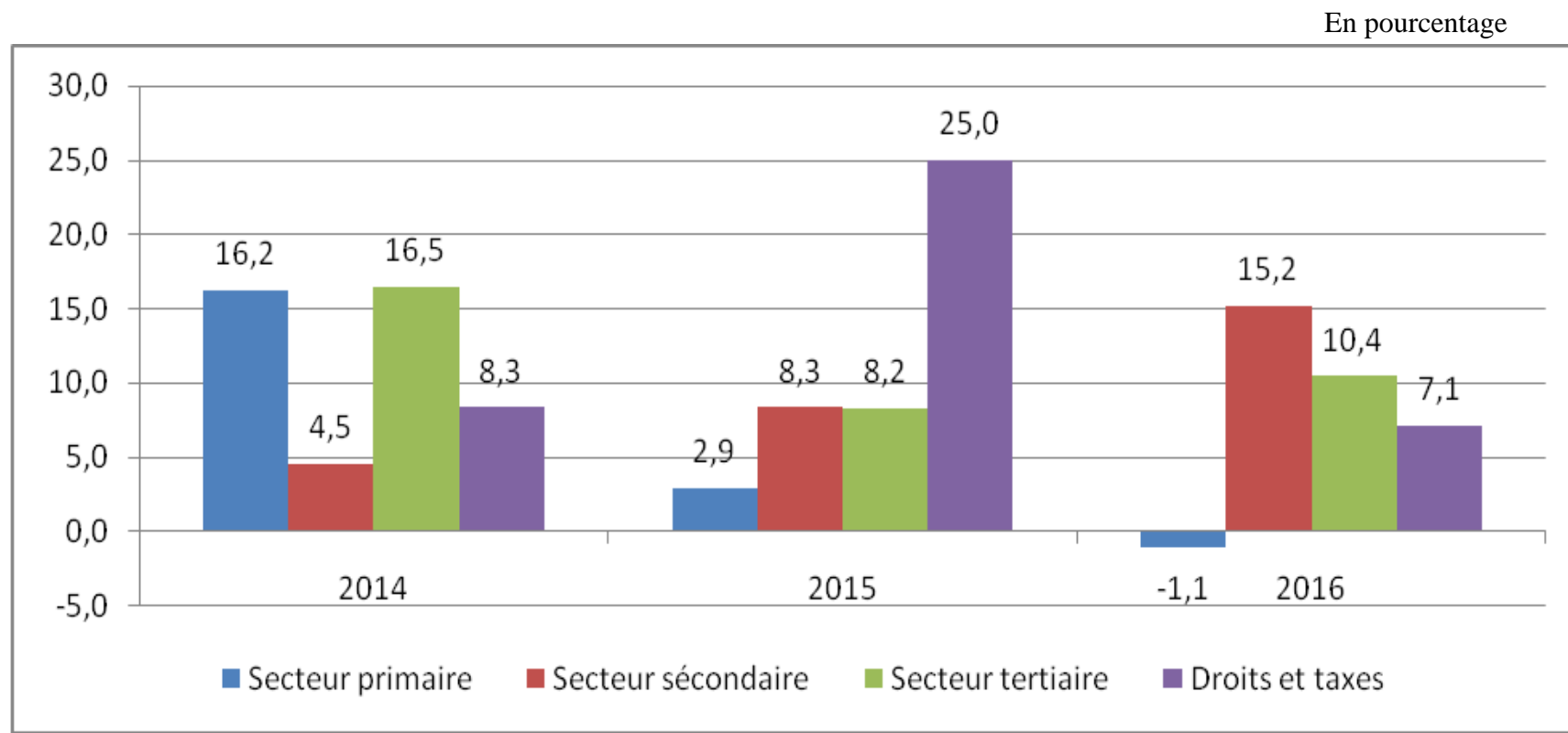
Le **secteur secondaire** a progressé de 15,2% en 2016 contre 8,3% en 2015 et 4,5% en 2014, tiré par l'extraction minière (18,1% contre 20,4% en 2015 et -3,3% en 2014), la production soutenue des énergies (37,9% contre 5,2% en 2015 et 1,5% en 2014) et la bonne tenue des BTP (22,1% en 2016 contre 18,3% en 2015 et 32,2% en 2014) portée par les constructions relatives aux jeux de la francophonie et la poursuite des constructions immobilières ainsi que des chantiers de l'Etat (route Tiébissou-Didiévi, route Ferké-Nassian-Kong ; route Adzopé-Pont Comoé, Pont de Tiemba, Pont de Bettié, Volet routier du projet PSAC, Route Korhogo-Aéroport de Korhogo, etc.). Toutefois, le secteur de la raffinerie enregistre une contre-performance (-1,6%) due aux difficultés financières de la SIR.

Le **secteur tertiaire** a enregistré une croissance de 10,4% en 2016 contre 8,2% en 2015 et 16,5% en 2014, grâce au dynamisme de l'ensemble de ses sous-composantes notamment le transport (9,3% en 2016 contre 19,6% en 2015 et 9,1% en 2014), les télécommunications (9,1% en 2016 contre 5,1% en 2015 et 3,0% en 2014) et le commerce (9,7% en 2016 contre 6,5% en 2015 et 12,3% en 2014) en liaison avec la vigueur du secteur secondaire, un meilleur approvisionnement des marchés, la hausse de la demande de service de transport routier de marchandises, ainsi que l'amélioration des revenus.

Le **secteur non marchand** est en progression de 3,6% en 2016 contre 7,7% en 2015 et -17,1% en 2014 en liaison avec la mise en œuvre du programme de recrutement dans les secteurs sociaux et de la sécurité, qui a permis d'augmenter la production des services au profit des ménages.

Les **droits et taxes** ont connu une hausse en volume de 7,1% en 2016 par rapport à 2015, de 25,0% en 2015 par rapport à 2014 et 8,3% en 2014 par rapport à 2013 grâce à la bonne tenue de la consommation des ménages, qui a fortement impacté la TVA.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2014-2016



Source : DGE

Du côté de la demande, la croissance en 2016 est portée par la consommation finale et les investissements.

Les **investissements** tirés par les deux composantes (publics et privés), se sont accrus en volume de 15,2% en 2016 contre 14,6% en 2015 et 18,9% en 2014. Le taux d'investissement total s'est affiché à 20,5% du PIB en 2016 contre 19,5% en 2015 et 18,9% en 2014, grâce notamment à la baisse des prix des biens d'équipement et l'augmentation significative du crédit octroyé au secteur privé (+15,4%). L'investissement privé (13,9% du PIB) a bénéficié d'un environnement des affaires plus attractif offrant des conditions de rentabilité meilleure. Quant à l'investissement public, il s'affiche à 6,5% du PIB.

La **consommation finale** (9,1% en 2016 contre 12,5% en 2015 et 10,2% en 2014) est restée dynamique grâce d'une part, à la hausse des revenus des ménages dont le pouvoir d'achat a été renforcé par le faible niveau de l'inflation (0,7% en 2016 contre 1,2% en 2015 et 0,4% en 2014) et d'autre part, à la bonne tenue de la consommation publique (5,2% en 2016 contre 5,4% en 2015 et 10,2% en 2014).

Quant aux **échanges extérieurs**, il est noté une baisse du volume des exportations de biens et services (-5,9% en 2016 contre une hausse de 6,9% en 2015 et 4,5% en 2014) due principalement au repli des exportations de cacao fèves (-17,9%), cacao transformé (-7,6%), produits pétroliers (-20,8%), produits manufacturiers (-10,2%) et services non facteurs (-5,1%). Toutefois, les exportations de produits miniers sont en hausse de 17,1% en relation avec la production (+18,1%). Quant aux importations de biens et services, elles ont connu une légère augmentation de 1% en 2016 contre 15,9% en 2015 et 0,3% en 2014, grâce aux biens de consommation finale, aux biens d'équipement et intermédiaires dont les matériaux de construction. Par ailleurs, l'accroissement des importations est atténué par la baisse des importations de pétrole brut (-10,1%). Concernant les importations de services, elles poursuivent leur tendance à la hausse (2,5%), en relation avec la dynamique économique.

L'inflation est ressortie modérée à un taux de 0,7% en 2016, en raison de la baisse des prix des produits importés de consommation finale (-1,1%) et d'un meilleur approvisionnement des marchés en produits vivriers.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2014-2016

En 2014, la balance des paiements a enregistré un solde global excédentaire de 273,8 milliards, contre 2,6 milliards un an plus tôt. Cette évolution est impulsée par l'excédent du compte courant.

Les transactions courantes ont enregistré un excédent de 1,5% du PIB, contre un déficit de 1,4% du PIB en 2013, en liaison avec la hausse de l'excédent de la balance des biens et la baisse du déficit du revenu secondaire. En effet, la performance de la balance des biens est liée à une évolution, en valeur, des exportations plus marquée que celle des importations. Le solde déficitaire des services s'est creusé, en relation avec l'accroissement des paiements au titre du fret et une forte demande en divers services spécialisés. De même, le déficit du compte du revenu primaire s'est aggravé, du fait principalement de la hausse des paiements de revenus d'investissements, consécutifs à l'augmentation des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'étranger. Quant au revenu secondaire, son déficit a baissé, du fait de l'accroissement des aides budgétaires.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il s'est amélioré, en liaison avec l'augmentation des dons-projets.

Le compte financier a retrouvé un solde positif. Il se caractérise par une hausse des créances sur l'étranger au titre des numéraires, des dépôts et des crédits commerciaux, atténuée par un accroissement net des passifs de l'Administration Publique et des entreprises, respectivement en investissements de portefeuille et en investissements directs étrangers.

A fin 2015, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 248,5 milliards de francs CFA, contre 273,8 milliards de FCFA en 2014, en lien avec la mobilisation des ressources financières extérieures.

Les transactions courantes ont enregistré un déficit de 119,1 milliards (-0,6% du PIB), contre un excédent de 252,2 milliards en 2014, en liaison avec l'accentuation des déficits des services, du revenu primaire et du revenu secondaire en dépit de l'excédent de la balance des biens.

Le solde excédentaire de la balance des biens connaît un repli de 2,1% par rapport à son niveau de 2014, en lien avec la progression des exportations qui est ressortie plus faible que celle des importations. En effet, les exportations de biens ont évolué de (+8,2%), sous l'impulsion des marchandises générales (+7,0%) et de l'or non monétaire (+28,6%). Quant aux importations FOB, elles ont progressé de +12,6%, du fait entre autres de l'augmentation des achats de biens d'équipements (+35,4%).

Le solde déficitaire des services s'est creusé de 11,8% par rapport à 2014, en relation avec l'accroissement des paiements du fret, de la consommation de services de bâtiments et travaux publics et une forte demande en divers services spécialisés.

De même, le déficit du compte du revenu primaire s'est aggravé de 32,5% en 2015, du fait de la hausse des paiements d'intérêt de la dette publique et des revenus d'investissements, consécutive à l'augmentation des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'étranger.

S'agissant du revenu secondaire, le déficit s'est accru de 40,1% par rapport au montant de 2014 en raison, d'une part, de la baisse des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique et, d'autre part, de la hausse des contributions au fonctionnement des organismes internationaux et de l'accroissement des transferts de fonds émis par les travailleurs migrants.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il s'est amélioré sous l'impulsion des Dons Projets reçus par l'Administration Publique.

Le compte financier affiche un solde négatif de 250,3 milliards en 2015, après un solde positif de +89,9 milliards en 2014. Il se traduit par une hausse des passifs financiers, impulsée par l'accroissement des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille de l'Administration Publique.

En 2016, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire de 180,1 milliards.

Le compte courant enregistrerait un déficit de 1,1% du PIB, sous l'effet conjugué des soldes déficitaires des revenus primaire et secondaire ainsi que de celui des services, malgré l'excédent de la balance des biens.

L'excédent de la balance des biens devrait être moins élevé (-0,3%) par rapport à l'année 2015, en lien avec la baisse, en valeur, des exportations (-6,5%), du fait du repli des quantités vendues et des prix des produits. En effet, les exportations devraient se replier en raison de la baisse des cours de plusieurs produits, à savoir : le pétrole brut, les produits pétroliers, le caoutchouc, le bois transformé et le café vert. De plus, les quantités exportées devraient fléchir en lien avec la baisse de la production des principales cultures d'exportation, notamment le cacao, la noix de cajou, le coton et certains produits transformés, à savoir l'huile de palme, le cacao transformé et les produits pétroliers. Quant aux importations, elles se caractériseraient par une hausse des volumes des biens acquis et une baisse des prix. En effet, les quantités de biens d'équipements, de produits alimentaires et de biens intermédiaires devraient croître, en lien avec la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020 et de la hausse de la consommation des ménages. A l'inverse, les prix des biens sont en repli, du fait de la baisse, au niveau mondial, des cours des produits alimentaires, des produits énergétiques, des biens intermédiaires et des biens d'équipement.

Le solde structurellement déficitaire des services devrait se maintenir à un niveau similaire à l'année précédente, en liaison avec, d'une part, la baisse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret, et d'autre part, la hausse des services spécialisés en matière d'études, de conseils et des services en bâtiment et travaux publics.

Concernant le solde du revenu primaire, le déficit devrait se creuser de 11,2%, en liaison avec la progression des paiements au titre des revenus des investissements, consécutive à l'augmentation de la dette publique et à l'accroissement des engagements des entreprises vis-à-vis de l'Etranger.

Quant au solde du revenu secondaire, il devrait se dégrader de 14,2%, sous l'effet conjugué de la baisse des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique et la hausse des envois de fonds des travailleurs migrants à destination de l'Etranger.

Le compte de capital enregistrerait un solde positif moins élevé que celui de l'année précédente, en raison de la baisse des Dons-Projets entrants.

Le compte financier serait caractérisé, d'une part, par une diminution nette des actifs financiers, en lien avec l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation et d'autre part, par l'accroissement des engagements de l'économie nationale, en lien avec la progression des montants d'investissements directs étrangers entrants et la poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures de l'Etat.

I.1.2.3 Situation monétaire 2014-2016

Sur la période 2014-2016, la politique monétaire menée a eu pour objectif principal d'assurer la stabilité des prix, tout en soutenant l'activité économique. Elle a consisté en l'injection régulière de liquidités par appel d'offres sur le marché monétaire pour soutenir les capacités de financement de l'économie par les banques primaires.

Les avoirs extérieurs nets sont ressortis à 1.784,7 milliards de FCFA en 2014, après 1.558,5 milliards de FCFA en 2013, soit une consolidation de 226,2 milliards de FCFA. Cette évolution positive est impulsée par l'afflux de ressources en devises résultant notamment des Eurobonds (357 milliards de FCFA) émis sur le marché international par l'Etat.

Les crédits à l'économie ont progressé de 21,7% entre les deux années, passant de 2.830,7 milliards de FCFA en 2013 à 3.446,4 milliards de FCFA en 2014, en liaison avec le regain de confiance chez les investisseurs et l'intensification de l'activité économique.

La Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est, par contre, dégradée en s'établissant à 1.490,3 milliards de FCFA en 2014 contre 1.306,6 milliards de FCFA en 2013 en raison de l'accroissement des concours bancaires pour la réalisation des projets de l'Etat.

En 2015, les avoirs extérieurs ont progressé de 204,3 milliards de FCFA en s'établissant à 1.989,0 milliards, en lien avec l'afflux de ressources en devises résultant notamment de la poursuite des émissions d'Eurobonds (584,8 milliards de FCFA) sur le marché international.

L'encours des crédits à l'économie a atteint 4.466,6 milliards de FCFA, après 3.446,4 milliards de FCFA en 2014, en lien avec la confiance des investisseurs et la poursuite de la dynamique économique du pays.

La Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est repliée, en s'établissant à 1.445,0 milliards de FCFA en 2015, contre 1.490,3 milliards de FCFA un an plus tôt.

En 2016, la masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 8.477,4 milliards, après 7.561,8 milliards en 2015, soit une consolidation de 12,1%, en lien avec la progression de ses deux composantes, à savoir la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (dépôts bancaires). En effet, la circulation fiduciaire est ressortie à 2.309,1 milliards après 2.137,5 milliards en 2015, soit une augmentation de 8,0%. Quant aux dépôts bancaires, ils ont enregistré une hausse de 13,7% pour s'établir à 6.168,3 milliards contre 5.424,3 milliards en 2015.

S'agissant des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets sont passés de 1.989,0 à 1.808,8 milliards en 2016, soit une baisse de 9,1%, du fait notamment du déficit du compte des transactions courantes. Quant au crédit intérieur, il s'est établi à 7.001,0 milliards, après 5.911,6 milliards un an plus tôt, soit une progression de 18,4%, en lien avec la hausse de la Position Nette du Gouvernement (PNG) et des crédits à

l'économie. En effet, la PNG est ressortie à 1.846,8 milliards, après 1.445,0 milliards, soit une dégradation de 27,8%. S'agissant du crédit à l'économie, son encours est ressorti à 5.154,3 milliards, après 4.466,6 milliards en 2015, soit une hausse de 15,4%.

I.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2017 ET PROJECTIONS 2018-2020

En 2017, la reprise des activités manufacturières et des échanges commerciaux, le regain de confiance sur les marchés et la stabilisation des prix des produits de base, devraient permettre aux pays émergents et en développement exportateurs de ces produits de renouer avec la croissance. L'expansion de la politique budgétaire et la normalisation de la politique monétaire aux Etats Unis, la réduction des risques politiques en Europe entraînant la reprise de ses exportation, l'accompagnement plus soutenu de l'économie chinoise, notamment par la forte croissance du crédit sont autant de facteurs qui expliquent l'accélération de la croissance mondiale en 2017 et 2018 ainsi que sa consolidation en 2019 et 2020. Ainsi, la croissance mondiale devrait remonter pour atteindre 3,5% en 2017 et une croissance en moyenne annuelle de 3,7% sur la période 2018-2020

Au niveau national, les hypothèses du secteur réel prennent en compte le maintien de la paix et de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance. De façon spécifique, ces hypothèses sont :

- ✓ les prévisions météorologiques favorables ;
- ✓ la quasi-stagnation du cours international du cacao ainsi que du dollar en moyenne sur la période 2018-2020 ;
- ✓ la stabilité des prix des autres produits de l'agriculture d'exportation sur la période;
- ✓ la poursuite des chantiers du Gouvernement ;
- ✓ l'amélioration continue de l'environnement des affaires ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ la multiplication des forums économiques en vue d'accroître les investissements directs étrangers ;
- ✓ la mise à disposition des terrains industriels dans les meilleurs délais ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- ✓ la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;
- ✓ la consolidation de la trésorerie de l'Etat ;
- ✓ le raffermissement de la capacité d'absorption des crédits d'investissement avec la réduction des délais d'appels d'offre.

I.2.1 Perspectives économiques 2017

Pour l'année 2017, les prévisions économiques tiennent compte des effets des chocs internes et externes sur l'économie. Sur cette base, la croissance économique devrait s'afficher à 8,1%. Le maintien du rythme de croissance s'explique par le rebond du secteur primaire et le dynamisme des secteurs tertiaire et secondaire.

I.2.1.1. Secteur réel en 2017

Au niveau de l'offre globale, le secteur primaire devrait enregistrer une croissance de 9,9% contre -1,1% en 2016 grâce au rebond de l'agriculture d'exportation (+14,3%) et à la consolidation de l'agriculture vivrière (+7,4%). La croissance de l'agriculture d'exportation serait soutenue par la hausse des productions de cacao (+21,4%), d'ananas (25,7%), de bananes (15,7%) grâce à une bonne pluviosité sur l'année et à un meilleur traitement phytosanitaire des plantations. La production vivrière bénéficierait de la mise en œuvre du Plan d'Urgence d'Appui à la Production Vivrière.

Le secteur secondaire connaîtrait une hausse de 7,3% après la performance de 15,2% enregistrée en 2016. L'activité du secteur serait soutenue par la consolidation des BTP (+12,0%), l'énergie (+9,7%), les industries manufacturières (hors raffinerie et agro-alimentaire)(+6,2%), les industries agroalimentaires (13,4%) et les produits pétroliers (+12,1%). La branche énergie bénéficierait des retombées des investissements réalisés depuis 2012 avec une capacité de production davantage renforcée par la mise en production du barrage de Soubré en 2017 (+275 MW).

Le secteur tertiaire devrait bénéficier des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire et de l'organisation des jeux de la francophonie. Ainsi, il évoluerait de 9,1% grâce au transport (+8,7%) avec la reprise du compartiment maritime, et au commerce (+9,6%), bénéficiant du regain du volume des marges de commerce extérieur. Le secteur des télécommunications devrait poursuivre son dynamisme pour s'afficher à 9,4%.

Le secteur non marchand évoluerait de 3,8% en liaison avec la mise en œuvre des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes devraient poursuivre leur tendance à la hausse pour s'établir à 6,9% soutenue par l'augmentation des exportations de cacao et des produits pétroliers ainsi que par la consommation des ménages.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements (+11,3%), la consolidation de la consommation finale (+7,1%) et la reprise des exportations (+7,4%).

Les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et immobilier. Le taux d'investissement global ressortirait à 21,3% du PIB, dont 6,8% pour le secteur public.

La consommation finale augmenterait de 7,1%, portée par la forte augmentation de la consommation publique (+14,1%). Quant à la consommation des ménages, elle s'afficherait à 6,0%.

Les exportations seraient en hausse de 7,4% en lien avec l'augmentation des exportations de cacao et de produits pétroliers. Quant aux importations, elles progresseraient de 6,1% avec la mise en œuvre des projets d'investissement et le renforcement de l'activité de la SIR en lien avec la restructuration de sa dette en 2017.

L'inflation serait contenue à 1,0% (en dessous de la norme communautaire de 3%), grâce à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie et à l'accroissement de l'offre intérieure de denrées alimentaires.

I.2.1.2. Projection de la balance des paiements 2017

En 2017, le solde global de la balance des paiements devrait ressortir excédentaire de 440,0 milliards, après un déficit de 180,1 milliards en 2016. Cette évolution est imputable principalement aux mobilisations de ressources financières extérieures par l'administration publique et à la progression des investissements directs étrangers, dans un contexte de déficit des transactions courantes.

Le compte courant devrait enregistrer un déficit de 1,3% du PIB en raison des déficits structurels des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, en dépit de l'excédent de la balance des biens.

La balance des biens devrait ressortir avec un excédent plus fort de 2,0%, grâce à la reprise de la croissance des exportations. En effet, les ventes de biens devraient enregistrer une hausse de 3,6%, malgré la baisse des cours du cacao, en lien avec l'augmentation des quantités exportées et l'amélioration des cours de plusieurs matières premières notamment la noix de cajou, le coton masse, le caoutchouc et l'or. Quant aux importations, elles repartiraient à la hausse de 4,2%. Elles seraient notamment par les acquisitions de biens d'équipement acquis, en lien avec les investissements réalisés dans le cadre du PND 2016-2020.

S'agissant des services, le solde structurellement déficitaire s'aggraverait de 4,0%, en liaison avec la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des autres services aux entreprises.

Le déficit du solde du revenu primaire devrait se creuser également, de 4,1%, du fait de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements, consécutif notamment à la croissance des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'étranger. De même, le solde du revenu

secondaire se dégraderait de 13,4%, sous l'effet de l'augmentation des montants reversés aux instances sous régionales au titre des prélèvements communautaires et de celle des envois de fonds des travailleurs migrants.

Le compte de capital devrait rebondir de 67,1%, en lien avec la hausse des Dons Projets au profit de l'Administration Publique.

Le compte financier serait caractérisé par un accroissement net des passifs financiers, en lien avec la croissance des flux d'investissements directs étrangers entrants (4,4%), des investissements de portefeuille entrants (110,1%), dont l'émission d'Eurobond par l'Etat sur le marché international, et la poursuite des tirages publics sur ressources extérieures.

I.2.1.3.Projection 2017 de la situation monétaire

En 2017, la masse monétaire s'établirait à 9.471,3 milliards contre 8.477,4 milliards en 2016, soit une hausse de +11,7%, liée à une augmentation des dépôts en banque et de la circulation fiduciaire. La circulation fiduciaire est projetée à 2.508,0 milliards, en hausse de 199,4 milliards (+8,6%) par rapport à 2016. S'agissant des dépôts en banque, ils s'élèveraient à 6.963,3 milliards, après 6.168,3 milliards en 2016, soit une augmentation de 12,9%.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets devraient s'améliorer de 440,0 milliards, passant de 1.808,9 milliards à 2.248,9 milliards à fin décembre 2017, après la baisse de 180,1 milliards enregistrée en 2016. Cette évolution positive serait impulsée par la mobilisation des ressources extérieures par l'Etat, l'émission d'Eurobonds de 1.143,5 milliards de FCFA au cours du mois. En sus, des émissions de bons du trésor à l'intention des non-résidents sont prévues avant la fin de l'année.

S'agissant du crédit intérieur, il est projeté à 7.573,6 milliards à fin décembre 2017 contre 7.025,6 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 548,0 milliards (+7,8%). Il se répartirait en PNG pour 1.724,6 milliards et en crédits à l'économie pour 5.849,0 milliards. En effet, la PNG devrait ressortir à 1.724,6 milliards au terme de l'année 2017 contre 1.888,4 milliards en 2016, soit une baisse de 8,7%. En outre, l'encours des crédits à l'économie ressortirait à 5.849,0 milliards à fin décembre 2017. Il s'inscrirait ainsi en hausse de +13,9% par rapport à 2016, sous l'effet notamment de l'augmentation des crédits de moyen et long termes en vue du financement des chantiers d'infrastructures.

I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2018-2020

Le Gouvernement continuera de renforcer la qualité des institutions et la bonne gouvernance, de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, de réaliser la diversification et la transformation structurelle de l'économie et d'accélérer les réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de sa dette publique. Le taux de croissance annuel moyen attendu de l'exécution du PND 2016-2020 est d'environ 8,2% sur la période 2018-2020.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2018-2020

Au **niveau de l'offre**, le **secteur primaire** devrait croître de 6,6% en 2018, 5,3% en 2019 et 1,3% en 2020, soit 4,4% en moyenne sur la période 2018-2020, tiré par l'agriculture vivrière (+7,2%) et l'agriculture d'exportation (+0,5%). Il bénéficierait de la poursuite des investissements dans le secteur agricole effectués dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA). La redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de l'agriculture d'exportation (coton-anacarde, etc.), de la pêche et de l'élevage, devrait permettre d'améliorer la contribution à la croissance de ces différentes filières. En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le **secteur secondaire** progresserait de 9,5%, 10,9% et 11,7% respectivement en 2018, 2019 et 2020, soit de 10,7% en moyenne sur la période 2018-2020 contre 7,3% en 2017. Cette progression serait soutenue par les BTP (+20,1%), les autres industries manufacturières (+7,7%), l'extraction minière (+5,9%) et l'électricité (+15,6%). La croissance de l'industrie agro-alimentaire est attendue à environ 8,1% en moyenne annuelle sur la période. Par ailleurs, l'activité industrielle soutenue par les investissements publics à travers les Partenariats Publics Privés (PPP), bénéficierait de l'augmentation des capacités de production, de nouvelles installations et de la dynamique des demandes intérieures privées.

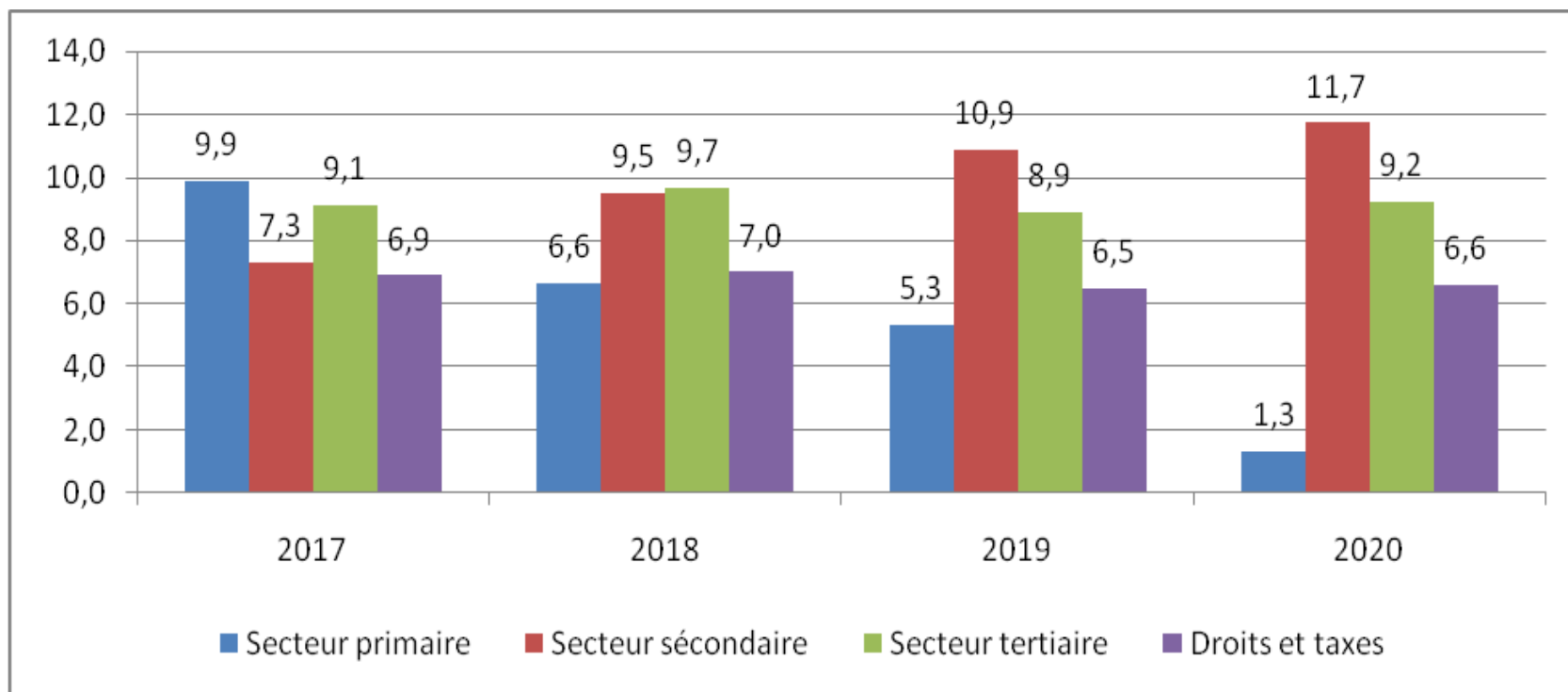
Le **secteur tertiaire** évoluerait quant à lui de 9,7% en 2018, 8,9% en 2019 et 9,2% en 2020, soit en moyenne de 9,3% sur la période 2018-2020, grâce à l'ensemble de ses composantes, notamment le transport (+8,4%), les télécommunications (+8,7%), le commerce (+8,9%) et les autres services (9,9%).

Le **secteur non marchand** devrait progresser de 3,1%, 2,6% et 2,1% respectivement en 2018, 2019 et 2020, pour une progression moyenne de 2,6% sur la période 2018-2020 contre 3,8% en 2017, prenant en compte les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les **droits et taxes** ressortiraient en hausse de 7%, en 2018, 6,5% en 2019 et 6,6% en 2020, soit en moyenne de 6,7% par an de 2018 à 2020, grâce notamment aux différentes réformes en cours au sein de l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2: Variation en volume des secteurs du PIB de 2017-2020

(En pourcentage)



Source : DGE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement des investissements (+13,6%) et la consolidation de la consommation finale des ménages (+6,7%).

En effet, **les investissements** seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (infrastructures socioéconomiques, logements sociaux, etc.) et le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturier et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne par an à 23,8% du PIB contre 21,3% en 2017. Le taux d'investissement public s'établirait à 7,1% en moyenne par an sur la période 2018-2020.

Quant à **la consommation finale** (+6,7%), elle bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois.

Les importations de biens et services progresseraient de 5,6% en moyenne par an sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** seraient en hausse de 5,2% en moyenne par an en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières, pétrolières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 2% en moyenne par an, en dessous de la norme communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2014-2020*(En pourcentage)*

Secteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	réal.	réal.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
Secteur primaire	16,2	2,9	-1,1	9,9	6,6	5,3	1,3
Agriculture vivrière, élevage	22,0	-1,0	3,9	7,4	8,2	7,6	5,8
Agriculture d'exportation	9,5	7,5	-8,0	14,3	4,8	2,3	-5,6
Sylviculture	-3,6	27,5	2,0	-5,0	-1,0	0,0	0,2
Pêche	1,5	30,7	2,7	-1,3	-0,5	2,0	1,2
Secteur secondaire	4,5	8,3	15,2	7,3	9,5	10,9	11,7
Extraction minière	-3,3	20,4	18,1	-3,6	5,2	12,1	0,5
Industries agro-alimentaires	3,4	-1,7	2,2	13,4	8,0	7,4	8,9
Produits pétroliers	-4,3	15,8	-1,6	12,1	-2,0	0,3	12,0
Energie (gazeaulec)	1,5	5,2	37,9	9,7	12,0	13,8	21,0
BTP	32,2	18,3	22,1	12,0	21,0	18,6	20,7
Autres industries manufacturières (1)	4,8	6,8	9,8	6,2	7,2	7,4	8,4
Secteur tertiaire	16,5	8,2	10,4	9,1	9,7	8,9	9,2
Transports	9,1	19,6	9,3	8,7	9,0	8,0	8,3
Télécommunication	3,0	5,1	9,1	9,4	8,7	8,5	8,8
Commerce	12,3	6,5	9,7	9,6	9,0	8,6	9,0
Autres services (2)	27,7	7,9	11,7	8,8	10,5	9,4	9,7
Droits et taxes	8,3	25,0	7,1	6,9	7,0	6,5	6,6
Pib non marchand	-17,1	7,7	3,6	3,8	3,1	2,6	2,1
Produit intérieur brut (PIB)	8,8	8,8	8,3	8,1	8,3	8,0	7,7
Déflateur	3,9	3,1	1,6	1,2	1,3	1,5	1,5

Source: MEF/DGE/DPPSE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2014-2020*(En milliards de FCFA)*

Principaux agrégats macroéconomiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	réal.	réal.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
PIB total	17 461,0	19 595,4	21 561,7	23 589,6	25 867,3	28 348,0	30 983,4
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	756,1	827,4	887,7	947,0	1 012,6	1 082,1	1 153,2
FBCF	3 296,5	3 826,9	4 411,7	5 017,3	5 899,0	6 764,0	7 682,2
<i>Public</i>	1 204,5	1 322,2	1 408,4	1 612,0	1 785,5	2 018,4	2 223,7
<i>Privé</i>	2 092,0	2 504,8	3 003,3	3 405,3	4 113,6	4 745,7	5 458,4
PIB total	8,8	8,8	8,3	8,1	8,3	8,0	7,7
FBCF	18,9	14,6	15,2	11,3	15,5	13,7	11,7
Consommation finale	10,2	12,5	9,1	7,1	6,6	6,9	6,6
Exportations de biens	5,6	8,2	-6,0	7,7	6,0	5,2	5,0
Importations de biens	-0,1	18,9	0,8	6,7	6,6	6,6	5,0
En pourcentage du PIB							
FBCF	18,9	19,5	20,5	21,3	22,8	23,9	24,8
<i>public</i>	6,9	6,7	6,5	6,8	6,9	7,1	7,2
<i>privé</i>	12,0	12,8	13,9	14,4	15,9	16,7	17,6
Taux d'inflation (variation en %)	0,4	1,2	0,7	1,0	2,0	2,0	2,0

Source : MEF / DGE / DPPSE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2018-2020

Le solde global de la balance des paiements devrait croître progressivement sur la période, en passant de 133,0 milliards en 2018 à 292,5 milliards en 2020, grâce notamment aux ressources financières extérieures qui seraient mobilisées par l'Administration Publique.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 1,4% du PIB en 2018 et 2019, et de 1,3% du PIB en 2020. Ces déficits proviendraient du creusement des soldes déficitaires des services, du revenu primaire ainsi que du revenu secondaire, malgré le rebond de la balance des biens. En effet, la balance des biens devrait repartir à la hausse grâce aux exportations qui devraient croître en moyenne de 5,5% sur la période. Elles seraient impulsées par l'augmentation des quantités vendues dont celles des produits transformés, en lien avec les effets positifs de la politique de transformation structurelle de l'économie. Quant aux importations, elles continueraient de croître en moyenne de 5,4% sur la période en raison des besoins en biens intermédiaires et d'équipement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020. De même, l'amélioration des revenus des populations, en liaison avec les créations d'emplois dans le contexte de la croissance économique, devrait induire des achats de produits alimentaires étrangers de plus en plus importants.

Les déficits structurels des services et du revenu primaire s'aggraverait du fait de la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret, des autres services et des revenus d'investissements. En outre, le solde du revenu secondaire se dégraderait en moyenne de 13,4% sur la période, sous l'effet de l'augmentation des montants reversés aux instances sous régionales au titre des prélèvements communautaires et de la progression des transferts émis par les travailleurs migrants à destination de l'Etranger.

Le solde excédentaire du compte de capital enregistrerait une croissance moyenne de 57,3% sur toute la période, sous l'effet des Dons Projets accordés à l'Administration Publique.

Le compte financier se caractériserait par une progression des capitaux étrangers reçus. En effet, les investissements directs étrangers entrants devraient continuer de croître de 10,0% en moyenne sur la période, en relation avec l'amélioration du climat des affaires ainsi que la poursuite des actions de promotions conduite par l'Etat à l'étranger. De plus, les mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration Publique au titre des prêts projets seraient en hausse, en lien avec les besoins de l'Etat en vue de l'exécution du PND 2016-2020.

Tableau 3: Balance des paiements 2014-2020*(En milliards de FCFA)*

LIBELLE POSTE	2014 (*) Real.	2015 Real.	2016 Est.	2017 Proj.	2018 Proj.	2019 Proj.	2020 Proj.
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	252,2	-119,1	-236,2	-299,8	-367,0	-385,5	-402,2
1- Biens et services	846,9	680,2	658,9	647,7	635,4	659,4	729,3
Balance des biens	1 914,8	1 874,0	1 868,8	1 906,5	1 950,9	2 040,3	2 185,3
Exportations de biens FOB dont :	6 411,3	6 938,0	6 487,0	6 718,6	6 998,8	7 365,9	7 793,2
Importations de biens FOB	-4 496,5	-5 064,0	-4 618,2	-4 812,1	-5 047,9	-5 325,6	-5 607,8
Importations de biens CAF dont :	-5 290,0	-5 957,6	-5 433,1	-5 661,3	-5 938,7	-6 265,4	-6 597,4
Balance des services	-1 067,9	-1 193,9	-1 210,0	-1 258,8	-1 315,5	-1 380,9	-1 456,0
Crédit	446,4	453,0	459,6	466,4	473,2	480,1	499,0
Débit	-1 514,3	-1 646,8	-1 669,6	-1 725,2	-1 788,7	-1 861,0	-1 955,0
2- Revenu primaire	-449,3	-595,5	-662,4	-689,4	-726,2	-742,1	-776,3
3- Revenu secondaire	-145,4	-203,7	-232,7	-258,1	-276,1	-302,8	-355,2
- Administrations publiques	124,1	98,1	97,4	94,0	100,4	99,6	73,6
- Autres secteurs	-269,6	-301,8	-330,1	-352,2	-376,5	-402,4	-428,8
b- Compte de capital (4+5)	138,6	156,4	134,0	223,9	175,4	307,2	434,1
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
5- Transferts de capital	137,3	156,4	134,0	223,9	175,4	307,2	433,1
- Administrations publiques	137,3	128,6	105,9	195,5	144,3	275,9	400,8
- Autres secteurs	0,0	27,8	28,1	28,5	31,1	31,2	32,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	390,7	37,4	-102,2	-188,2	-317,1	-277,8	-125,0
d- Compte financier (6+7+8+9)	89,9	-250,3	78,0	-515,9	-324,5	-358,3	-260,6
6- Investissement direct	-208,9	-283,8	-308,8	-327,3	-355,4	-385,3	-430,2
7- Investissements de portefeuille	-462,8	-574,2	-367,3	-1 273,2	-349,9	-256,9	-244,4
8- Dérivés financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
9- Autres investissements	761,6	607,7	754,1	1 084,5	380,8	283,9	412,9
- Administrations publiques	-95,4	-174,5	-14,7	230,3	-294,3	-269,0	-572,5
- Autres secteurs	857,1	782,2	768,8	854,2	675,1	552,9	985,4
e- Erreurs et omissions nettes	-27,0	-39,1	0	0	0	0	0
f- Solde global (c+d+e)	273,8	248,5	-180,1	440,0	133,0	280,0	292,5
h- Variation des avoirs extérieurs nets	-273,8	-248,5	180,1	-440,0	-133,0	-280,0	-292,5
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	114,1	110,1	110,5	109,9	109,3	109,2	109,6
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	37	36	31	29	28	27	26
Balance courante/PIB (%)	1,4	-0,6	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4	-1,3
Balance courante hors dons/PIB (%)	0,5	-1,4	-1,8	-1,9	-2,0	-1,9	-1,8
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	85,2	-272,7	-383,8	-447,4	-523,1	-545,2	-550,8
Investissements directs étrangers/PIB (%)	1,2%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Taux de progression des IDE (%)	2,2	35,8	8,8	6,0	8,6	8,4	11,7
P.I.B.	17 461,0	19 408,2	21 438,4	23 589,6	25 867,3	28 348,0	30 983,4
Solde global/PIB (%)	1,6	1,3	-0,8	1,9	0,5	1,0	0,9

Source : BCEAO

I.2.2.3.Projection de la situation monétaire pour 2018-2020

Les agrégats monétaires seraient marqués par la progression des avoirs extérieurs, la hausse du crédit intérieur et la consolidation de la masse monétaire.

La masse monétaire se consoliderait de 13,0% en moyenne sur la période sous-revue. Cette tendance serait soutenue, d'une part, par la progression de la monnaie fiduciaire de 12,0% en moyenne par an et, d'autre part, par la hausse des dépôts (+13,4% en moyenne par an) sur la période.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets devraient croître sur la période en passant de 2.381,8 milliards en 2018 à 2.954,3 milliards, soit une consolidation de 24,0%. Cette évolution serait impulsée par les entrées de flux de capitaux étrangers sous forme de Dons-Programmes, de Dons-Projets, d'investissements directs et de portefeuille ainsi que de tirages publics sur ressources financières extérieures.

Le crédit intérieur augmenterait en moyenne de 13,0% sur la période, en liaison avec la progression du crédit à l'économie. Le soutien au financement des activités du secteur privé devrait se renforcer à travers des crédits à l'économie en hausse de 17,6% en moyenne sur la période. A contrario, la Position Nette du Gouvernement s'améliorerait de 7,3% en moyenne sur la période.

Tableau 4: Situation monétaire 2014-2020*(En milliards de FCFA)*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 784,7	1 989,0	1 808,8	2 248,9	2 381,8	2 661,8	2 954,3
BCEAO	1 558,9	1 790,7	1 551,8	1 978,6	2 107,6	2 379,2	2 662,9
Banques	225,8	198,3	257,0	110,0	100,0	90,0	90,0
CREDIT INTERIEUR	4 936,7	5 911,6	7 025,6	7 573,6	8 499,0	9 575,3	10 852,8
PNG	1 490,3	1 445,0	1 888,4	1 724,6	1 713,9	1 621,3	1 472,5
Crédits à l'économie	3 446,4	4 466,6	5 137,1	5 849,0	6 785,0	7 954,1	9 380,3
Campagne	275,8	389,7	460,3	524,1	461,4	540,9	637,9
Ordinaires	3 170,6	4 077,0	4 676,8	5 324,9	6 323,6	7 413,2	8 742,4
ACTIF = PASSIF	6 721,4	7 900,6	8 809,8	9 808,9	10 817,8	11 841,9	13 070,0
MASSE MONETAIRE	6 363,8	7 561,8	8 477,4	9 471,3	10 529,8	11 884,1	13 455,4
Circulation fiduciaire	1 877,5	2 137,5	2 309,1	2 508,0	2 788,3	3 089,9	3 498,4
Monnaie scripturale	4 486,3	5 424,3	6 168,3	6 963,3	7 741,5	8 794,2	9 957,0
Dépôts à la CECP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts dans les banques	4 486,3	5 424,3	6 168,3	6 963,3	7 741,5	8 794,2	9 957,0
AUTRES ELEMENTS NETS	357,6	338,8	357,0	351,1	351,0	353,0	351,7

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2014-2020

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2014-2017

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2014-2017

Les politiques menées en matière de finances publiques sur la période 2014-2017 ont contribué à la réalisation des principaux objectifs du Programme Economique et Financier.

Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été mises en œuvre, aussi bien au niveau fiscal qu'au niveau des dépenses publiques.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les principales mesures ont concerné notamment :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'admission en régime simplifié des entreprises prestataires de services pétroliers en vue de faciliter leur identification, le suivi de leurs activités, de leurs déclarations fiscales et les paiements des impôts dus ;
- l'informatisation du circuit de remboursement des crédits de TVA induisant plus de transparence et de célérité dans le traitement des dossiers, et le renforcement des ressources de la régie de remboursement ;
- la segmentation des contribuables par la création de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) pour coordonner les activités des quatre (04) Centres des Moyennes Entreprises (CME) créés en 2014 et 2016, et l'abaissement de 400 millions à 200 millions du seuil du chiffre d'affaires des entreprises éligibles au CME ;
- le renforcement du contrôle fiscal par la réorganisation des services (création de la Direction des Enquêtes, du Recoupement et de l'Analyse Risque, Direction des Vérifications Nationales), les contrôles conjoints DGI-DGD, ainsi que le renforcement de la coopération internationale ;
- le renforcement des compétences de la Direction des Grandes Entreprises ainsi que la Direction des Moyennes Entreprises pour toutes les missions fiscales concernant les entreprises relevant de leurs fichiers respectifs, notamment en matière de contrôle sous toutes ses formes ;
- l'instauration du formulaire unique de déclaration et de paiement de l'impôt en vue de faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des contribuables ;
- l'institution des télé-procédures (déclaration et paiement de l'impôt via le portail e-impôt) en vue de disposer en temps réel, d'informations fiables sur les contribuables ;
- le renforcement de l'Autorité morale de l'Administration par l'amélioration de l'encadrement des services fiscaux.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures ont porté essentiellement sur :

- l'adoption du décret n° 2013-858 du 19 décembre 2013 portant guide de procédure des enquêtes douanières en entreprise ;
- la poursuite de l'amélioration de la prise en charge de la valeur des marchandises importées ;
- la poursuite de la lutte contre la fraude par le renforcement des contrôles sur la base de l'analyse des risques ;
- la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur en vue de simplifier les procédures d'importation ;
- la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO ;
- le renforcement du suivi des exonérations fiscales avec un rapport annexé chaque année à la loi de finances ;
- la mise en œuvre du Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises (SYDAM) version 2 ;
- la modernisation des outils de contrôles à travers l'acquisition et l'installation de deux scanners mobiles à Abidjan et à San Pédro ;
- l'optimisation de la gestion des régimes suspensifs ;
- l'assainissement du milieu des commissionnaires agréés ;
- la mise en place d'un dispositif de veille statistique sur les marchandises générales.

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures ont concerné notamment :

- la transposition des Directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques sous forme de Loi Organique et de Décrets. Le processus se poursuit avec l'élaboration des textes réglementaires d'application à savoir : les projets de décrets relatifs au contrôle financier et budgétaire, la charte de gestion des programmes, le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat, la comptabilité des matières et la réforme des circuits et procédures de l'exécution budgétaire ;
- l'achèvement de la conception du Système d'Information Budgétaire (SIB) ainsi que la poursuite de l'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de Gestion Comptable (ASTER) ;
- l'amélioration du système de passation des marchés publics à travers la mise en place des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) au sein des différents ministères ;
- la modification du Code des marchés publics portant notamment sur la problématique de la délégation de services publics et la maîtrise d'ouvrage public délégué ;
- le démarrage des activités visant la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- le renforcement des crédits consacrés à la lutte contre la pauvreté ;
- le démarrage effectif des activités du Comité National de la Dette Publique (CNDP) à travers l'élaboration d'une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) ;

- l'adoption d'une stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- l'élaboration du Document de Stratégie de la mise en œuvre de la réforme budgétaire ;
- l'assainissement des relations avec les fournisseurs de l'Etat à travers l'audit et le paiement des arriérés, ainsi que la création de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) ;
- la formalisation des différentes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat assortie des délais de réalisation ;
- l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des Projets Annuels de Performance (PAP) pour l'ensemble des ministères.

Les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de ces réformes ont été accompagnés par les concours financiers extérieurs mobilisés dans le cadre du Programme Economique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2014-2017

Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2014-2017

En milliards de FCFA

	2014	2015	2016	2017
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Estimation
Recettes et dons	3 293,3	3 916,8	4 179,6	4 573,4
Recettes fiscales	2 573,3	2 954,9	3 352,6	3 629,7
Impôts intérieurs	1 344,2	1 480,0	1 796,5	2 004,3
Droits et taxes à l'importation	903,8	1 087,8	1 163,8	1 199,5
Droits et taxes à l'exportation	325,2	387,1	392,3	425,9
Recettes non fiscales	416,1	679,8	531,6	600,6
Cotisations de sécurité sociale	340,7	383,5	443,3	458,0
Autres	75,4	296,2	88,3	142,6
Dons	304,0	282,2	253,5	343,1
Projet	137,0	128,6	105,9	195,5
Programme	167,0	153,6	147,6	147,6
Dépenses et prêts nets	3 669,6	4 469,8	5 014,6	5 625,4
Dépenses Courantes	2 369,5	2 777,2	2 890,4	3 335,0
Personnel	1 183,3	1 331,6	1 400,8	1 512,2
Prestations sociales	258,4	255,4	260,7	310,8
Subvention et transferts	304,1	414,7	385,8	369,0
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	623,7	775,6	843,2	1 143,0
Investissement	994,2	1 247,3	1 408,4	1 612,0
/Financement intérieur	608,1	790,9	1 054,0	907,1
/Financement extérieur	386,1	456,3	354,4	704,9
Emprunts	249,1	327,7	252,3	509,5
Dons	137,0	128,6	102,1	195,4
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	94,6	147,9	355,6	269,2
Prêts nets	-2,4	-0,2	0	0,0
Intérêts	213,6	297,5	360,1	409,2
Intérieur	119,5	145,3	183,2	217,3
Extérieur	94,2	152,2	177,0	191,8
Solde base ordonnancement	-376,2	-553,0	-837,9	-1 052,0
% du PIB	-2,2%	-2,9%	-3,9%	-4,5%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-127,1	-225,3	-628,4	-542,6
% du PIB	-0,8%	-1,2%	-2,9%	-2,3%
Solde primaire de base	-80,5	-81,4	-394,9	-281,0
% du PIB	-0,5%	-0,4%	-1,8%	-1,2%

	2014	2015	2016	2017
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Estimation
Financement	385,4	538,9	832,6	1 052,0
Extérieur	529,4	779,0	449,0	1 361,0
Tirages (y/c appui budgétaire et Eurobonds)	663,8	1 007,4	351,3	1 945,6
Amortissement	-226,0	-230,8	-269,7	-714,2
Autre financement extérieur	91,7	2,4	367,3	129,6
Intérieur	-144,0	-240,1	383,6	-309,0
Bancaire	130,2	-151,3	352,1	-163,8
Autre	-274,2	-88,7	31,5	-145,2
Ecart (- surfinancement)	-9,2	14,1	-5,4	0,0
PIB	16 935,5	18 774,5	21 438,4	23 589,6

Source: MEF/DGE/DPPSE

L'analyse des opérations financières de l'Etat sur la période 2014-2017 fait ressortir une amélioration continue de la mobilisation des recettes et dons et une meilleure rationalisation des dépenses totales y compris les prêts nets. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

II.1.2.1. Les recettes et dons

Les **recettes et dons** ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 12,7% de 2014 à 2016, passant de 3 293,3 milliards en 2014 à 4 179,6 milliards en 2016.

Cette performance est rendue possible grâce au bon niveau des recettes fiscales qui passent de 2 573,3 milliards en 2014 à 3 352,6 milliards en 2016. Ces recettes sont composées essentiellement de la fiscalité intérieure (de 1 344,2 milliards en 2014 à 1 796,5 milliards en 2016) et de la fiscalité de porte (de 1 229,0 milliards en 2014 à 1 556,1 milliards en 2016). En revanche, les dons projet et programme ont baissé sur la période, passant de 304,0 milliards en 2014 à 253,5 milliards en 2016. Ils intègrent le Contrat Désendettement Développement (CDD) dont le niveau est resté constant à 147,6 milliards depuis 2014.

Ces bons niveaux de recouvrement s'expliquent principalement par la relance et la consolidation des activités économiques, ainsi que par la mise en œuvre satisfaisante des mesures fiscales.

Cette progression des recettes fiscales devrait se poursuivre en 2017 avec une estimation de 3 629,7 milliards, en dépit des manques à gagner de 245,2 milliards liés à la chute des prix du Cacao et à la hausse du cours du baril de pétrole au plan international. La croissance des recettes résulterait notamment : (i) de l'impôt BIC qui ressortirait en hausse de 15,3% en lien avec le dynamisme de 2016, (ii) des performances attendues sur la TVA qui a enregistré sur la période 2014-2016 un taux de croissance annuel moyen de 12,5% et dont les réformes se poursuivent ; (iii) de la hausse de 11,9% des impôts sur traitement de salaire.

Au titre des recettes non fiscales, elles sont passées de 416,1 milliards en 2014 à 679,8 milliards en 2015, soit une hausse de 63,4%, avant de baisser à 531,6 milliards en 2016. Cette croissance significative des recettes en 2015 est liée principalement au paiement des redevances des sociétés de téléphonie (167,8 milliards), des bonus de signature (17,5 milliards en 2015 contre 0,5 milliards en 2014) ainsi que des dividendes (30,4 milliards en 2015 contre 9,7 milliards en 2014). En 2017, les recettes non fiscales sont prévues à 600,6 milliards dont 65 milliards au titre du paiement des redevances de téléphonie.

II.1.2.2. Dépenses et prêts nets

Les **engagements** de l'Etat liés aux défis de la relance de l'économie se sont ressentis à travers les niveaux de dépenses effectuées sur la période 2014-2016. Ainsi, les dépenses publiques sont passées de 3 669,6 milliards en 2014 à 5 014,6 milliards en 2016. Cette hausse est essentiellement liée à la croissance des dépenses d'investissement qui sont passées de 994,2 milliards en 2014 à 1 408,4 milliards en 2016 et à l'impact financier de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Le début de l'année 2017 a été marqué par des revendications des militaires et des fonctionnaires. Dans le souci d'apaiser rapidement la situation, le Gouvernement a entrepris des négociations qui ont abouti à la prise en compte de 135,3 milliards de dépenses en 2017. Par conséquent, à fin 2017, les charges de l'Etat devraient s'accroître pour atteindre un niveau de 5 625,4 milliards. Les dépenses d'investissement devraient ressortir à 1 612,0 milliards. Ce niveau d'investissement élevé est en lien avec la mise en œuvre du PND 2016-2020, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse significative. Ils sont passés de 213,6 milliards en 2014 à 360,1 milliards en 2016, soit une augmentation nette de 68,6% liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond, qui correspondent à 40,0% de l'ensemble des intérêts. En 2017, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à 409,2 milliards.

La bonne exécution des opérations financières a permis de maintenir le déficit budgétaire à 2,2% du PIB en 2014 et à 2,9% du PIB en 2015. Toutefois en 2016, le déficit s'est affiché à 3,9% du PIB, imputable à l'organisation des élections et la sécurisation de l'ensemble du territoire. La prise en compte des revendications sociales, couplées à la chute des prix du Cacao et la hausse du cours du baril de pétrole à l'international, ont creusé davantage le solde budgétaire. Ainsi, le solde budgétaire serait déficitaire et s'afficherait à 1 052 milliards et représenterait 4,5% du PIB en 2017.

II.1.2.3 Opérations de financement

Le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce notamment aux ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier en 2014 (1 458,6 milliards) et 2016 (1 678,6 milliards). En 2017, le déficit serait couvert par le recours au marché international par l'émission de 690 milliards d'eurobond, et au marché monétaire et financier de l'UEMOA à hauteur de 821 milliards dont 334,2 milliards en opérations de trésorerie. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à 292,4 milliards.

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2020

II.2.1 Politiques des finances publiques 2018-2020

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

La politique fiscale sur la période 2018-2020 sera essentiellement orientée vers la poursuite des efforts de modernisation de l'administration fiscale, de facilitation de l'accomplissement des obligations fiscales, de renforcement de l'efficacité en matière de recouvrement des recettes, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et de rationalisation des incitations fiscales du Code des Investissements sur la base des recommandations de l'étude qui sera réalisée par un cabinet de réputation internationale et finalisée en août 2017.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures à mettre en œuvre concernent :

- la maîtrise de la valeur et de la classification tarifaire et le transfert des compétences Webb Fontaine à la Direction Générale des Douanes ;
- la poursuite de la rationalisation des exonérations ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne et d'audit ;
- la sécurisation et la simplification des procédures douanières ;
- le renforcement des contrôles après dédouanement et de la lutte contre la fraude ;
- l'organisation de contrôles conjoints DGI et DGD ;
- l'interconnexion de la DGI et de la DGD en vue d'améliorer le contrôle fiscal et douanier ;
- le renforcement du cadre réglementaire et législatif, et l'adoption de mesures complémentaires pour mieux lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les réformes sur la période 2018-2020 devraient s'inscrire dans la dynamique des mesures mises en œuvre par l'Etat et qui visent principalement à prendre en compte les effets de l'application des Accords de Partenariats Economiques (APE) au niveau du commerce international et de la mondialisation, et leur impact sur les recettes de porte et sur les recettes fiscales intérieures.

Ces réformes concernent entre autres, le renforcement du dispositif de gestion informatique, la simplification du système fiscal, notamment par l'harmonisation et l'extension de la base imposable de certains impôts, la rationalisation des régimes et barèmes d'imposition et l'abandon progressif de mesures d'incitation à l'investissement au profit d'une approche plus globale d'incitation basée sur une fiscalité de droit commun, à taux modérés.

Ainsi, les réformes envisagées sur la période 2018-2020 s'articulent autour des axes principaux ci-après :

- **la réforme de l'administration fiscale**, axée sur l'organisation des services opérationnels et la réorientation de leurs missions ;
- **la modernisation de la gestion de l'impôt** qui sera mise en œuvre par :
 - la reprise du plan directeur informatique de la Direction Générale des Impôts ;
 - la généralisation des télé-procédures introduites en 2017, et l'institution d'un système amélioré de suivi de la facturation dans les secteurs sensibles à la fraude à la TVA ;
 - le paiement de l'impôt par virement bancaire et par téléphonie mobile ;
 - l'institution de la facture électronique et du paiement par mobile money pour les contribuables relevant du régime de l'impôt synthétique ;
 - la mise en place du système d'archivage électronique ;
 - l'informatisation du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) en vue de permettre la constitution de bases de données fiables et renforcer les capacités de recoupements des données des entreprises à des fins de contrôle fiscal ;
 - la poursuite de la simplification et de l'allègement des procédures, notamment la dématérialisation des procédures de délivrance des différents documents et actes administratifs (attestation de régularité fiscale, dossier fiscal, avis d'imposition, etc) ;
 - l'implémentation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) pour une meilleure maîtrise de la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la DGI ;
 - le renforcement de la sincérité des états financiers à travers leur certification par un expert-comptable agréé avant leur dépôt à compter d'octobre 2017 ;
 - la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et à ceux liés aux dons et renouvellement des exonérations temporaires ;
 - la prise de dispositions relatives à la capitalisation restreinte ;
- **la réforme de la fiscalité directe**, d'une part, des personnes physiques notamment par la simplification du mode de détermination de l'impôt sur le revenu, des impôts sur les traitements et salaires, et d'autre part, des entreprises, avec pour finalité à terme la mise en place d'un système de taxation cédulaire et d'un impôt sur les sociétés ;
- **Le renforcement de la fiscalisation du secteur informel et de la fiscalité des ressources naturelles** par l'imposition de secteurs non encore suffisamment fiscalisés tel que le secteur agricole, par le réaménagement du régime de l'impôt synthétique, et par la poursuite des opérations de recensement et d'élargissement de l'assiette fiscale ;

- **la réforme de la politique fiscale en matière de TVA** qui consistera à :
 - poursuivre les réaménagements nécessaires du dispositif de la taxe sur la valeur ajoutée afin de renforcer la neutralité de cette taxe au regard des entreprises ;
 - élargir l'assiette de la TVA en réduisant progressivement le champ des exonérations, notamment pour se conformer aux directives de l'UEMOA, et en étendant l'application du taux réduit à certains produits jusqu'ici exonérés ;
 - rationaliser les mécanismes de gestion de la TVA en généralisant le remboursement, en modulant les conditions de celui-ci en fonction des profils-risques des demandeurs et en sécurisant les recettes affectées au remboursement ;
- **la réforme du cadastre** en vue de sa modernisation.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2018-2020 sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'une politique d'endettement soutenable définie dans la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la révision de la stratégie de maîtrise de la masse salariale adoptée en mai 2014 ;
- la réduction des délais de passation des marchés publics et d'exécution des dépenses en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption, notamment au niveau des dépenses d'investissement ;
- la mise en œuvre des mesures contenues dans le schéma directeur des réformes des finances publiques, notamment :
 - la rénovation de la planification, la programmation, la budgétisation, le pilotage de l'exécution des dépenses de l'Etat ;
 - la mise en place d'un nouveau système d'information financière de la chaîne de la dépense ;
- la prise en compte dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) d'une analyse sur les risques budgétaires liés aux PPP ;
- le basculement intégral en budget programmes ;
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et externe ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics en vue de faciliter la compétition dans le cadre de la commande publique, notamment pour les PME ;
- la mise en ligne du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de le rendre plus accessible et contribuer ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises, et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ;

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2018-2020

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2018-2020 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB réel de 8,2% sur la période susmentionnée, et les effets escomptés des mesures de politiques fiscales ainsi que les efforts d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les recettes tiennent compte des estimations de 2017 et intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat 2018-2020*(En milliards FCFA)*

	2018	2019	2020
	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes et dons	4 969,7	5 555,3	6 107,8
Recettes fiscales	4 042,3	4 514,2	4 965,4
Impôts intérieurs	2 298,2	2 616,7	2 908,1
Droits et taxes à l'importation	1 380,2	1 533,1	1 689,3
Droits et taxes à l'exportation	363,9	364,4	368,0
Recettes non fiscales	627,0	606,5	640,6
Cotisations de sécurité sociale	490,2	525,0	558,2
Autres	136,9	81,4	82,4
Dons	300,4	434,6	501,8
Projet	144,3	275,9	347,0
Programme	156,1	158,7	154,8
Dépenses et prêts nets	5 924,5	6 395,4	7 013,8
Dépenses Courantes	3 370,5	3 510,6	3 715,0
Personnel	1 635,4	1 697,2	1 759,0
Prestations sociales	323,2	335,2	375,5
Subvention et transferts	385,8	388,2	413,1
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 026,1	1 090,0	1 167,3
Investissement	1 785,5	2 018,4	2 337,9
Financement intérieur	1 020,3	1 120,4	1 304,7
Financement extérieur	765,2	897,9	1 033,2
Emprunts	620,9	622,0	686,2
Dons	144,3	275,9	347,0
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	306,9	352,2	428,6
Prêts nets	0,0	0,0	0,0

	2018	2019	2020
	Prévision	Prévision	Prévision
Intérêts	461,7	514,2	532,4
Intérieur	242,9	292,3	311,2
Extérieur	218,7	221,9	221,3
Solde base ordonnancement	-954,8	-840,1	-906,0
% du PIB	-3,7%	-3,0%	-2,9%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-333,8	-218,1	-219,9
% du PIB	-1,3%	-0,8%	-0,7%
Solde primaire de base	-28,3	137,4	157,8
% du PIB	-0,1%	0,5%	0,5%
Financement	954,8	840,1	906,0
Extérieur	916,1	738,7	573,8
Tirages (y/c appuis budgétaires et Eurobond)	863,9	819,9	690,1
Amortissement	-297,7	-338,1	-331,6
Autre financement extérieur	349,9	256,9	215,3
Intérieur	38,7	101,4	332,2
Bancaire	-10,7	-92,7	-92,9
Autre	49,4	124,6	21,7
Ecart (- surfinancement)	0,0	69,5	403,4
PIB	25 867,3	28 348,0	30 983,4

Source: MEF/DGE/DPPSE

II.2.2.1. Les recettes et dons

En considérant les hypothèses de projections des recettes énoncées plus haut, **les recettes totales et dons** passeraient de **4 969,7** milliards en 2018 à **6 107,8** milliards en 2020, soit un taux de croissance moyen annuel de 10,9%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (81,9% en moyenne sur la période).

Les recettes fiscales passeraient de **4 042,3** milliards en 2018 à **4 965,4** milliards en 2020. La pression fiscale serait de 15,6% en 2018, 15,9% en 2019 et 16,0% 2020. L'amélioration de la pression fiscale sur la période résulterait des effets positifs des mesures envisagées par les administrations fiscales et les perspectives favorables de la conjoncture nationale et internationale.

Les recettes non fiscales passeraient de **627,0** milliards en 2018 à **640,6** milliards en 2020. Elles tiennent compte de l'impact de la réforme de la sécurité sociale y compris la prise en compte des revendications des fonctionnaires, et celui de la mise en œuvre de la stratégie de la masse salariale, ainsi que du renouvellement des licences de téléphonie cellulaire.

S'agissant des dons, ils ressortiraient à **300,4** milliards en 2018 pour atteindre **501,8** milliards en 2020 du fait de la hausse des dons projets.

II.2.2.2. Les dépenses et prêts nets

Les **dépenses et prêts nets** passeraient de **5 924,5** milliards en 2018 à **7 013,8** milliards en 2020.

Les charges salariales progresseraient en moyenne de 3,8% sur la période, pour passer de 1 635,4 milliards en 2018 à 1 759,0 milliards en 2020. Cette hausse serait notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires ainsi que de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion de la masse salariale. Cette stratégie tient compte : (i) de la poursuite des avancements indiciaires ; (ii) des recrutements notamment dans les secteurs sociaux ; (iii) des changements de situations administratives et ; (iv) de l'amélioration de la gestion des effectifs.

Les dépenses de fonctionnement projetées à 1 019,3 milliards en 2018, connaîtront une hausse de 6,6% pour atteindre 1 158,5 milliards en 2020.

Les subventions et transferts passeraient de 385,8 milliards en 2018 à 413,1 milliards en 2020. Ces subventions seront affectées essentiellement aux écoles privées, aux EPN et aux collectivités. Le secteur électricité ne bénéficierait plus de subvention basée sur la consommation de la part gaz.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 1 785,5 milliards en 2018 et à 2 337,9 milliards en 2020, soit une évolution moyenne de 14,4% prenant en compte les priorités du PND 2016-2020. Le taux d'investissement passerait de 6,9% du PIB en 2018 à 7,5% en 2020. Par ailleurs, les financements sur ressources extérieures représenteraient en moyenne 43,8%.

Les intérêts dus sur la dette publique se chiffraient à **461,7** milliards de FCFA en 2018 pour ressortir à 532,4 milliards en 2020, conformément à la politique d'endettement de l'Etat.

Au titre des **soldes budgétaires**, les finances publiques seraient caractérisées par une baisse progressive des déficits sur le moyen terme, qui passeraient à 3,7% du PIB en 2018, avant de se stabiliser à 3,0% en 2019 et 2020.

II.2.2.3. Les opérations de financement

Les marchés monétaire et financier de l'UEMOA seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2018-2020. Ainsi, les mobilisations ressortiraient à **1 310,7** milliards en 2018, **1 250,8** milliards en 2019 et **1 341,0** milliards en 2020. Par ailleurs, des appuis budgétaires sont attendus du FMI dans le cadre du Programme Economique et Financier 2016-2019. Ils se chiffraient à 162 milliards en 2018 et 2019.

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LA PERIODE 2014-2020

II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2014-2017

La dette publique suit une évolution en phase avec les normes internationales et communautaires depuis la restauration de la capacité de paiement de l'Etat. Celle-ci est consécutive à la réduction substantielle de l'encours de la dette extérieure à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012. Cette évolution est en parfaite adéquation avec le financement de l'ambitieux programme d'investissement public traduit dans les Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et PND 2016-2020), dans le but de hisser la Côte d'Ivoire au rang des Pays émergents à l'horizon 2020.

Le stock de la dette publique totale¹ est passé de 6 438,6 milliards en 2014 à 7 914,8 milliards en 2015 avant de s'établir à 9 023,2 milliards en 2016, soit respectivement 36,9%, 40,4% et 41,8% du PIB. En 2017, il ressortirait à 10 071,0 milliards, soit 42,7% du PIB.

II.3.1.1. Stock de la dette publique

Le recours de la Côte d'Ivoire au marché des capitaux de l'UEMOA a occasionné une hausse progressive du stock de la dette intérieure. Ce stock, qui était de 2 286,6 milliards en 2012, est ressorti à 2 651,9 milliards en 2013, 3 129,8 milliards en 2014, 3 425,7 milliards en 2015 et 4 049,1 milliards en 2016. Toutefois, la part de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette a connu une baisse de 50,4% en 2012 à 44,9% en 2016.

Les négociations entreprises par le Gouvernement auprès de la BCEAO ont abouti, le 1er janvier 2015, à la signature d'un Accord de rééchelonnement du stock de la dette due au 31 décembre 2014, hormis les allocations spéciales de DTS dont les échéances sont honorées à date. Les caractéristiques de cette restructuration portant sur un montant global de 366,5 milliards de Francs CFA, se déclinent comme suit :

- rééchelonnement sur 40 ans assorti d'un différé de 10 ans des arriérés sur les découverts statutaires consolidés. Le taux d'intérêt est de 3% avec un amortissement semestriel constant ;
- et rééchelonnement sur 30 ans assorti d'un différé de 10 ans des remboursements des encaisses tirées auprès des Agences de Bouaké, Man et Korhogo de la BCEAO durant la crise politico-militaire et les paiements dus au FMI payées par la BCEAO pour le compte de l'Etat. Le taux d'intérêt est nul (0%) avec un amortissement semestriel constant.

Le plan de restructuration ainsi convenu s'exécute normalement à ce jour avec le paiement d'intérêts moratoires cumulé à 3,1 milliards au 31 août 2017.

¹ Non compris l'encours C2D de 1 374,1 milliards de F CFA, (le stock de la dette totale s'élève à 7 812,6 milliards de F CFA, en incluant cet encours). En 2015, l'encours C2D est provisoirement de 1 283,3 milliards, d'où un stock de dette totale évalué à 9 198,1 milliards (y compris le C2D). En 2016, le C2D ressort à 1 106,07 milliards, soit un encours total de 10 129,3 milliards.

Le stock de la dette extérieure, réduit à 2 393,0 milliards (16,6% PIB) en 2012, s'est accru pour se situer à 3 308,7 milliards en 2014 avant de passer à 4 489,1 milliards puis 4 974,2 milliards en 2015 et 2016, soit 22,9% et 23,1% du PIB. En 2017, il devrait s'afficher à 5 815,3 milliards, représentant 24,7% du PIB.

Les années 2014 et 2015 restent marquées par le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une autre émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et dollars) a été émise avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1 141,3 milliards F CFA, net des rachats de dettes. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a poursuivi la diversification de la base de ses investisseurs avec l'émission d'un deuxième SUKUK en 2016, après le succès enregistré par l'émission de novembre 2015. En effet, l'émission du SUKUK 5,75 % 2015-2020 a été un succès à plusieurs égards :

- le montant recherché (150 milliards de FCFA) a été entièrement mobilisé, soit un taux de réalisation de 100% ;
- l'objectif visant à élargir la base des investisseurs a été atteint. L'émission a enregistré une forte participation des investisseurs hors UEMOA, principalement des pays arabo-musulmans, soit 45,02%. De plus, les soumissions proviennent des institutionnels, des particuliers et des entreprises avec respectivement 98,69%, 0,76% et 0,55%.

Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2013 à 2017

(En milliards de FCFA)

DETTE PUBLIQUE	2013	2014	2015	2016	2017 Provisoire
Stock	5 257,3	6 438,5	7 914,8	9 023,2	10 071,0
<i>Encours</i>	4 948,2	6 018,6	7 896,5	9 023,2	10 071,0
<i>Arriérés</i>	309,1	419,9	18,3	-	-
Dette extérieure (1)					
Stock	2 605,4	3 308,7	4 489,1	4 974,2	5 815,0
<i>Encours</i>	2 605,4	3 308,7	4 489,1	4 974,2	5 815,0
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-	-
Dette intérieure (2)					
Stock	2 651,9	3 129,8	3 425,7	4 049,0	4 256,0
<i>Encours</i>	2 342,8	2 709,9	3 407,4	4 049,0	4 256,0
<i>Arriérés</i>	309,1	419,9	18,3	-	-
Stock dette publique en % du PIB	34,0%	36,9%	40,4%	41,8%	42,7%

Source : SEPMBPE/DGTCP/DDP

Pour mémoire : les PIB des années 2013 à 2017 sont estimés respectivement à 15 445,8 milliards, 17 461 milliards, 19 595,4 milliards, 21 561,7 milliards et 23 589,6 milliards.

II.3.1.2 Service de la dette publique

En 2013, le service de la dette s'élevait à 886,7 milliards dont 145,0 milliards au titre de la dette extérieure totalement payée et 741,7 milliards pour la dette intérieure dont 504,1 milliards ont été payés. Les arriérés de la dette intérieure, essentiellement dus à la BCEAO (192,4 milliards) ont été renégociés.

En 2014, le service de la dette a été exécuté à 1 028,2 milliards de FCFA, pour un montant prévu de 1 151,2 milliards. Il se compose de la dette extérieure (176,0 milliards de FCFA contre une prévision de 189,7 milliards hors C2D) et de la dette intérieure (852,2 milliards contre 813,9 milliards prévus). Le dépassement enregistré au niveau de la dette intérieure se justifie principalement par des paiements anticipés d'échéances de 2015 et 2016 au titre de la dette SIR (30 milliards), en cohérence avec le Programme Economique et Financier. L'échéance C2D due en 2014, qui s'élève à 147,6 milliards de FCFA, a été entièrement payée.

En 2015, le service de la dette publique se situe à 1 151,7 milliards et reste dominé par les remboursements de titres publics (641,7 milliards), l'échéance annuelle au titre du C2D (147,6 milliards), la dette commerciale (133 milliards dont 96,1% pour les Euro-obligations), les échéances FMI, BEI et BID (49,3 milliards). Ce service comprend 264,0 milliards de dette extérieure hors C2D et 887,7 milliards de dette intérieure.

En 2016, le service de la dette publique s'élève à 1 191,8 milliards contre une prévision de 1 340 milliards. Ce service comprend la dette extérieure pour un montant de 336,7 milliards hors l'échéance annuelle du C2D (147,6 milliards), entièrement réglé et la dette intérieure pour 855,1 milliards également honorés en totalité. Ainsi, le service payé s'élève à 1 210,1 milliards, y compris l'apurement total des arriérés résiduels (18,3 milliards) hérités des gestions antérieures à 2015.

En 2017, le service de la dette publique est estimé à 1 822,9 milliards de F CFA, hors l'échéance du C2D (147,6 milliards). Ce service qui tient compte de l'impact des rachats d'Eurobond et de dettes domestiques réalisés au premier semestre de la même année, reste tributaire de l'importance des échéances de la dette intérieure évaluée à 988,7 milliards dont 834,9 milliards alloués au remboursement des titres publics. Le service de la dette extérieure est estimé à 981,8 milliards de F CFA dont 646,7 milliards de F CFA affectés aux détenteurs des Eurobonds, 65,7 milliards de F CFA au FMI et 44,5 milliards à la France (42,9 milliards à l'AFD).

II.3.2 Politique de la dette publique 2017-2020

Le Gouvernement s'est engagé sur la période 2017-2020 à un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la politique d'endettement contenue dans la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à court, moyen et long termes, en maintenant le risque à un niveau prudent. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes).

En effet, la réalisation des grands projets d'investissement prévus dans le PND sur la période 2016-2020 nécessite la mobilisation d'importantes ressources, que les marchés financiers locaux ou régionaux seuls ne peuvent suffire à combler. Dans cette perspective, et tenant compte de la stratégie d'endettement, le Gouvernement entend diversifier la base de ses investisseurs en ayant recours au marché financier international. Cette opération vise à donner au Gouvernement les moyens nécessaires pour réaliser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Les prévisions d'émissions de titres publics sur le marché sous régional (hors Eurobond) sur la période 2017-2020 prennent en compte :

- ✓ les recommandations de la SDMT 2017-2022, qui prévoient d'une part, la couverture des besoins de financement à hauteur de 64% en moyenne et d'autre part, la mobilisation des ressources d'emprunt à travers les titres (bons, obligations du Trésor, SUKUK, etc.) ;
- ✓ la couverture du montant destiné au Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- ✓ les nouveaux financements à rechercher compte tenu du déficit budgétaire.

Les montants indicatifs proposés se présentent dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2017 à 2020

(En milliards de FCFA)

Années	Montant indicatif des titres à émettre
<i>2017</i>	<i>1 296,8</i>
<i>2018</i>	<i>1 281,8</i>
<i>2019</i>	<i>1 300,8</i>
<i>2020</i>	<i>1 341,0</i>

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.3.3 Evolution de la dette publique 2018-2020

L'encours de la dette publique est projeté à 11 031 milliards en 2018, à 11 900 milliards en 2019 et à 12 870 milliards en 2020. Le profil de l'encours de la dette publique de 2018 à 2020 enregistrerait une tendance haussière, en raison des nouveaux emprunts nets à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2017-2022).

Tableau 9 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2018 à 2020 (basée sur la SDMT 2017-2022)

(En milliards de FCFA)

Encours	2018	2019	2020
Dette publique (1) + (2)			
<i>Encours</i>	11 031,0	11 900,0	12 870,0
Dette extérieure (1)			
<i>Encours</i>	6 189,0	6 512,9	6 892,0
Dette intérieure (2)			
<i>Encours</i>	4 842,0	5 388,0	5 979,0
Stock dette publique en % du PIB	42,6%	42,0%	41,5%

Source : MEF/DGTCP/DDPD

Pour mémoire : les PIB des années 2018 à 2020 sont prévus respectivement à 25 867,3 milliard, 28 348 milliards et 30 983,4 milliards.

Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2018 à 2020

(En milliards de F CFA)

Service de la dette publique	2018	2019	2020
TOTAL DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 547,3	1 768,7	1 920,6
- Intérieure	919,0	1 121,1	1 279,3
dont Remboursement de titres publics	805,6	1 028,8	1 219,6
<i>soit Bons du Trésor</i>	186,4	105,5	138,0
<i>Emprunts obligataires TPCI& Obligations du Trésor</i>	619,2	923,3	1 081,6
- Extérieure	628,3	647,6	641,3
dont Club de Paris	201,7	199,4	176,2
<i>dont AFD (C2D)</i>	147,6	147,6	147,6
Euro bonds	241,2	226,8	223,2

Source : SEPMBPE/DGTCP/DDP

N.B : Ces projections sont indicatives et provisoires donc susceptibles d'évolution.

En 2018, 2019 et 2020, le service de la dette totale est attendu à la hausse en comparaison au service de 2017 (1 439,8 milliards). Cette évolution se justifie par les importantes échéances du FMI (dette multilatérale), C2D (dette bilatérale) et Eurobonds (dette commerciale). Il en est de même pour le service de la dette intérieure qui subit le poids important des échéances de titres publics.

Les prévisions du service de la dette totale ressortiraient comme ci-après détaillées :

- ✓ en 2018 à 1 547,3 milliards avec 919,0 milliards de dette intérieure (805,6 milliards de titres publics) et 628,3 milliards de dette extérieure (y/c C2D de 146,7 milliards) ;
- ✓ en 2019 à 1 768,7 milliards dont 1 121,1 milliards sur la dette intérieure (1 028,8 milliards de titres publics) et 647,6 milliards sur la dette extérieure (y/c C2D de 147,6 milliards).
- ✓ en 2020 à 1 920,6 milliards avec 1 279,3 milliards de dette intérieure (1 219,6 milliards de titres publics) et 641,3 milliards de dette extérieure (y/c C2D de 146,7 milliards).

II.4 CRITERES DE CONVERGENCE 2015-2020

La Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement a institué par Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015, un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA en vue de (i) renforcer la convergence des économies des Etats membres, (ii) conforter la stabilité macroéconomique, (iii) accélérer la croissance économique et, (iv) approfondir la solidarité entre les Etats. Ce Pacte constitue un instrument communautaire et un engagement formel des Etats membres pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union. Les performances des Etats membres de l'Union en matière de convergence économique sont mesurées à l'aide d'indicateurs de convergence, à savoir à titre principal les critères de convergence. Les critères de convergence sont constitués de critères de premier rang (au nombre de trois (03)) et de critères de second rang (au nombre de deux (02)). Quant à l'horizon de convergence, il est fixé au 31 décembre 2019.

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA seront maintenus. La situation de convergence de la Côte d'Ivoire est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Situation des critères de convergence 2014-2020

Critères	Normes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) ² / PIB nominal (en %)	≥ -3	-2,2	-2,8	-3,9	-4,5	-3,7	-3,0	-2,7
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	0,4	1,2	0,7	1,7	2,0	2,0	2,0
Encours de la dette publique ³ totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	36,9	40,4	41,8	42,7	42,6	42,0	41,5
<i>Nombre de critères de premier rang respectés</i>		3	3	2	2	2	3	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	46,0	45,1	41,8	41,7	40,5	37,6	32,2
Taux de pression fiscale (en %) ⁴	≥ 20	15,2	15,7	15,6	15,4	15,6	15,9	17,5
<i>Nombre de critères de second rang respectés</i>		0	0	0	0	0	0	1
<i>Nombre total de critères respectés</i>		3	3	2	2	2	3	4

Source : MEF/DGE/DAFER

NB : les cases grisées correspondent aux critères respectés.

² Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

³ Encours hors C2D

⁴ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

II.4.1 Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal est ressorti à -3,9% en 2016 après -2,8% en 2015 et -2,2% en 2014. Ce critère n'a donc pas été conforme à la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%). Cette dégradation du solde en 2016 est due à une plus forte augmentation des dépenses totales et prêts nets de 12,2% par rapport à celle des recettes totales et dons qui ont augmenté de 6,6%. Ce ratio devrait se dégrader en 2017, pour se situer à -4,5% du fait de l'impact de l'évolution défavorable des cours internationaux de matières premières, notamment le cacao sur les recettes, ainsi que de la prise en compte du coût des dispositions prises par le Gouvernement pour faire face aux récentes revendications sociales. Toutefois, il devrait connaître une amélioration à partir de 2018. En effet, il passerait de -3,75% en 2018 à -3,0% en 2019, en conformité avec la norme communautaire fixée à -3%.

Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) en 2015 et 2016, enregistrant des niveaux respectifs de 1,2% et 0,7%. En 2017 et 2018, il est attendu à respectivement à 1,0% et 2,0%. Les efforts de maintien des prix devraient se poursuivre jusqu'en 2019, grâce aux mesures de lutte contre la cherté de la vie. Le taux d'inflation se maintiendrait à 2,0%.

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) rapporté au PIB a représenté 41,8% du PIB en 2016, après un taux de 40,4% en 2015, respectant la norme communautaire (inférieur à 70%). En 2017, ce ratio devrait ressortir à 42,7% du fait du recours au marché financier régional et international pour le financement des investissements. La mise en œuvre de la nouvelle politique d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70%. Il passerait de 42,6% en 2018 à 42,0% en 2019.

A l'horizon de convergence en 2019, l'ensemble des critères de 1^{er} rang serait respecté grâce aux efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, aux mesures de lutte contre la cherté de la vie ainsi que l'application de la stratégie d'endettement.

II.4.2 Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 45,1% en 2015 à 41,8% en 2016 au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Ce ratio devrait rester au-dessus de cette norme en 2017 (41,7%), du fait de la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que les recrutements dans les secteurs sociaux. Il enregistrerait une amélioration progressive pour atteindre 38,3% en 2019 après 41,5% en 2018, en cohérence avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), a enregistré une légère progression, passant de 14,7% en 2014 à 15,1% en 2015⁵ et 15,5% en 2016. En 2017, ce ratio ressortirait à 15,4%, et connaîtrait une amélioration progressive pour se situer à 15,9% en 2019.

Les efforts du gouvernement en vue de maîtriser la masse salariale et d'améliorer le niveau des recettes devraient permettre à terme de respecter l'ensemble des critères de second rang.

II.4.3 Recommandations⁶

Pour renforcer les performances en matière de convergence, des dispositions devraient être prises pour :

- poursuivre les efforts en vue de la transformation des produits primaires agricoles, notamment le cacao, le café et l'anacarde ;
- poursuivre l'amélioration du climat des affaires ;
- poursuivre le dialogue entre les partenaires sociaux afin de parvenir à un accord pour garantir un climat social apaisé ;
- améliorer le recouvrement des recettes en poursuivant notamment, les actions d'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des contrôles, la maîtrise des régimes suspensifs et des exonérations ;
- poursuivre la mise en œuvre effective des réformes dans les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité ;
- poursuivre les efforts visant la maîtrise des dépenses courantes, particulièrement celles liées à la masse salariale.

⁵ Les recettes fiscales actuellement sont enregistrées suivant la base caisse et non en base droits constatés.

⁶ Recommandations issues du Rapport de Surveillance Multilatérale (juin 2017)

III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire est constitué de 82 entreprises publiques dont 27 sociétés d'Etat (SODE) et 55 Sociétés à participation financière publique (SPFP).

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2011 à 2016

Le portefeuille de l'Etat est passé de 80 entreprises en 2014 à 82 entreprises en 2016.

En effet, il a été enregistré en 2015 la sortie de deux (2) entreprises (NEI-CEDA et COTIVO) et l'entrée de quatre (4) entreprises à savoir, Newcrest Hiré (NHCI), Ivoire Manganèse, Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI), et Perseus Mining Côte d'Ivoire (PMCI).

Au 31 décembre 2016, le nombre d'entreprises du portefeuille de l'Etat est resté inchangé, du fait d'une part, de la sortie de deux entreprises du portefeuille (SUCRIVOIRE, ANARE), et d'autre part de l'intégration de deux nouvelles sociétés (Shiloh Manganèse SA (SM), Newcrest Dougbafla Côte d'Ivoire (NDCI)).

Tableau 12: Evolution du portefeuille de l'Etat de 2011 à 2016

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de SODE	31	31	32	28	28	27
Nombre de SPFP	52	52	51	52	54	55
Total	83	83	83	80	82	82

Source : DGPE

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et quote-part de l'Etat

Les mouvements d'entrée et de sortie du portefeuille de l'Etat sur la période 2013-2015, ont impacté le montant du capital social cumulé des entreprises publiques (SODE et SPFP).

En 2013, ce montant était de **452,5** milliards FCFA, contre **402,6** milliards FCFA en 2012. Cette hausse est due à l'augmentation du capital social de certaines sociétés (CIPREL, Air Côte d'Ivoire, SN SOSUCO et CNCE).

Toutefois, suite à la dissolution de certaines sociétés publiques en 2014, le montant du capital social cumulé a connu une baisse en se fixant à **425,9** milliards FCFA. En outre, une seconde baisse est intervenue en 2015, portant le capital cumulé à **422,25** milliards FCFA en raison de la sortie de deux sociétés (NEI-CEDA et COTIVO) du portefeuille de l'Etat et de la cession de 39% des parts détenues par l'Etat dans la Société Ivoirienne de Banque (SIB).

En 2016, Le montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat (sans tenir compte des participations réciproques entre entreprises du portefeuille) s'élève à **437,4 milliards FCFA**, du fait d'une part, de la sortie de deux entreprises du portefeuille (SUCRIVOIRE, ANARE), et d'autre part de l'intégration de deux nouvelles sociétés (Shiloh Manganèse SA (SM), Newcrest Dougbafla Côte d'Ivoire (NDCI)).

En ce qui concerne la quote-part de l'Etat, elle s'élève à **260,4 milliards FCFA** en 2016, soit un niveau de participation moyen de **59,5%**, contre 240,22 milliards FCFA en 2015.

Cette quote-part se repartie comme suit :

- Sociétés d'Etat : **164,7** milliards FCFA ;
- Sociétés à participation financière publique majoritaire (participation supérieure à 50% du capital social) : **55,7** milliards FCFA ;
- Sociétés à participation financière publique avec minorité de blocage (participation comprise entre 33,33% et 50% du capital social) : **20,9** milliards FCFA ;
- Sociétés à participation financière publique minoritaire (participation inférieure à 33,33% du capital social) : **19,2** milliards FCFA.

L'analyse de la situation financière des sociétés du portefeuille de l'Etat à fin décembre 2016 a porté sur 74 sociétés en raison de la non disponibilité des états financiers de huit (8) sociétés. Il s'agit des sociétés suivantes : SAS, SILS TECHNOLOGY, SN SOSUCO, YAOURE MINING, PMCI, SHILOH MANGANESE, IVOIRE MANGANESE et TRCI.

III.1.3 Chiffre d'affaires

En 2013, le chiffre d'affaires global du portefeuille s'est établi à **3 770,2** milliards FCFA, contre **3 718,4** milliards FCFA en 2012, grâce au volume des activités commerciales des entreprises publiques. Au titre de l'exercice 2014, ce chiffre s'est fixé à **3799,9** milliards FCFA.

En ce qui concerne l'exercice 2016, le chiffre d'affaires global généré par les soixante-quatorze (74) sociétés s'est établi à **3845,4** milliards FCFA, contre **3935,9** milliards FCFA en 2015. Cette légère baisse a été occasionnée par un repli des activités commerciales de certaines entreprises. Les secteurs ayant enregistré une forte contre-performance commerciale sont les secteurs « Hydrocarbures » et « Bâtiment et Infrastructures ».

III.1.4. Résultat net

Le résultat net global des entreprises du portefeuille de l'Etat s'est soldé par un **bénéfice** de **243,2** milliards FCFA en 2016, contre un **bénéfice** de **94,8** milliards FCFA au 31 décembre 2015. Ainsi, après une chute globale de 244,8 milliards FCFA de 2012 à 2014, le résultat net cumulé des entreprises s'est amélioré de 118,2 milliards FCFA en 2015, puis de 148,4 milliards en 2016.

Tableau 13 : Résultat net par secteur d'activités

(En millions de FCFA)

Secteur	Résultats nets 2016	Résultats nets 2015	Var (%)
Mine	104 434	62 904	66%
Technologie, Télécom et Poste	54 979	55 105	0%
Electricité	36 479	24 759	47%
Finance	29 840	19 127	56%
Transport	12 619	7 029	80%
Autres Services	5 155	7 880	-35%
Eau et assainissement	2 934	3 198	-8%
Hydrocarbures	2 353	-80 544	
Bâtiment & Infrastructures	693	2 487	-72%
Média	-2 308	-1 095	-111%
Transport	12 619	7 029	80%
Total général	243 191	94 802	157%

Source : DGPE

III.1.5 Subventions

En 2016, **vingt-six (26)** entreprises du portefeuille ont bénéficié de subventions de l'Etat. Le **montant total des subventions s'est établi à 165,47 milliards FCFA**, contre 258,18 milliards FCFA en 2015, soit une baisse de 36%.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation et d'équilibre : **150,68 milliards FCFA** en 2016, contre 237,93 milliards FCFA en 2015 ;
- subventions d'investissement : **14,79 milliards FCFA** en 2016, contre 20,26 milliards FCFA en 2015.

Tableau 14 : Subventions de l'Etat aux entreprises publiques 2013-2015

(En milliards de FCFA)

	2015	2016
Subvention d'Exploitation	237,9	150,7
Subvention d'Investissement	20,3	14,8
Total subventions	258,2	165,5

Source : DGPE

III.1.6 Endettement

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé un arrêté fixant le seuil d'emprunt et de garanties des sociétés d'Etat (Cf. arrêté N°399/MPMB/DPP du 1^{er} juin 2015). Par ailleurs, au 31 décembre 2016, le stock de la dette des entreprises publiques s'élève à **740,1 milliards FCFA**, contre 674,7 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de **9,7%**. Quant à la **dette garantie** par l'Etat, elle s'élève à **30,4 milliards FCFA en 2016**, contre 13,8 milliards en 2015.

III.2 - SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS A CARACTERE PUBLIC 2013-2016

A fin décembre 2016, la Côte d'Ivoire dénombre 92 EPN fonctionnels dont 59 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriel et commercial (EPIC) et 12 assimilés (ASS).

Tableau 15 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2016

Catégorie d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics Administratifs (EPA)	59	64%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	21	23%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	12	13%
TOTAL	92	100%

Source : DGBF

III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2014 à 2016

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, les Etablissements Publics bénéficient de subventions de l'Etat en complément des ressources propres qu'ils génèrent et des appuis extérieurs dont certains bénéficient.

Ainsi, sur la période 2014-2016, le budget des EPN a connu globalement une hausse régulière.

En effet, ce budget est passé de 324,4 milliards en 2014 à 383,4 milliards en 2015 (+59 milliards), puis à 478,2 milliards en 2016 (+94,8 milliards).

Cette tendance haussière du budget des EPN s'explique, d'une part, par l'évolution successive du nombre des EPN au fil des années (77 EPN en 2012 à 92 en 2016) et d'autre part, par les intégrations des excédents de gestions dans le budget initial des EPN. Par ailleurs, la prise en compte des actions spécifiques, notamment la mise en œuvre de la gratuité ciblée, la rénovation et la création des Universités et Grandes Ecoles, les politiques de l'autosuffisance en riz et de l'emploi Jeunes, ont contribué à la hausse du budget de l'Etat.

III.2.2 Gestion budgétaire 2016

Les ressources budgétaires allouées aux EPN se sont élevées à 478,2 milliards F CFA. Elles ont été exécutées à hauteur de 437,2 milliards, soit un taux de réalisation de 91,4%.

Au titre des dépenses, l'exécution s'est située à hauteur de 346,7 milliards sur une dotation de 478,2 milliards, soit un taux d'exécution globale de 72,5%. La répartition par grandes masses se présente comme suit :

- ✓ abonnement : 5,1 milliards sur une dotation de 5,8 milliards, soit un taux de 88,6% ;
- ✓ personnel : 116,7 milliards sur une dotation de 122,8 milliards, soit un taux de 95,1% ;
- ✓ autres dépenses d'exploitation : 177,5 milliards sur une dotation de 214,2 milliards, soit un taux de 82,9% ;
- ✓ investissement : 47,3 milliards sur une dotation de 135,4 milliards, soit un taux de 35,0%.

La gestion budgétaire 2016 s'est soldée par un résultat positif de 90,6 milliards.

III.3 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 2014-2017

En application de la Loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale, la Côte d'Ivoire compte au 31 décembre 2016, deux cent trente (230) collectivités territoriales à savoir :

- deux (02) districts autonomes ;
- trente et une (31) régions ;
- cent quatre-vingt-dix-sept (197) communes.

Pour la prise en charge de leur fonctionnement et la réalisation de leurs investissements, l'Etat alloue annuellement à ces entités, des dotations inscrites au budget de l'Etat, conformément à la Loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales. Le District Autonome d'Abidjan et ses dix (10) communes ne peuvent bénéficier de subventions qu'à titre exceptionnel pour des opérations spécifiques, compte tenu de leur grande capacité de mobilisation de ressources propres et de l'importance de la quote-part d'impôts qui leur est reversée.

De 2014 à 2016, l'Etat a mis à la disposition de l'ensemble des collectivités territoriales **164,1** milliards dont **54,9** milliards en 2014, **48,0** milliards en 2015 et **61,2** milliards en 2016.

En 2017, le montant de la subvention octroyée en fonctionnement et en investissement dans les différents secteurs d'activités de l'Etat à ces collectivités s'élève à **63,3** milliards, en hausse de **3,3%** comparativement à celui de 2016. Ce montant comprend **33,3%** de dépenses ordinaires et **66,7%** de dépenses d'investissement destinées au financement des projets de développement local notamment, en matière d'entretien routier, de construction et d'équipement d'écoles et de centres de santé.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE 2014-2016 ET 2017

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est gérée par trois Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret 2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de

l'action sanitaire et sociale. A ce titre un contrat programme, avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois ans, fixe les orientations et les objectifs de l'institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 en date du 25 juin 2014 afin d'assurer la gestion, le service des prestations, le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁷).

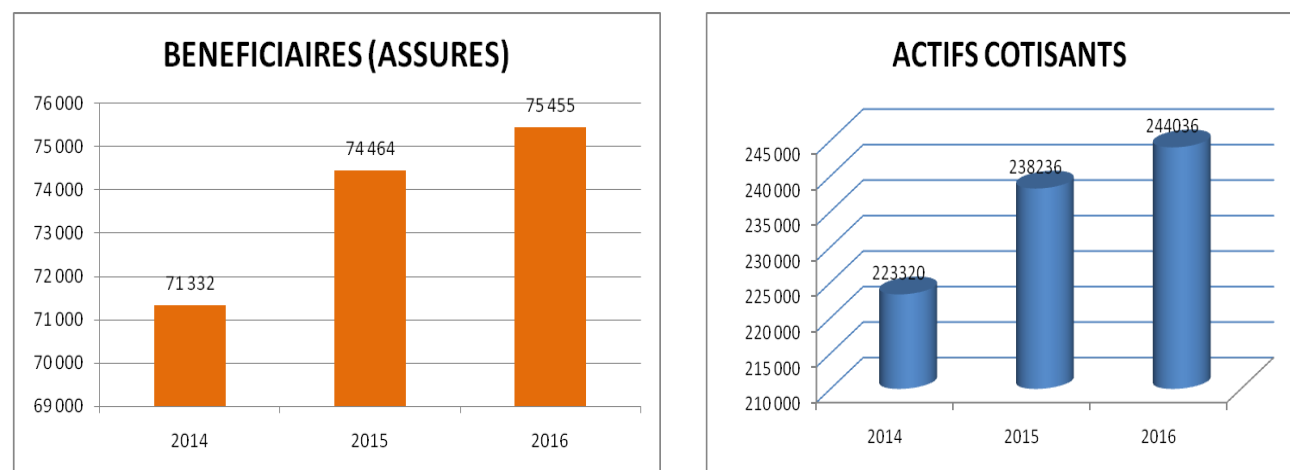
Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné.

Cette section concerne les Institutions de Prévoyance Sociale CGRAE et CNPS pour lesquelles les informations ont pu être fournies.

III.4.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

III.4.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2014 à 2016

Graphique 3 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2014 à 2016 de la CGRAE



Source : CGRAE

⁷ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

La tendance à la hausse des effectifs des assurés est due aux premiers départs à la retraite de fonctionnaires civils, après la réforme de 2012. Par ailleurs, il importe de relever que la politique de lutte contre la fraude et le suivi des départs à la retraite à travers le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), ont permis de maîtriser la population sortante.

Quant à l'effectif des cotisants, il connaît un accroissement significatif qui s'explique par :

- la modification de l'âge limite de départ à la retraite des fonctionnaires civils, de 55 ans à 65 ans ;
- les recrutements massifs dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

En effet, les cotisations sociales de 2017 à 2020 correspondent aux cotisations déclarées et ont été évaluées en appliquant la moyenne des cotisations de 2016 estimée à FCFA 803 353 (base de calcul) à l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat qui représente en moyenne 1,05% de la population nationale. Laquelle population a été estimée à 23 817 673 habitants en 2017 selon le FMI avec un taux de croissance annuelle de 2,6%, soit 24 436 932 habitants en 2018, 25 072 293 habitants en 2018 et 25 724 172 habitants en 2020. Sur cette base, l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat passerait de 251 100 personnes en 2017 à 256 588 en 2018, 263 259 en 2019 et 270 104 en 2020. L'effectif de 2017 a été déterminé en ajoutant 7 100 personnes à la population cotisante de 2016 (24 036).

III.4.1.2. Perspective d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2017 à 2020

En 2017, les prévisions indiquent une augmentation significative des dépenses de prestations qui passeraient de 134,4 milliards en 2016 à 150,4 milliards, soit 12% de hausse qui se justifie par l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le gouvernement et les organisations syndicales. Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- les allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Par ailleurs, l'année 2017 serait marquée par des départs importants à la retraite de fonctionnaires des grades A4 à A7, ce qui aurait pour conséquence une forte baisse du solde technique.

Les excédents de gestion connaîtraient en conséquence une baisse significative de 16,85%, en passant de 61,7 milliards en 2016 à 51,3 milliards de FCFA en 2017. Le résultat net connaîtrait également une baisse de 4,86 milliards, passant ainsi de 39,2 milliards en 2016 à 34,3 milliards en 2017, soit une baisse de 12,4%. Cette situation serait due à la forte hausse des dépenses de prestations de 12%.

L'année 2018 serait marquée dans une moindre mesure par des départs importants à la retraite de fonctionnaires des grades A4 à A7, ce qui aurait pour conséquence la baisse du solde technique.

Sur la période 2018-2020, le solde technique se stabiliserait autour de 47 milliards en raison de la maîtrise des dépenses techniques et de la fin de la prise en compte de l'impact des modifications apportées à la réforme des prestations.

Le résultat net passerait de 31,4 milliards en 2018 à 30,2 milliards en 2019 puis à 28,7 milliards en 2020 s'expliquant par:

- la baisse du solde technique passant de 48 milliards en 2018 à 46,4 milliards en 2019 puis 47,7 milliards en 2020, soit une baisse globale de 0,5% sur les trois années ;
- l'appréciation des produits financiers qui passeraient de 2,1 milliards en 2018 à 2,7 milliards en 2019, puis à 3,4 milliards en 2020, soit une hausse globale de 61% sur les trois années.

Tableau 16 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2017 à 2020

(En milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020
PRODUITS	204,5	209,4	215,9	222,4
Recettes (Cotisations C)	201,7	206,1	211,5	217,0
Autres produits	0,9	1,2	1,7	2,0
Produits financiers	1,9	2,1	2,7	3,4
CHARGES	170,2	178,0	185,7	193,7
Dépenses (Prestations P)	150,4	158,2	165,0	172,2
Charge de fonctionnement	19,8	19,8	20,7	21,5
Solde technique (C-P)	51,3	48,0	46,44	47,7
RESULTAT NET	34,3	31,4	30,19	28,7

Source : IPS-CGRAE

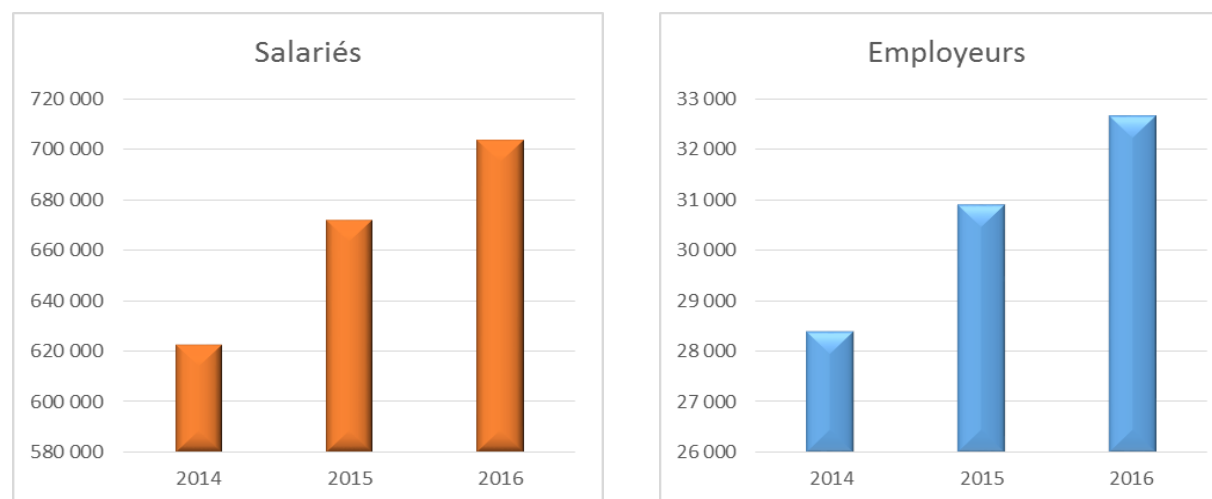
III.4.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

III.4.2.1. Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2014 à 2016

Avec la finalisation du PND 2012-2015 en plus d'un environnement socio-économique favorable renforçant ainsi la confiance des investisseurs privés dont la dynamique des investissements publics et privés favorisent la création des emplois, les activités de la Caisse Nationale Prévoyance Sociale (CNPS) ont connu un certain dynamisme.

L'effectif des salariés en activité du secteur privé est passé de 622 680 en 2014 à 672 251 en 2015, puis à 704 012 en 2016, soit une hausse moyenne de 6% sur la période 2014-2016. De même l'évolution des employeurs en activité du secteur privé a enregistré une hausse de 7% entre 2014-2016 en passant de 28 415 en 2014 à 30 924 en 2015, puis à 32 668 en 2016. Les secteurs les plus représentés sont le commerce, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Graphique 4 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2014 à 2016 de la CNPS



Source : CNPS

Cette tendance en hausse des assurés et employés affiliés est due à la mise en œuvre de la réforme paramétrique du système de retraite des salariés du privé qui a eu notamment pour effet :

- ✓ l'augmentation du taux de cotisation, qui est passé de 8% à 12% en 2012 et de 12 % à 14% depuis janvier 2013 ;
- ✓ l'évolution des parts salariales et patronales dans le taux de cotisation, respectivement à 45 et 55%, au lieu de 40 et 60% ;
- ✓ l'augmentation de l'âge de la retraite, qui passe de 55 ans à 60 ans ;
- ✓ le nombre de salaires annuels requis comme base de calcul de la pension porté à 15 au lieu de 10.

Dans ce dynamisme et tenant compte d'un taux de croissance moyen de l'activité d'environ 7% sur les cinq (5) dernières années les prévisions des « Employeurs » se situeraient à **37 079, 39 606, 42 698 et 45 819** respectivement en 2017, 2018, 2019 et 2020.

De même, le nombre des « Salariés » pourrait connaître une évolution moyenne de 3% sur la période en passant de 714 695 en 2017 à 786 849 en 2020 en liaison avec l'évolution démographique (taux de natalité, taux de mortalité) et les agrégats macroéconomiques (PIB, taux de chômage).

III.4.2.2. Perspective d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2017 à 2020

En 2017, les produits de l'Institution sont estimés à **306,2 milliards**. Ils sont projetés à **346,4 milliards** en 2018 à **392,1 milliards** en 2019 et à **444,2 milliards** en 2020; soit une hausse de **14%** entre 2016 et 2017, puis d'environ **10%** en moyenne entre 2017 et 2020 pour tenir compte d'un climat favorable des affaires en sus de la performance des indicateurs économiques du pays avec un taux de croissance projeté entre **8%** et **9%**.

Ces produits sont constitués des principales composantes suivantes :

- les cotisations sociales correspondant aux cotisations déclarées représentent environ **93%** du total des produits et sont estimées à **282,5 milliards** en 2017. En 2018 et 2019, elles sont projetées respectivement à **310,8 milliards** et **341,8 milliards** et se situeraient à **376 milliards** en 2020.

Couplée à une croissance moyenne du PIB estimée à **8%**, l'évolution des produits techniques en moyenne de **10%** sur la période 2017-2020 résulte du taux de progression moyen national de l'activité (environ **10%**) sur les trois (3) derniers exercices ;

- les produits de services et loyers liés en grande partie au recouvrement des loyers pourraient s'élever à **3,70 milliards** en 2017 et maintenus jusqu'en 2020 ;
- les produits financiers s'évaluent à **13,9 milliards** en 2017. En 2018, 2019 et 2020, ils s'estiment respectivement à **14,3 milliards, 14,7 milliards et 15,2 milliards** ; soit une évolution moyenne de **3%**. Cette projection résulte d'une part de la dynamique des investissements sur les marchés financiers et monétaires ; d'autre part de l'encaissement des revenus sur participation, des intérêts attendus des obligations et des prêts ;

- les autres produits composés des *produits exceptionnels*, des *reprises sur provisions* et des *autres produits techniques*, s'estiment à **6,2 milliards** en 2017 et pourraient s'évaluer à **6,4 milliards** en 2018, à **6,5 milliards** en 2019, puis à **6,7 milliards** en 2020 ; soit une évolution moyenne de **3%** sur la période 2017-2020.

Les charges de l'Institution sont estimées à **221,5 milliards** en 2017. Ces charges se projetteraient à **231,4 milliards** en 2018, **240,1 milliards** de FCFA en 2019 puis à **249,7 milliards** en 2020 ; soit une hausse de **15%** entre 2016 et 2017, puis d'environ **4%** en moyenne entre 2017 et 2020. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution.

Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- les charges techniques représentant en moyenne **66%** des charges sont estimées à **147,4 milliards** en 2017. En 2018, 2019 et 2020, elles se chiffrent respectivement à **153,3 milliards**, **159,4 milliards** et **165,8 milliards** ; soit une évolution moyenne de **4%** liée en grande partie à la hausse moyenne de **3%** des départs à la retraite ;
- les charges de fonctionnement s'évaluent à **45,1 milliards** en 2017. Avec un taux d'évolution moyen de **5%** sur la période prévisionnelle, elles s'établiraient à **47,4 milliards**, **49,8 milliards** puis à **52,23 milliards** respectivement en 2018, 2019 et 2020. Ces prévisions tiennent compte de l'effet conjugué de la hausse prévisionnelle de la masse salariale et de l'inflation ;
- sur la base des tableaux d'amortissement prévisionnels des emprunts contractés, les charges financières s'élèvent à **1,2 milliard** en 2017, à **2,1 milliards** en 2018, puis à **1,4 milliards** en 2019 et enfin à **0,7 milliard** en 2020 ;
- Les autres charges composées des *charges exceptionnelles* et des *dotations aux amortissements et provisions* s'estiment à **27,8 milliards** en 2017. Avec un taux d'évolution moyen de **5%** projeté sur la période 2017-2020, ces charges s'évalueraient à **28,6 milliards** en 2018, à **29,5 milliards** en 2019 enfin à **30,9 milliards** en 2020.

Il convient d'indiquer que la progression moyenne de 3% des *autres charges* et *autres produits* est indexée principalement sur les dépenses prévisionnelles en équipements sur la période 2017-2020.

Fortement impacté par l'évolution des produits financiers sur la période, le résultat financier en 2017 s'établit à **12,7 milliards**. En 2018, 2019 puis 2020, il se situerait respectivement à **12,2 milliards**, **13,4 milliards** et **14,5 milliards** ; soit une croissance moyenne d'environ **5%** sur la période 2017-2020.

La dynamique des investissements publics et privés favorisant la création d'emploi, cela permet d'améliorer l'activité de l'Institution, notamment le recouvrement des cotisations sociales.

Par ailleurs, le montant des prestations sociales devrait connaître une hausse importante à compter de l'année 2017 en raison de :

- la revalorisation des pensions de **5%** ;
- l'augmentation de la pension minimum de 18 303 FCFA à **30 000 FCFA** ;
- la revalorisation des rentes AT/MP de **8%** ;
- le relèvement de l'allocation familiale de 2500 à **5000 FCFA**.

De plus, les départs massifs en retraite des personnes ayant différé leur départ à la retraite suite à l'augmentation de l'âge de la retraite devraient renchérir le montant des prestations sociales.

Enfin, la mise en œuvre très prochaine de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants, couplée à la couverture maladie universelle déjà en place, permettra de renforcer le système de sécurité sociale ivoirien.

Tableau 17: Evolution des produits et charges de l'IPS CNPS de 2014 à 2020

	En milliards de FCFA			
	2017	2018	2019	2020
PRODUITS (P)	306,3	335,1	366,8	401,6
Produits techniques	282,5	310,8	341,8	376
Produits de services et loyers	3,7	3,7	3,7	3,7
Produits financiers (A)	13,9	14,3	14,7	15,2
Autres produits	6,2	6,4	6,5	6,7
CHARGES (C)	221,5	231,4	240,1	249,7
Charges Techniques	147,4	153,3	159,4	165,8
Charges de fonctionnement	45,1	47,4	49,78	52,3
Charges financières(B)	1,2	2,1	1,4	0,7
Autres charges	27,8	28,6	29,5	30,9
Résultat financier (A-B)	12,7	12,2	13,4	14,5
RESULTAT NET (P-C)	84,8	103,7	126,7	151,9

Source : IPS-CNPS

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2018-2020

La programmation budgétaire 2018-2020 tient compte des priorités du Gouvernement qui sont conformes aux grandes orientations du PND 2016-2020 dont la mise en œuvre permettrait de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente et de réduire de façon substantielle la pauvreté. Ces priorités sont :

- le renforcement des institutions pour la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance ;
- la transformation de l'économie ;
- l'amélioration des conditions de vie ;
- et la promotion de la jeunesse et de la femme.

IV.1 RESSOURCES BUDGETAIRES 2018-2020

Les ressources du budget de l'Etat pour l'année 2018 s'élèvent à **6 756,3** milliards. Elles sont projetées à **7 397,4** milliards et **8 019,45** milliards respectivement en 2019 et 2020. Elles progressent de 308,6 milliards (+4,8%) entre 2017 et 2018, de 641,1 milliards (+9,5%) entre 2018 et 2019 et de 622,1 milliards (+8,4%) entre 2019 et 2020. Cette hausse du rythme de progression résulte entre autres du renforcement des efforts de productivité des services des régies et de la consolidation des relations avec les partenaires financiers extérieurs.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des hypothèses macroéconomiques et des politiques fiscales à mettre en œuvre sur la période 2018-2020.

IV.1.1 Projection des ressources intérieures 2018-2020

Le budget de l'Etat pour la période **2018-2020**, à l'instar des budgets précédents, devrait être financé essentiellement par les ressources intérieures représentant en moyenne 81,7% de l'ensemble des ressources.

IV.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales, constituant en moyenne 63,1% des ressources intérieures, ont été projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes fiscales, de la déclaration et du télépaiement des impôts en ligne, de l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et des efforts de recouvrement des arriérés d'impôts. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes suivantes :

- **l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (hors pétrole-gaz)** devrait connaître une évolution de 15,5% en passant de **348,7** milliards en 2018 à 402,7 milliards en 2019. En 2020, cet impôt est projeté à **458,5** milliards, soit une progression de 13,9% par rapport à 2019. Ces évolutions reposeraient d'une part, sur l'amélioration du niveau des activités économiques, et d'autre part, sur le renforcement des efforts des services fiscaux en matière de lutte contre la fraude fiscale et de recouvrement des arriérés ;
- **l'impôt sur les revenus et salaires** est projeté respectivement à **525,8** milliards en 2018, **589,3** milliards en 2019 et **634,5** milliards en 2020, soit une hausse moyenne de 9,9% sur la période. Ces projections tiennent compte des créations d'entreprises et d'emplois dans le privé, des recrutements dans la fonction publique et des avancements et bonifications indiciaires, ainsi que de la poursuite des actions de lutte contre la fraude et les opérations de recouvrement des arriérés ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** qui passe de **426,4** milliards en 2018 à **484,1** milliards en 2019 et à **541,4 milliards** en 2020, est en lien avec la bonne tendance de l'économie, la croissance de la consommation, les efforts de recouvrement des arriérés et le renforcement des actions de contrôle fiscal ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** sont fixés à **91,5** milliards en 2018, **94,6** milliards en 2019 et **109,0** milliards en 2020 tenant compte de l'augmentation du volume d'actes sur les sociétés et des transactions immobilières. Les droits ne sont pas perçus sur les enregistrements sur le café et le cacao dans le but de soutenir les prix aux producteurs ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **92,2** milliards en 2018 et 2019 et **91,8** milliards en 2020. Sur toute la période, la production de pétrole et de gaz évolue de façon croissante ainsi que les cours du baril de pétrole. Cependant, les niveaux élevés d'investissements projetés sur certains puits, ont pour conséquence la réduction de la part Etat de la production de pétrole et du gaz en 2020. La résultante est la baisse des revenus de pétrole et gaz projeté en 2020.
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **82,3** milliards en 2018, **92,1** milliards en 2019 et **103,2** milliards en 2020. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie, la hausse des consommations téléphoniques et les actions de contrôle et de lutte contre la fraude ;

- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **265,8** milliards pour 2018, **321,2** milliards pour 2019 et **362,0** milliards pour l'année 2020. Ces projections sont basées sur une hausse moyenne annuelle des volumes mis à la consommation de 4,1% sur la période 2018-2019 et 8,0% en 2020 pour le gasoil et de 30% en 2018, 28% en 2019 et de 18% en 2020 pour le super carburant ;
- les **taxes sur les marchandises générales** évolueraient de **875,4** milliards en 2018 à **927,6** milliards en 2019, puis à **997,1** milliards en 2020 en prenant en compte un taux de croissance du commerce extérieur de 7,7% sur toute la période ;
- les **taxes à l'exportation** qui sont attendues respectivement à **363,9** milliards, **364,4** milliards et **368,0** milliards en 2018, 2019 et 2020, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2018-2020 de 1 193,3 FCFA/Kg de cacao et de 1281,9 FCFA/Kg de café. Ces projections reposent sur une production moyenne de cacao de 1,950 million de tonnes et de café de 68 693 tonnes.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **116,2** milliards en 2018, **162,6** milliards en 2019 et à **70,4** milliards en 2020. Le niveau des recettes non fiscales en 2019 se justifie par la cession d'actifs dans le portefeuille de l'Etat pour un montant de 102 milliards.

IV.1.1.3. Emprunts

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **1 310,7** milliards en 2018, **1 326,6** milliards en 2019 et à **1 341,0** milliards en 2020. Ces prévisions tiennent compte de la capacité de mobilisation de l'Etat aussi bien sur le marché sous-régional qu'international, conformément à la stratégie de l'endettement à moyen terme.

Tableau 18 : Prévision de ressources intérieures budgétaires 2017-2020*En milliards de FCFA*

RESSOURCES INTERIEURES	Budget 2017		2018	2019	2020
	Initial	Collectif	Budget	Projection	Projection
RECETTES FISCALES	3 345,4	3 070,9	3 406,0	3 739,9	4 087,5
DGI	1 753,2	1 664,3	1 891,5	2 117,2	2 350,8
TRESOR	8,5	8,5	9,4	9,6	9,7
DGD	1 583,8	1 398,2	1 505,1	1 613,1	1 727,1
RECETTES NON FISCALES	134,7	156,9	116,2	162,6	70,4
dont Dividendes PETROCI	2,0	7,0	5,0	5,0	5,0
Autres Dividendes (SIB SGBCI autres)	3,3	10,4	9,6	9,5	9,5
Recettes des services	14,1	14,1	17,5	18,3	18,6
Revenus du domaine	35,7	21,0	23,6	27,1	31,2
Redevance téléphonie cellulaire	65,0	65,0	57,0	0,0	0,0
Produits de la privatisation et vente d'actifs	9,6	23,9	2,8	102,0	5,3
DIVERS AUTRES FINANCEMENTS	1 227,1	1 296,8	1 310,7	1 326,6	1 341,0
dont Emprunts sur marchés	1 227,1	1 296,8	1 281,8	1 300,8	1 341,0
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	541,3	550,0	638,1	752,6	839,4
TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	5 248,6	5 074,6	5 471,1	5 981,8	6 338,3

*Source : SEPMBPE/DGBF***IV.1.2 Projection des ressources extérieures 2018-2020**

Les ressources extérieures prévues sur la période 2018-2020 sont fondées sur la mobilisation des concours extérieurs attendus dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020.

Ces ressources sont prévues à **1 285,2** milliards en 2018, à **1 415,7** milliards en 2019 et à **1 295,2** milliards en 2020. Elles se composent d'appuis budgétaires et de financements extérieurs des projets sous forme d'emprunts et de dons.

IV.1.2.1. Appuis budgétaires

Les appuis budgétaires attendus s'élèvent à **369,1** milliards en 2018, intégrant les appuis budgétaires du FMI au titre du nouveau programme économique et financier (**162** milliards), de l'Union Européenne (**21** milliards) dans le cadre du contrat de bonne gouvernance et de développement et du programme d'appui au foncier rural, de l'AFD et du Gouvernement espagnol dans le cadre du C2D (respectivement 147,6 milliards et 8,5 milliards) et de la Banque mondiale (30 milliards). En 2019 et 2020, ces appuis sont attendus respectivement à **356,6** milliards et **158,7** milliards.

IV.1.2.2. Financement extérieur des projets

Le financement extérieur des projets est prévu à **916,1** milliards en 2018 comprenant **755,8** milliards d'emprunts-projets et **160,3** milliards de dons-projets.

Pour les années 2019 et 2020, les tirages au titre des emprunts et dons projets sont prévus respectivement à **1 059,1** milliards et à **1 136,5** milliards.

Tableau 19 : Prévision de ressources extérieures budgétaires 2017-2020

En milliards de FCFA

RESSOURCES EXTERIEURES	Budget 2017		Budget 2018	Projections	
	Initial	Collectif		2019	2020
- Appuis budgétaires	330,8	447,4	369,1	356,6	158,7
FMI	114,0	161,7	162,0	162,0	
Banque Mondiale	50,0	75,0	30,0	30,0	
BAD		21,0			
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6
GVT Espagnol			8,5	11,1	7,2
UE	19,2	19,2	21,0	5,9	3,9
- Financement extérieur des projets	922,0	925,6	916,1	1059,1	1136,5
Emprunts-projets	677,7	681,3	755,8	777,5	782,4
Dons-projets	244,3	244,3	160,3	281,6	354,1
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	1 252,8	1 373,0	1 285,2	1415,7	1 295,2

Source : SEPMBPE/DGBF

IV.2. DEPENSES BUDGETAIRES 2018-2020

La programmation des dépenses budgétaires 2018-2020 poursuit la politique budgétaire du Gouvernement qui met l'accent sur le renforcement des investissements et en particulier dans les secteurs sociaux et les infrastructures de base en vue de réduire la pauvreté.

IV.2.1 Politique de dépenses 2018-2020

La politique budgétaire sur la période 2018-2020, en matière de dépenses, vise la maîtrise des charges de fonctionnement et la soutenabilité de l'endettement public afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements. Le renforcement des dépenses d'investissement devrait permettre au Gouvernement de poursuivre sa politique de croissance économique à travers la mise en œuvre du PND 2016-2020⁸ en vue d'améliorer de manière significative le bien être de la population et d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020.

IV.2.2 Analyse des projections des dépenses 2018-2020 par nature de dépenses

Les dépenses budgétaires pour l'année 2018 s'élèvent à **6 756,3 milliards**. Elles sont projetées à **7 397,4 milliards** et **8 019,5 milliards** respectivement en 2019 et 2020.

⁸ PND II : Plan National de Développement 2016-2020

Tableau 20 : Projection des dépenses budgétaires de l'Etat 2017-2020

En milliards de FCFA

DEPENSES	Collectif 2017		Budget 2018		Projection 2019		Projection 2020	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 459,8	22,6%	1547,3	22,9%	1 768,7	23,9%	1 920,6	23,9%
Intérieure	884,2	13,7%	919,0	13,6%	1 121,1	15,2%	1 279,3	16,0%
Extérieure	575,5	8,9%	628,3	9,3%	647,6	8,8%	641,3	8,0%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 512,2	23,5%	1635,4	24,2%	1 697,2	22,9%	1 759,0	21,9%
DEPENSES DE SUBVENTION ET TRANSFERT⁹	365,8	5,7%	385,8	5,7%	388,2	5,2%	413,1	5,2%
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	812,9	12,6%	716,6	10,6%	755,9	10,2%	837,1	10,4%
dont Abonnement	68,1	1,1%	75,8	1,1%	75,8	1,0%	75,8	0,9%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris FIMR, FER et dépenses sur parafiscalité anacarde)	1 865,9	28,9%	1997,2	29,6%	2 229,6	30,1%	2 468,5	30,8%
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	14,5	0,2%	13,4	0,2%	12,5	0,2%	11,3	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	104,5	1,6%	127,2	1,9%	158,8	2,1%	183,5	2,3%
Dépenses sur parafiscalité anacarde			23,6	0,3%	23,6	0,3%	23,6	0,3%
AUTRES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	431,0	6,7%	474,0	7,0%	557,7	7,5%	621,1	7,7%
TSU SIR	44,1	0,7%	55,6	0,8%	64,1	0,9%	72,6	0,9%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	125,0	1,9%	149,3	2,2%	160,6	2,2%	183,2	2,3%
Contributions PCS-PCC	56,3	0,9%	49,6	0,7%	63,6	0,9%	65,0	0,8%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)			6,1	0,1%	9,8	0,1%	10,0	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	253,6	3,9%	213,4	3,2%	259,5	3,5%	290,3	3,6%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 447,6	100,0%	6 756,3	100,0%	7 397,4	100,0%	8 019,5	100,0%

Source : SEPMBPE/DGBF

Sur la période 2018-2020, la structure des dépenses du budget fait ressortir une prédominance des dépenses d'investissement (30,2%) suivies du service de la dette publique (23,6%) et des dépenses de personnel (22,9%).

La projection de dépenses se décline par grandes masses comme suit :

⁹ Transfert et subvention base TOFE

IV.2.2.1. Personnel

Les prévisions de la masse salariale sur la période 2018-2020 sont fixées respectivement à **1 635,4** milliards, **1 697,2** milliards et **1 759,0** milliards, représentant en moyenne 45,5% des recettes fiscales. En intégrant les recettes affectées, les dépenses de personnel représenteraient en moyenne sur la période 37,8% des recettes fiscales.

Ces projections sont basées sur la **Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale** sur la période 2014-2020 adoptée par le Gouvernement le 5 mai 2014. Cette stratégie vise la mise en place d'un dispositif assurant une évolution contrôlée de la masse salariale afin de garantir, à moyen et long terme, le respect du critère de convergence de l'UEMOA fixée à 35%.

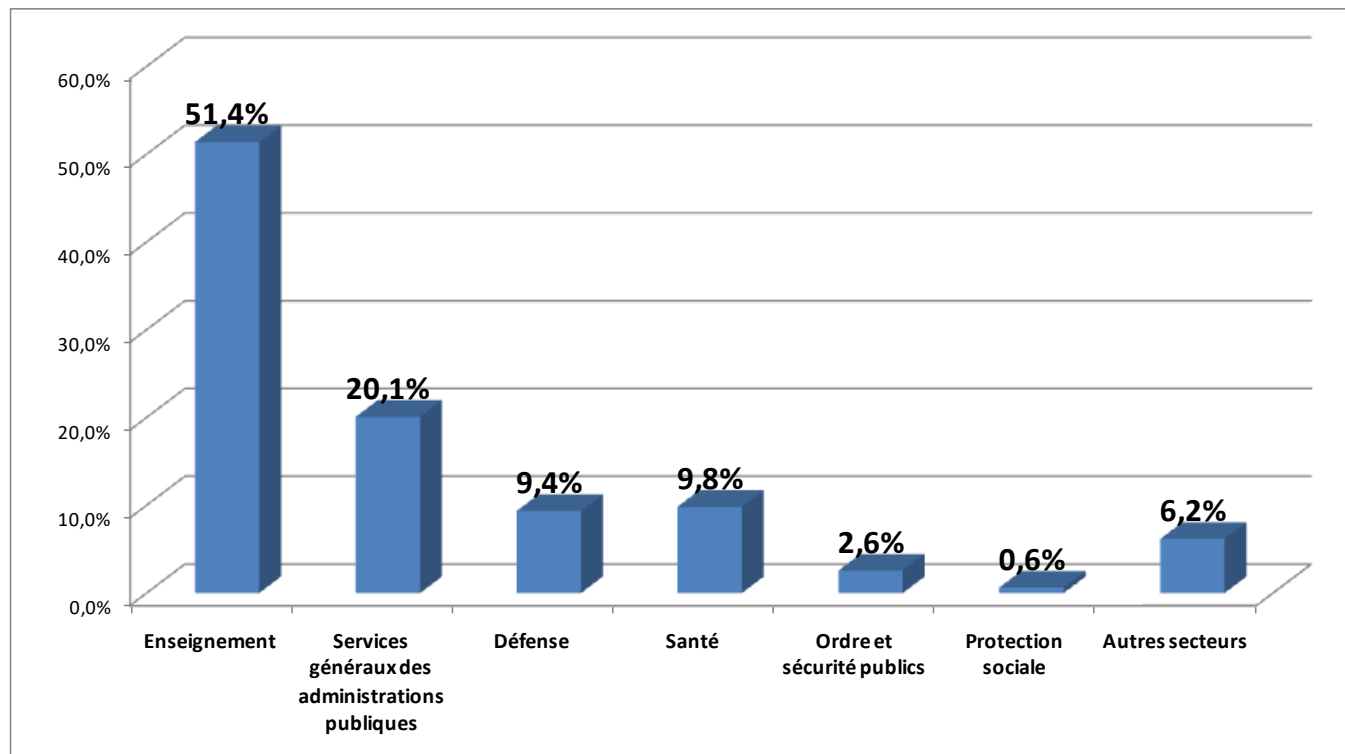
Les projections de la masse salariale 2018-2020, principalement basées sur les hypothèses de la stratégie, intègrent également :

- ✓ les besoins nouveaux de recrutement du secteur Education/formation dans le cadre de la Politique de l'Ecole Obligatoire ;
- ✓ le recrutement d'un agent pour deux sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Education/Formation et de la Santé ;
- ✓ l'impact financier du nouveau statut des greffiers (entré en vigueur en 2017) ;
- ✓ la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure.

Les principales mesures nouvelles qui ont un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale sur la période 2018-2020, sont les suivantes :

- ✓ la poursuite des avancements indiciaires des fonctionnaires tous les deux ans, pour un coût annuel moyen de 15,1 milliards ;
- ✓ le nouveau statut des greffiers, pour un coût annuel de 3,8 milliards;
- ✓ l'impact des recrutements nouveaux de 14 388 agents en 2017 pour 61,5 milliards, 15 846 agents en 2018 pour 71,4 milliards et 16 458 agents en 2019 pour 66,3 milliards. Particulièrement, pour le secteur Education/Formation, les prévisions de recrutements nouveaux sont de 7 554 agents en 2017 pour 44,0 milliards, 7 941 agents en 2018 pour 47,3 milliards et 9 050 agents en 2019 pour 52,7 milliards ;
- ✓ la promotion de façon régulière des fonctionnaires du grade A4 aux grades supérieurs : en 2014, certains fonctionnaires de grade A4 totalisant au moins sept (7) années dans ce grade ont été promus au grade A5. Cette opération de promotion se poursuivra, chaque année par voie de concours dans les grades A5, A6 et A7 pour un coût annuel moyen de 3 milliards ;
- ✓ la bonification indiciaire catégorielle de 100 ou 150 points pour un coût de 17,5 milliards pour les fonctionnaires ne bénéficiant pas de grille particulière ;
- ✓ la revalorisation de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires pour un coût annuel de 3,2 milliards ;
- ✓ l'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires pour un coût de 2,0 milliards ;
- ✓ l'extension aux pompiers civils de la liste des agents bénéficiaires de l'indemnité contributive au logement pour un coût de 1,0 milliard.

Graphique 5 : Répartition de la masse salariale 2018-2020 par grandes fonctions



Source : SEPMBPE//DGBF

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2018-2020 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (51,4% en moyenne) qui absorbe plus de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Encadrée 1 : Grandes mesures mises en œuvre à travers la stratégie de maîtrise de la masse salariale

- Déblocage des avancements indiciaires interrompus depuis 1988.
- Reprise des avancements indiciaires tous les deux ans.
- Réajustement du taux de cotisation de la charge patronale de l'Etat de 19% à 16,67% dès la dernière année du déblocage.
- Promotion des fonctionnaires de grade A4 aux grades supérieurs.
- Traitement de la situation des ingénieurs et des techniciens.
- Maîtrise de la gestion des effectifs.
- Conception et déploiement du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE).
- Réalisation du Fichier Unique de Référence (FUR).
- Institution du poste de Directeur des Ressources Humaines (DRH) dans tous les Ministères.
- Identification des fonctionnaires et reprise de la notation.
- Contrôle des diplômes et des arrêtés d'admission en vue de la fiabilité des recrutements.

IV.2.2.2. Abonnement

Les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité devraient connaître une évolution sur la période avec des montants respectifs de **97,9** milliards, **108,2** milliards et **119,9** milliards en 2018, 2019 et 2020 pour tenir compte des consommations attendues des nouveaux services, de la consommation des nouvelles universités et structures connexes, de l'augmentation des puissances souscrites, de l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

Cependant, certaines dispositions de maîtrise et de rationalisation seront mises en œuvre, notamment :

- l'ajustement des puissances souscrites pour éviter les pénalités ;
- l'incitation des services au remplacement des équipements vétustes ;
- la restriction des lignes à consommation abusive ;
- la sensibilisation des usagers à l'utilisation rationnelle de l'électricité, de l'eau et du téléphone dans les services publics ;
- l'audit des installations par le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- la redynamisation des actions de la Brigade de Contrôle des Abonnements en vue de faire réparer les fuites d'eau et dénoncer les branchements illicites.

IV.2.2.3. Subventions et Transferts

Les subventions et transferts accordés par l'Etat à certains de ses démembrements et organismes extérieurs sont projetés à **385,8** milliards en 2018, **388,2** milliards en 2019 et **413,1** milliards en 2020. Ces subventions sont destinées notamment :

- **aux écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **aux Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- **aux Collectivités Décentralisées** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **aux élèves et étudiants** au titre des bourses, des kits scolaires et des frais de transport.

Tableau 21: Evolution des subventions et transferts 2017-2020*(En milliards de FCFA)*

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	Collectif	Budget	Projection	Projection
	2017	2018	2019	2020
Subvention aux écoles privées	123,6	141,1	139,1	159,5
Subventions aux EPN	74,0	85,3	85,3	85,3
Subvention coton	7,0	0,0	0,0	0,0
Subvention au secteur électricité	0,1	0,0	0,0	0,0
Fonds de réserves café cacao	1,0	1,0	1,0	1,0
Collectivités décentralisées	22,1	22,1	22,1	22,1
Bourse, kits scolaires et transports	62,8	67,2	70,6	74,1
Autres subventions	75,3	69,2	70,2	71,2
TOTAL	365,8	385,8	388,2	413,1

Source : SEPMBPE/ DGBF

IV.2.2.4. Autres achats de Biens et Services

Les autres dépenses d'achats de biens et services intégrant les charges de fonctionnement courant des services de l'administration sont prévues en 2018, 2019 et 2020 à des montants respectifs de **618,7** milliards, **647,7** milliards et **717,3** milliards. L'évolution de ces natures de dépenses sur la période 2018-2020 montre la volonté du Gouvernement à continuer de dégager des marges budgétaires au profit des investissements.

IV.2.2.5. Investissement

Les investissements publics prévus sur la période 2018-2020 tiennent compte de la stratégie nationale du Gouvernement contenue dans le PND II qui décrit les grandes orientations en matière d'investissement.

Ces investissements (y compris le FIMR , le Programme d'entretien routier et les dépenses sur parafiscalité anacarde) devraient évoluer à un rythme annuel moyen de 11,2% en passant de **1 997,2** milliards en 2018, à **2 229,6** milliards en 2019 puis à **2 468,5** milliards en 2020 avec des appuis extérieurs respectifs de **916,1** milliards, **1 059,1** milliards et **1 136,5** milliards (soit 46,5% des investissements publics de la période).

Tableau 22: Evolution des dépenses d'investissement 2017-2020

Dépenses d'investissement	Collectif	Budget	Projections	
	2017	2018	2019	2020
Total dépenses d'investissement yc FIMR, FER et dépenses sur Parafiscalité anacarde	1 865,9	1 997,2	2 229,6	2 468,5
Financement intérieur des projets	940,3	916,9	975,7	1113,7
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	14,5	13,4	12,5	11,3
Programme d'entretien routier / FER	104,5	127,2	158,8	183,5
Dépenses sur parafiscalité anacarde		23,6	23,6	23,6
Financement extérieur des projets	925,6	916,1	1059,1	1136,5
Variation annuelle	15,1%	7,0%	11,6%	10,7%
Pourcentage du budget total	28,9%	29,6%	30,1%	30,8%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 447,6	6756,3	7 397,4	8 019,5
Variation annuelle	11,5	4,8%	9,5%	8,4%
PIB	23 599,5	25 867,30	28 348,00	30 983,40

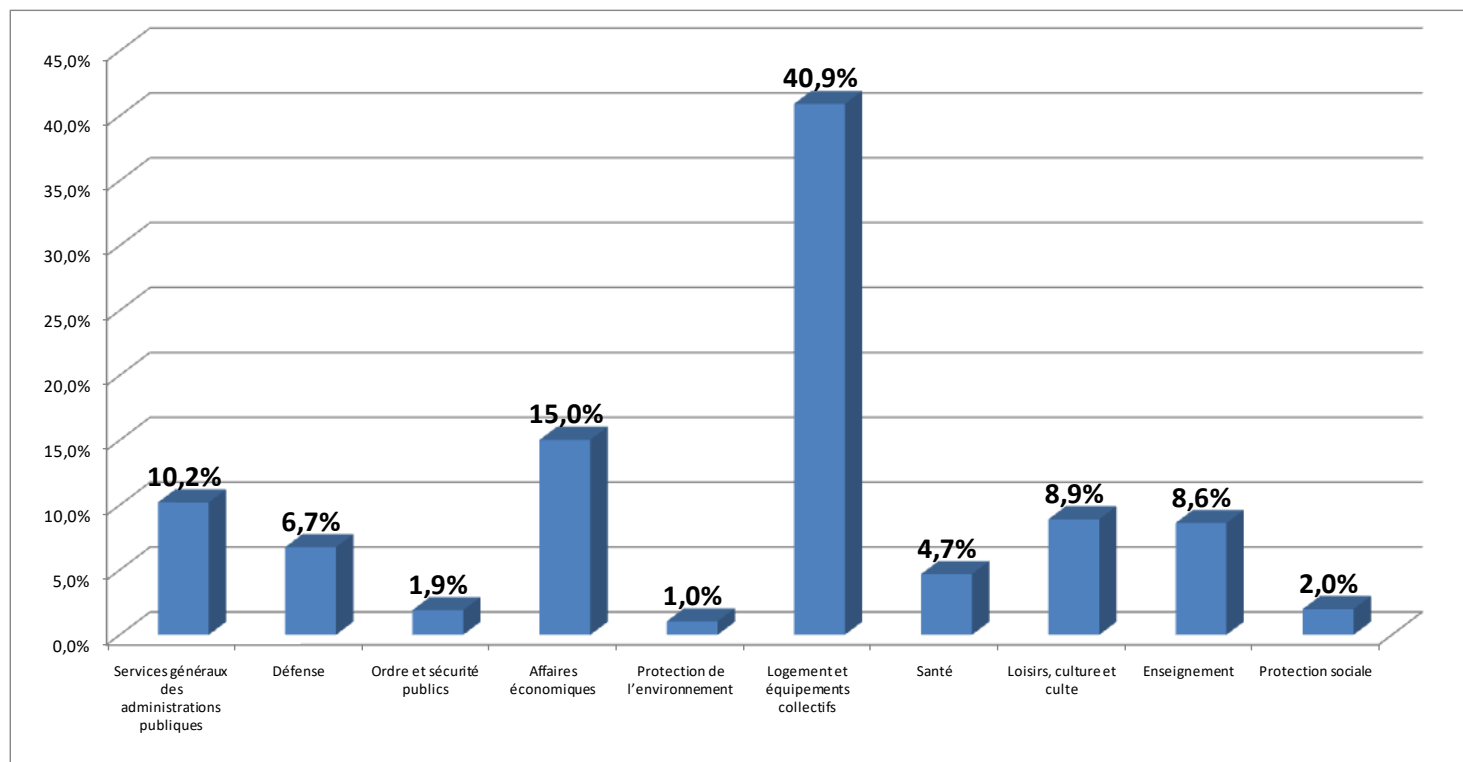
Source : SEPMBPE/ DGBF

Ces investissements publics représenteraient en moyenne 30,2% des dépenses totales budgétaires sur la période. Rapportés au PIB, ces investissements représenteraient 7,9% en moyenne et permettraient de parachever certains projets d'envergure, notamment :

- **les grands chantiers** tels que l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des logements sociaux, la construction du stade olympique d'Ebimpé, la construction des infrastructures de la CAN 2021, la construction des infrastructures du train urbain d'Abidjan, la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle, la réhabilitation des infrastructures sanitaires, la construction et la réhabilitation des aéroports de l'intérieur, etc. ;
- la mise en œuvre de la **Loi de programmation militaire et la Loi de programmation de sécurité intérieure** ;
- **les projets financés dans le cadre du C2D** pour un montant annuel de **156,1** milliards en 2018 et 2019 dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport et de la justice ;

- **les transferts au profit des collectivités décentralisées et districts** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

Graphique 6: Répartition des dépenses d'investissement par fonction



Source : SEPMBPE/DGBF

La répartition par grande fonction des dépenses d'investissement fait ressortir une prédominance des secteurs des logements et équipements collectifs avec une proportion de 40,9%. Ce secteur est suivi des affaires économiques (15,0%), des services généraux des administrations publiques (10,2%), des loisirs, culture et culte (8,9%) et de l'enseignement (8,6%).

Cette politique d'affectation des dépenses d'investissement principalement dans les secteurs porteurs de croissance est conforme à la volonté du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

IV.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires 2018-2020 par fonction

L'allocation sectorielle des dépenses budgétaires sur la période 2018-2020 a été faite en tenant compte de l'impulsion qui sera donnée aux secteurs productifs sans toutefois, détériorer les ratios des charges récurrentes des secteurs sociaux.

Tableau 23: Récapitulatif des dépenses par fonction de 2015-2020

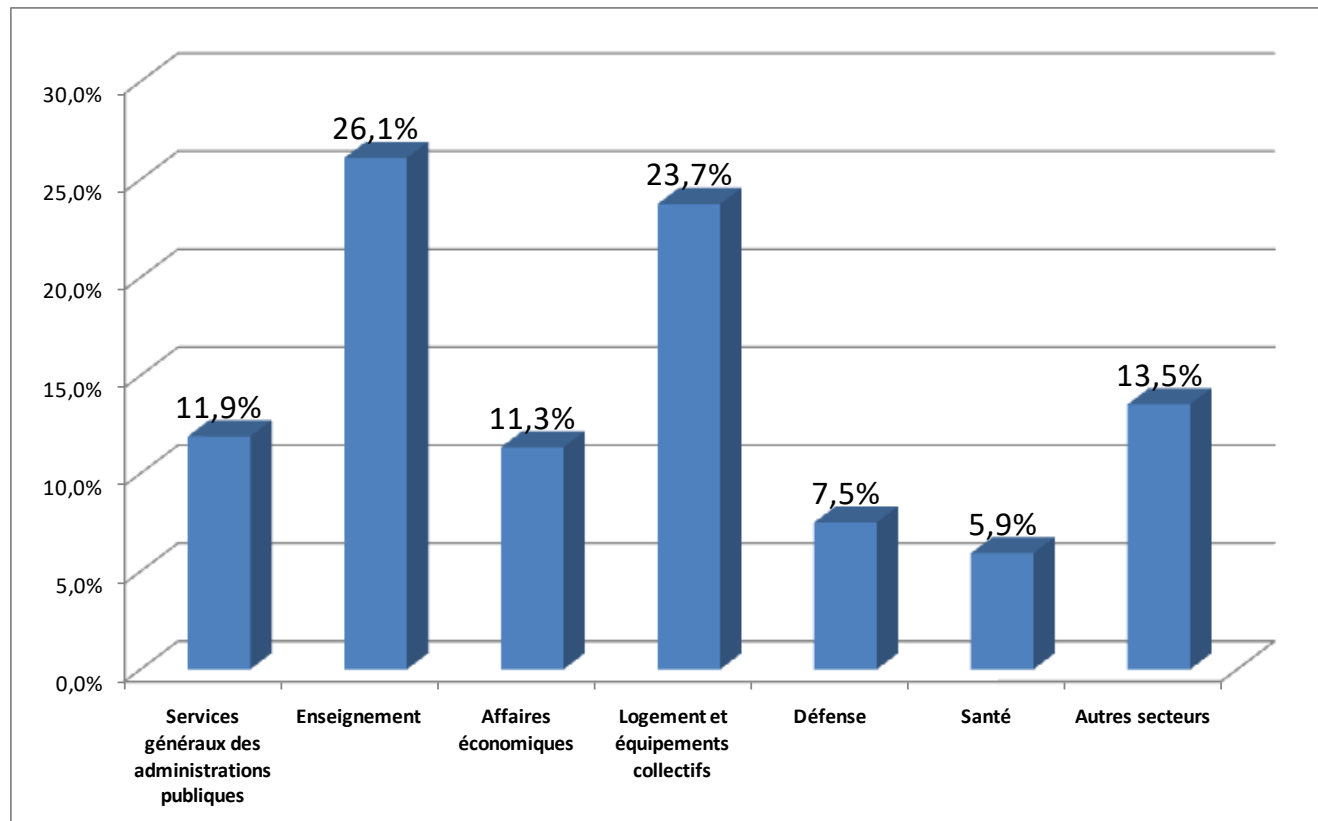
En millions de FCFA

	Exécution	Exécution	Budget (collectif)	Budget		Projection				Moyenne 2018-2020	
	2015	2016	2017	2018		2019		2020			
Services généraux des administrations publiques	576 830	651 826	582 244	555 787	10,7%	728 213	12,9%	728 940	12,0%	670 980	11,9%
Défense	317 111	278 552	295 174	338 445	6,5%	427 361	7,6%	503 706	8,3%	423 171	7,5%
Ordre et sécurité publics	215 588	261 887	249 115	272 652	5,2%	279 067	5,0%	296 835	4,9%	282 851	5,0%
Affaires économiques	388 345	510 319	470 210	539 666	10,4%	682 214	12,1%	697 511	11,4%	639 797	11,3%
Protection de l'environnement	41 447	77 115	87 281	90 558	1,7%	112 957	2,0%	163 313	2,7%	122 276	2,2%
Logement et équipements collectifs	673 686	748 968	1 401 459	1 406 149	27,0%	1 202 688	21,4%	1 412 948	23,2%	1 340 595	23,7%
Santé	245 439	299 584	358 847	344 498	6,6%	324 253	5,8%	334 349	5,5%	334 367	5,9%
Loisirs, culture et culte	89 473	103 281	135 711	157 176	3,0%	250 912	4,5%	282 899	4,6%	230 329	4,1%
Enseignement	1 048 172	1 310 032	1 277 250	1 401 815	26,9%	1 473 809	26,2%	1 544 278	25,3%	1 473 301	26,1%
Protection sociale	80 610	110 900	130 575	102 241	2,0%	147 248	2,6%	134 089	2,2%	127 859	2,3%
Reserve de programmation	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	3 676 701	4 352 463	4 987 866	5 208 987	100,0%	5 628 722	100,0%	6 098 867	100,0%	5 645 525	100,0%
Dette Publique	1 317 299	1 520 437	1 459 761	1 547 278		1 768 683		1 920 615		1 745 526	
TOTAL (y compris dette publique)	4 994 000	5 872 900	6 447 627	6 756 265		7 397 405		8 019 483		7 391 051	

Source : SEPMBPE/ DGBF

L'analyse des projections hors dette¹⁰ afficherait une prédominance des dotations affectées aux services généraux de l'administration publique (**24,6%**), à l'enseignement (**23,7%**), suivi des logements et équipements collectifs (**16,1%**), et de la Défense et sécurité (**12,6%**).

Graphique 7: Répartition des dépenses hors dette par fonction de 2018-2020



Source : SEPMBPE/ DGBF

¹⁰ Le service de la dette publique représente 23,2% des dépenses totales

V. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

La programmation pluriannuelle 2018-2020 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement en vue d'accélérer la marche vers l'émergence à l'horizon 2020. Pour ce faire, les allocations budgétaires sectorielles ont pour objectif la réalisation effective des projets et programmes de développement économique et social inscrits dans le PND 2016-2020 en vue de contribuer à l'atteinte des cinq résultats stratégiques que sont :

- **le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;**
- **l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;**
- **l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation;**
- **le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;**
- **le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.**

Tableau 24: Récapitulatif par axe des allocations des dépenses

En milliards de FCFA

	2015		2016		2017	2018	2019	2020	TOTAL SUR LA PERIODE 2018-2020	Proportion sur la période
	Progr.	Estimé	Progr.	Estimé	Budget (collectif)	Budget	Prévision	Prévision		
AXE STRATEGIQUE 1: le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;	1 490,0	1 464,8	1 831,4	1 779,1	1 841,7	1 714,9	2 308,2	2 446,9	6 470,0	38,2%
AXE STRATEGIQUE 2: l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;	1 339,6	1 286,8	1 654,0	1 578,1	1 617,2	1 770,9	1 762,3	1 831,2	5 364,3	31,7%
AXE STRATEGIQUE 3: l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation;	458,9	432,1	487,3	389,2	532,8	496,4	574,7	520,9	1 592,0	9,4%
AXE STRATEGIQUE 4 : le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;	635,3	410,4	853,3	517,5	912,5	1 139,5	911,4	1 225,9	3 276,8	19,3%
AXE STRATEGIQUE 5: le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.	87,9	82,6	93,3	88,6	83,6	87,3	72,3	73,9	233,5	1,4%
Reserve de programmation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL (hors dette)	4 011,6	3 676,7	4 919,3	4 352,5	4 987,9	5 209,0	5 628,7	6 098,9	16 936,6	100,0%
Dette Publique	1 294,2	1 317,3	1 340,3	1 520,4	1 459,8	1 547,3	1 768,7	1 920,6	5 236,6	
TOTAL	5 305,8	4 994,0	6 259,6	5 872,9	6 447,6	6 756,3	7 397,4	8 019,5	22 173,2	

Source : SEPMBPE/DGBF

V.1 RESULTAT STRATEGIQUE I : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

La programmation budgétaire 2018-2020 concourt à l'atteinte puis à la consolidation de ce premier résultat stratégique du PND en y consacrant en moyenne **38,2%** des prévisions budgétaires. Les allocations affectées pour atteindre ce résultat passeraient de **1 714,9** milliards en 2018 à **2 446,9** milliards en 2020 et contribueront à la réalisation des actions prévues dans les secteurs suivants :

- **Défense** : Les actions prévues dans ce secteur seraient principalement orientées vers la mise en œuvre de la Loi de Programmation Militaire à travers le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de défense (accroissement et adaptation des moyens structurels de l'armée à l'instar des armées modernes). Ceci se matérialisera entre autres, par la forte participation de la Côte d'Ivoire aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la sous-région.
- **Intérieur et sécurité** : Pour renforcer la sécurité des populations sur la période 2018-2020, la priorité sera mise sur la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure en vue de l'adaptation du dispositif sécuritaire aux nouvelles menaces notamment, le terrorisme, du renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes.
- **Fonction Publique** : Au niveau de la fonction publique, il s'agira de renforcer la performance et l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la réalisation des actions telles que la formation des cadres , la restructuration de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), le développement de l'e-administration, l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ainsi que la mise en œuvre du projet de Gouvernance électronique.
- **Communication** : La politique dans ce secteur vise entre autres la garantie de la liberté d'expression et l'accès à l'information publique de qualité à travers notamment le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication, l'accroissement des appuis accordés au secteur des médias privés, le renforcement de la régulation du secteur de la communication, l'accélération du passage de l'analogie à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et la libéralisation du secteur audiovisuel.
- **Justice et Droits de l'homme** : Pour faciliter l'accès des populations au système judiciaire, améliorer la politique carcérale et le respect des droits humains sur l'ensemble du territoire, certaines actions sont prévues notamment, la révision de la carte judiciaire en fonction des besoins de la population et de l'activité économique, le renforcement des actions sociales en milieu carcéral et post carcéral et la construction/réhabilitation des infrastructures pénitentiaires selon les normes internationales.
- **Planification du développement et Système statistique** : Il sera question dans ce secteur du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques en Côte d'Ivoire afin de définir la

charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation. Les actions visent en outre à assurer la souveraineté nationale sur la production des données statistiques en Côte d'Ivoire à travers notamment la mise en place d'un mécanisme de programmation des interventions et des projets d'investissement, la mise en place d'un système national intégré de suivi et évaluation des politiques publiques, l'intégration dans les curricula de formation des écoles, universités et instituts des modules sur la chaîne PPPBSE, le renforcement de la coordination et la coopération statistique au niveau national et international.

- **Budget, Economie et Finances** : La poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie se fera à travers le financement des actions majeures telles que le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire, le renforcement du système de mobilisation de ressources intérieures et extérieures, la gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie.
- **Institutions** : Pour garantir la transparence, la crédibilité et la régulation des Institutions de la République, des dotations sont prévues pour le renforcement de la prévention et de la lutte contre la corruption, la création et le fonctionnement des hautes juridictions (Haute Cour de Justice, Cour de Cassation et Conseil d'Etat), la réforme de la Magistrature et du Conseil Supérieur de la Magistrature ainsi que la moralisation du secteur judiciaire.

V.2 RESULTAT STRATEGIQUE II : ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN-ETRE SOCIAL

Le capital humain étant un des déterminants importants du rythme de la croissance économique, la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence socio-économique nécessite des ressources humaines qualifiées, performantes et en bonne santé pour assurer son développement économique et social. La programmation budgétaire devrait contribuer à la réalisation de ce résultat à travers une allocation de **5 364,3** milliards sur la période 2018-2020 dont **1 770,9** milliards en 2018. Ces crédits permettront de financer les actions majeures, les projets et programmes structurants dans les secteurs suivants :

- **Education Nationale** : Les dotations consacrées à l'éducation nationale s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement d'accroître l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, à l'éducation. Ces efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les interventions prioritaires portent sur l'acquisition de manuels scolaires et l'équipement en mallettes pédagogiques des EPP, la pérennisation des cantines scolaires, le programme de construction de collèges et lycées d'enseignement général, la construction de 3000 classes au primaire, les projets de promotion de l'accès des filles à l'éducation secondaire ISTISNA et IJARA et la construction du Lycée d'excellence de Grand-Bassam.

- **Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique :** Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il est prévu en moyenne **199,9** milliards par an pour l'amélioration de la gouvernance des universités et grandes écoles publiques, le renforcement des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur et l'amélioration de l'employabilité des diplômés. L'accent serait mis sur les projets et programmes tels que l'extension et l'équipement des infrastructures des universités FHB de Cocody, Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo et Lorougnon Guédé de Daloa, la construction de nouvelles universités (Bondoukou, Man, San Pedro) et la mise en œuvre de programmes nationaux de recherche.
- **Santé et Lutte contre le SIDA :** Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, la qualité et l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile, plusieurs actions seront mises en œuvre. Ce sont notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle, le renforcement de la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles, le renforcement des services intégrés de prise en charge de la santé de la mère, le passage à échelle des interventions coût-efficacité à haut impact à l'endroit des populations les plus vulnérables, le renforcement des services de prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant, la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) et la vaccination ainsi que la mise en œuvre du Programme National Multisectoriel de Nutrition (PNMN).
- **Affaires Sociales et Formation Professionnelle :** Dans ce secteur, l'accent serait mis sur la réforme de la formation professionnelle et des Affaires Sociales notamment par la suppression du Brevet d'Etude Professionnelle, la révision du Brevet de Technicien Supérieur et des curricula de formation à l'Institut National de la Formation Sociale (INFS). Les priorités concernent entre autres, la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle, la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale, le renforcement des capacités techniques et matérielles des centres de formation professionnelle, l'accroissement des antennes de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) et des centres sectoriels, la construction du centre de formation aux métiers des TIC et du centre multisectoriel BTP, Hôtellerie du tourisme.
- **Culture et Francophonie :** La politique sectorielle sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment la construction des centres culturels intégrés, des centres techniques des arts appliqués et des foyers et centres culturels, la restauration et la valorisation de la ville historique de Grand Bassam inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la création de pôles de développement culturels, l'inscription du Parc Archéologique d'Ahouakro et du Parc National des îles Ehotilés ainsi que les mosquées de type soudanais du Nord de la Côte d'Ivoire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'inventaire du patrimoine culturel et la construction de mémoriaux commémoratifs de l'esclavage.

- **Sport et Loisirs** : Les priorités dans ce secteur sur la période 2018-2020 concernent la construction du stade olympique d'Abidjan, la construction/réhabilitation des infrastructures pour l'organisation de la CAN 2019 et la réalisation de la cité olympique d'Ebimpé.

V.3 RESULTAT STRATEGIQUE III : ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION

Le CDMT global 2018-2020 consacrerait en moyenne **530,7 milliards** par an au développement des secteurs de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Ces principaux secteurs sont :

- **Industries et Mines** : Pour soutenir les efforts du secteur minier à la création de richesse et apporter une réponse aux défis d'industrialisation, la programmation budgétaire devraient concourir à la réalisation des actions telles que la mise en œuvre du programme national de restructuration et de mise à niveau de l'industrie en Côte d'Ivoire, l'aménagement de la zone franche technologique de Grand Bassam, le développement de la filière anacarde et cajou, le développement intégré de la filière textile et confection, la mise en œuvre effective de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et du processus de Kimberley.
- **Commerce** : En vue de la dynamisation et la modernisation du commerce intérieur, la programmation budgétaire devrait contribuer à la mise en œuvre des opérations majeures notamment, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Exportation (SNE), l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement du commerce intérieur, l'appui à la commercialisation des produits vivriers et l'encadrement des associations de consommateurs ainsi que la création de centres de formalités pour faciliter l'investissement dans le commerce.
- **Artisanat, Entrepreneuriat et PME** : Au titre de l'artisanat, de l'entrepreneuriat et des PME, il est alloué dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2018-2020 des dotations pour contribuer au développement de ce secteur et l'accroissement de sa capacité à générer plus d'emplois et de revenus. Les actions majeures seront orientées vers la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (programme Phoenix), la mise en place d'un système de normalisation, de codification et de labellisation des produits et services de l'artisanat ainsi que la création des zones d'implantation artisanales.
- **Agriculture** : L'agriculture constitue l'un des pôles importants de croissance économique pour le pays. Pour contribuer à renforcer son rôle dans la dynamique de l'économie, il est prévu sur la période 2018-2020 des dotations budgétaires devant contribuer à la compétitivité de l'agriculture ivoirienne et à assurer la sécurité alimentaire. Les principaux projets prévus à cet effet concernent l'appui à la production agricole et à la commercialisation, le projet d'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds, le projet de sécurisation foncière, le programme d'accélération et de relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire, la création et le développement de pôles agro-industriels des régions du Bélier et du Tonkpi, le développement de la bourse des matières premières agricoles, le programme de sécurité alimentaire et l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness (PAEJAA).

- **Ressources animales et halieutiques** : Le secteur des ressources animales et halieutiques bénéficie sur la période 2018-2020 de dotations budgétaires qui contribueront à la réduction de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire à travers la mise en œuvre des actions telles que la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques, l'appui à la recherche-développement en vue de l'amélioration génétique et l'alimentation animale, la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses, la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité et l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine.
- **Hydrocarbure et Electricité** : En matière énergétique, les dotations budgétaires prévues devraient contribuer au développement des infrastructures énergétiques de qualité qui assurent les besoins croissants de l'économie. Les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des actions telles que la réalisation des projets de centrales solaires photovoltaïques et à biomasse cacao, la construction de plusieurs centrales hydroélectriques, la construction de microcentrales hydroélectriques, le développement de centrales thermiques à cycle combiné et à charbon, la couverture du territoire en pipelines (GPL et Muli produits) et gazoducs ainsi que le développement et la réhabilitation des réseaux électriques existants pour une meilleure couverture du territoire.
- **Tourisme** : En vue de l'accroissement de l'offre touristique, les actions seraient essentiellement portées sur la création du centre d'application des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, le développement du tourisme balnéaire, culturel et de l'écotourisme.

V.4 RESULTAT STRATEGIQUE IV : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HARMONIEUSEMENT REPARTIES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La politique du Gouvernement en faveur du développement des infrastructures en quantité et de qualité suffisantes et une exploitation rationnelle et respectueuse de l'environnement naturel pour conduire le pays vers l'émergence bénéficierait au titre de la programmation budgétaire 2018-2020 d'une allocation moyenne annuelle de **1092,3** milliards. Les domaines d'interventions concernés sont :

- **Transport** : Le secteur du transport bénéficiera sur la période 2018-2020 des dotations budgétaires pour répondre à la volonté du Gouvernement d'accélérer le processus de développement par la réduction des inégalités spatiales et favoriser les opportunités. Ainsi, les actions concourant à accroître et à moderniser les services de transport et le parc automobile de transport en commun seront opérées. Il s'agit de l'extension et la modernisation du Port Autonome d'Abidjan, la construction des postes de contrôle juxtaposé (Laleraba, Noé/Elubo, Gbapleu, de Prolo et de Nigouni), la construction des infrastructures du train urbain d'Abidjan, le renforcement des capacités opérationnelles de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et de celles du personnel de sécurité, de sûreté, de recherche et sauvetage maritime et la réalisation d'un réseau de surveillance maritime à distance.

- **Infrastructures routières** : Pour impulser le développement des infrastructures routières, il est prévu sur la période 2018-2020 plusieurs actions notamment les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays telles que le bitumage de la route Agboville-Rubino-Cechi, l'aménagement et bitumage de la route Adzopé-Yakassé Attobrou, la construction de l'échangeur de l'amitié Ivoirio-japonaise, l'aménagement et le bitumage des voiries structurantes du district d'Abidjan, la construction d'échangeurs et de flyover sur certains grands carrefours, la construction des autoroutes notamment Abidjan-Lagos, Yamoussoukro-Bouaké et Abidjan-Dabou, la construction des 4^e et 5^e ponts d'Abidjan (Yopougon-Plateau), le pont de Kouibly et le pont de Kani.
- **Environnement, Développement durable, Eaux et Forêts** : Les crédits budgétaires prévus dans ce secteur sur la période 2018-2020 permettront de financer les actions de promotion et de protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des eaux et forêts et de l'environnement, la sensibilisation des populations, la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert, la gestion intégrée des ressources en eau, la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique. Ainsi, les principaux projets concernent entre autre la réhabilitation des forêts dégradées, la mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des conflits homme-faune et des animaux à problème, le projet de gestion intégrée des aires protégées, le projet de Conservation des Ressources Naturelles, l'appui aux résolutions de la cop21 pour le renforcement de la résilience au changement climatique/PIC et le programme d'amélioration durable de la situation d'assainissement et du drainage de la ville d'Abidjan.
- **Postes et TIC** : En vue de vulgariser l'utilisation des TIC et d'assurer la couverture intégrale de la population ivoirienne en téléphonie et Internet ainsi que de développer le secteur postal, la programmation budgétaire prévoit de financer les actions majeures telles que l'accélération du maillage du territoire national en fibre optique destiné à relier tous les pôles administratifs et économiques du pays, la poursuite de la mise en œuvre du projet « un citoyen, un ordinateur plus une connexion Internet », la promotion du service universel postal et la réalisation du Projet courrier hybride.
- **Construction, Assainissement et Urbanisme** : La politique sectorielle sera axée sur l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et du système d'assainissement et de salubrité. A ce titre, il est prévu la contribution à la production de logements décents et durables, la viabilisation des terrains destinés à la production de logements sociaux et économiques, la promotion des matériaux de construction écologiques et durables et l'élaboration des schémas directeurs de gestion des déchets solides, ménagers et assimilés des régions et districts autonomes.

V.5 RESULTAT STRATEGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Pour asseoir une coopération avantageuse, la politique ivoirienne en matière de diplomatie, mettra un accent particulier sur des partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents visant à conquérir les marchés

ivoirien et sous régional, la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien. Dans ce cadre, les principales actions à mettre en œuvre concerneront notamment le renforcement de la coopération transfrontalière, le renforcement de la contribution de la Côte d'Ivoire à l'intégration économique et monétaire en Afrique, la promotion des partenariats économiques stratégiques (Asie, Moyen orient, Amérique du sud, etc.), la mobilisation des ressources financières extérieures et l'intensification du lobbying, la promotion de la destination Côte Ivoire, le développement des Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE) de la Côte d'Ivoire ainsi que l'intensification de la participation des ivoiriens de l'extérieur aux efforts de développement de la Côte d'Ivoire et de la mobilisation des ressources financières extérieures et l'intensification du lobbying et de la promotion de la destination Côte Ivoire, le développement des Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE) de la Côte d'Ivoire ainsi que l'intensification de la participation des ivoiriens de l'extérieur aux efforts de développement de la Côte d'Ivoire.

La contribution du cadrage triennal 2018-2020 à la réalisation de ces actions stratégiques serait respectivement de **87,3** milliards, **72,3** milliards et **73,9** milliards en 2018, 2019 et 2020.

VI. RISQUES SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Les perspectives budgétaires 2018-2020 pourraient être exposées à de nombreux risques dont la survenance éventuelle pourrait compromettre la tenue des cibles macro-budgétaires et, partant, le succès de la stratégie d'émergence. Quelques risques majeurs identifiés sont les suivants :

VI.1. RISQUES MACROECONOMIQUES ET MACROBUDGETAIRES

VI.1.1 Choc sur la croissance

Une chute brutale du PIB pourrait avoir des incidences financières relativement importantes sur le budget de l'Etat. En effet, dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, des épisodes de chocs sur la croissance ont été observés. Ces chocs ont été consécutifs notamment à des crises socio-politiques, des fluctuations défavorables des cours de matières premières spécifiques et des niveaux incidemment bas de la production agricole liées à des perturbations pluviométriques.

Les chocs de croissance se traduisent par des manques à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement tributaires de l'évolution de l'activité économique. Ces manques à gagner induisent souvent une accumulation d'arriérés de paiements lorsque des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Par ailleurs, la réduction de dotations budgétaires (notamment au titre des investissements) consécutive aux manques à gagner sur les recettes à la suite d'un choc de croissance, a en retour des effets pervers sur la croissance.

VI.1.2 Fluctuations des cours du cacao

La fluctuation des cours du cacao est un facteur majeur de risque pour les finances publiques ivoiriennes. En effet, l'économie ivoirienne reste relativement dépendante du cacao. Les revenus fiscaux liés au cacao (taxe à l'exportation du cacao et droits d'enregistrement cacao) s'établissent à 506 milliards en 2017 et sont projetés à 363,9 milliards en 2018. Ces recettes représentent respectivement environ 13,9 % et 9 % des recettes fiscales (y compris les recettes affectées non antérieurement enregistrées dans le TOFE) en 2017 et 2018. La baisse du poids de ces revenus en 2018 s'explique par la fixation du taux des droits d'enregistrement du cacao à zéro (0%). La fluctuation du cours du cacao impacte également le niveau des autres recettes fiscales à travers son effet négatif sur l'ensemble de l'économie. Ce facteur de risque s'est récemment matérialisé, avec la chute de près de 35 % des prix internationaux du cacao depuis la fin de l'année 2016, occasionnant un manque à gagner d'environ 0,9 % du PIB sur les recettes fiscales, une réduction de 0,9 % des revenus des agriculteurs, et une révision à la baisse des projections de croissance, de 8,9 à 8,5 %.

La politique de transformation, qui vise à renforcer le secteur agro-industriel, doit être poursuivie en vue de contenir l'impact de la fluctuation des cours du cacao sur les recettes fiscales.

VI.1.3 Volatilité des cours du pétrole

La volatilité des cours du pétrole est également un facteur de risque budgétaire, car elle constitue une source d'instabilité des recettes fiscales. Une hausse des prix du pétrole devrait a priori conduire à une augmentation des recettes fiscales (taxe sur les produits pétroliers et impôt sur le bénéfice des entreprises exportatrices de pétrole), mais compte tenu du non-ajustement automatique des prix intérieurs, il s'ensuit souvent une érosion des marges des entreprises du secteur, faisant peser des risques sur les recettes fiscales et non-fiscales versées à l'Etat.

Toutefois, des analyses montrent que l'impact de la hausse du prix du pétrole sur le budget de l'Etat est mitigé car elle augmentera les revenus du pétrole et diminuera les taxes sur les produits pétroliers. L'effet net dépendra de l'ampleur de l'impact sur chacun de ces postes de recettes.

VI.1.4 Variations des taux de change

La volatilité des taux de change étant difficile à prévoir, toute dépréciation du FCFA par rapport au dollar pourrait renchérir le service de la dette libellée en dollars ainsi que les dépenses d'importations en dollar. Des écarts peuvent ainsi naître entre les montants à rembourser prévus au budget et les remboursements effectifs. En revanche, les recettes assises sur les importations libellées en dollars augmenteraient. Pour atténuer ce risque, l'initiative du gouvernement de segmenter la récente émission d'*euro bonds* en deux composantes, l'une libellée en dollars (1,25 milliard) et l'autre en euro (625 millions) constitue une bonne stratégie.

1.5. Risque de refinancement

Les tombées d'échéances importantes attendues de la dette extérieure à partir de 2024, en particulier le remboursement en 2024 de l'Eurobond 2014-2024 pour un montant de 750 millions USD, soit 375 milliards de FCFA, font courir un risque important de refinancement à partir de 2024. Par ailleurs, le profil des amortissements de la dette montre que le risque de refinancement est également important au cours des cinq (5) premières années (2016-2020), en raison de la forte concentration d'échéances de la dette de marché.

Pour atténuer ce risque, une stratégie est de procéder à des opérations de rachats progressifs de titres sur le marché secondaire de sorte à étaler les échéances ou de prendre des mesures internes, notamment à travers l'ouverture de compte séquestre.

Egalement, des difficultés non anticipées d'accès aux marchés internationaux de capitaux constitueraient un risque budgétaire de refinancement. En cas de difficulté soudaine à se refinancer sur les marchés internationaux, le Gouvernement pourrait être en effet contraint à recourir à des sources de financement plus onéreuses et/ou avec des échéances plus courtes.

VI.1.6 Inflation et caractère imprévisible de certains décaissements d'appuis budgétaires

Une forte inflation peut induire des besoins additionnels en dotations budgétaires pour couvrir l'augmentation des coûts des prestations des opérateurs économiques. Toutefois, l'inflation reste faible en Côte d'Ivoire, eu égard à l'ancrage du FCFA à l'euro, si bien que le risque budgétaire lié à l'inflation peut être considéré comme marginal.

Par ailleurs, la relative imprévisibilité des calendriers de décaissement de certains appuis budgétaires, de même que la complexification des procédures de décaissement (due à l'exigence de documents supplémentaires pour le décaissement des ressources) peuvent constituer un risque budgétaire. Toutefois, le Gouvernement demeure prudent sur les prévisions d'appuis budgétaires en vue d'éviter les surprises de non concrétisation de décaissements attendus.

VI.1.7 Poids important du secteur informel dans l'économie

L'importance du secteur informel, qui représente environ 34% de l'économie (produit intérieur brut) à fin 2014, constitue une contrainte pour l'optimisation du potentiel fiscal. Aussi, des mesures sont prises en vue d'inciter les opérateurs économiques du secteur informel à s'inscrire dans la formalisation de leurs activités.

VI.2. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET OU CATASTROPHES NATURELLES

Au-delà des risques macroéconomiques, les catastrophes naturelles peuvent également engager le concours de l'Etat afin de soutenir les populations en difficulté suite à la survenance d'une calamité. En Côte d'Ivoire, certaines catastrophes naturelles et environnementales peuvent faire peser des risques sur le budget de l'Etat. Il s'agit entre autres :

- **des pluies diluviennes** qui provoquent chaque année d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes en vie humaine. Pour l'année 2017, c'est environ une vingtaine de disparus et une quarantaine de blessés ainsi que d'importants dégâts matériels qui ont été enregistrés. Pour faire face à ces catastrophes, le budget prévoit des crédits pour des dépenses de contingences. Malheureusement l'ampleur des conséquences de certains événements ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges.

Pour y remédier, il est prévu :

- o la viabilisation, l'assainissement et le drainage de nouveaux lotissements ;

- un nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan, en cours d'élaboration et qui devait être achevé en 2017.
- **des sécheresses** qui ont des effets très néfastes sur la production des matières premières notamment le cacao et par conséquent sur les recettes tirées de cette spéculation. En effet, la Côte d'Ivoire est constamment confrontée ces dernières années notamment en 2015 à des sécheresses de longue durée constatées dans diverses régions du pays, notamment au Nord, Nord-est, Nord-ouest et Centre. Ces sécheresses se manifestent par des effets dommageables sur l'agriculture, l'élevage, la foresterie, malgré des campagnes de sensibilisation et les actions d'anticipation entreprises pour amenuiser son impact. Dans les périodes 1972-1973 et 1982-1983, des saisons sèches de même ampleur avaient occasionné une baisse du rendement du cacao, première production d'exportation du pays, de 21% et 27% par rapport aux campagnes précédentes, soit une perte d'environ 250 milliards de FCFA, ainsi que plus de 67.000 ha de forêt détruits pour la seule campagne agricole 1982-1983.

Les incidences budgétaires directes consistent en des indemnisations des agriculteurs sinistrés à travers les lignes de contingences du budget.

- **de la maladie du « swollen shoot » du cacao**, qui oblige à mettre en quarantaine le reste des plantations dans la zone touchée, est une maladie virale contre laquelle il n'existe pas de traitement curatif. Elle continue de sévir de manière endémique dans les champs de cacaoyers d'Afrique de l'Ouest. Une enquête réalisée en 2008 a montré que la Côte d'Ivoire est sous la menace de cette maladie avec un taux de prévalence de 11 à 12% des cacaoculteurs.

VI.3- RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLICS PRIVES (PPP)

En Côte d'Ivoire, la stratégie du Gouvernement, face aux contraintes de ressources publiques, est de mobiliser les financements privés pour la construction des infrastructures et d'assurer le paiement des projets, principalement par leurs usagers. A ce titre, l'Etat envisage de financer plus de 40% des investissements programmés dans le PND sous forme de PPP. A ce jour, environ une quarantaine de projets sont dénombrés. Avec ce mode de financement, l'offre en investissement pourrait s'accroître rapidement et permettre au pays de répondre aux besoins de financement en matière d'infrastructures sans augmenter immédiatement l'endettement. Toutefois, les PPP peuvent présenter des risques budgétaires importants:

- **Le niveau élevé de recours aux PPP** : Les coûts inhérents aux projets de PPP peuvent être importants. En effet, afin d'attirer le secteur privé, l'Etat est emmené à mettre en place des mécanismes d'incitation qui souvent reviennent coûteux ou entraînent des manques à gagner de recettes fiscales. En outre, il fait face à des montages financiers souvent complexes, à la gestion et aux renégociations éventuelles des contrats et à des résiliations. Le Gouvernement doit donc déterminer si ces coûts plus élevés sont justifiés en s'appropriant des méthodes d'analyse qualité-prix relatives aux PPP développées dans les pays avancés. Par ailleurs, dans un contexte où la comptabilité

et les statistiques des finances publiques ne retracent pas encore l'ensemble des engagements financiers liés aux PPP, le fort recours aux partenariats public-privé (PPP) pour accompagner le PND pourrait constituer un risque budgétaire, en cas de défaillance ou en cas de non réalisation de certaines hypothèses.

- **Le risque lié à l'imprévisibilité des recettes d'exploitation** : Il s'agit notamment du risque que le secteur privé ne réalise pas un niveau suffisant de recettes pour que le projet soit rentable tel que prévu dans les hypothèses des contrats. Cette situation entrainerait un soutien de l'Etat ou une augmentation de la tarification du service au consommateur. Les tarifs ou prix doivent être ajustés régulièrement pour tenir compte de l'inflation et de circonstances nouvelles. Une régulation autonome, assortie de contrôles réguliers, permettrait de réduire ce risque.

Afin de maîtriser l'ensemble des risques budgétaires inhérents à ce type de partenariat, des outils de suivi et de contrôle des investissements sous forme de PPP à court terme sont mis en place à travers, notamment :

- la centralisation du portefeuille des PPP par le CNP-PPP ;
- le renforcement des études préalables à la publication de l'appel d'offres ;
- le recensement de l'ensemble des projets financés sous forme de PPP, mis en service ou en exécution ;
- l'évaluation des impacts des contrats PPP sur les finances publiques et la tenue d'un fichier de suivi des engagements budgétaires et contingents liés aux contrats PPP ;
- l'information sur les risques budgétaires liés aux contrats PPP devant accompagner les projets de loi de finances.

VI.4- RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET RISQUES SECURITAIRES

Bien que délicats à quantifier, les risques socio-politiques (grèves, crise post-électorale, ...) et les risques sécuritaires (attaque terroriste, ...) peuvent avoir des incidences budgétaires significatives. Ces événements ont un effet négatif sur l'activité économique et sur le secteur du tourisme en particulier, induisant des manque-à-gagner sur les recettes budgétaires, et des dépenses supplémentaires liées au renforcement de la sécurité et à la consolidation de la paix sociale.

Ce risque s'est matérialisé en 2016 avec l'attaque terroriste de Grand-Bassam. Ce qui a induit un renforcement des dépenses en matière sécuritaire et un relèvement du déficit budgétaire convenu avec les partenaires techniques et financiers. Ce risque s'est également réalisé au cours du premier trimestre de l'année 2017 avec les revendications sociales et militaires.

Toutefois, l'impact de ce risque est atténué au regard des actions fortes prises par le Gouvernement en faveur de la consolidation de la paix sociale et de la cohésion nationale, notamment par la signature d'une trêve sociale avec la plateforme des syndicats des fonctionnaires de l'Etat,

ainsi que de l'attention particulière accordée aux questions de défense et de sécurité avec la mise en œuvre des lois de programmation militaire et de sécurité.

VI.5- RISQUES LIÉS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Les risques budgétaires liés aux entreprises publiques peuvent se résumer à :

- un versement plus conséquent de subventions d'équilibre par l'Etat au regard de l'insuffisance de rentabilité des entreprises ;
- une baisse des ressources fiscales (en particulier, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux) et non fiscales (dividendes) payées par ces entreprises ;
- un besoin de recapitalisation notamment concernant les banques publiques ;
- des défauts de remboursement sur des prêts rétrocédés ;
- des appels de garantie de l'Etat.

Afin de contenir les risques budgétaires que les opérations des entreprises publiques pourraient faire peser sur les finances publiques, le Gouvernement a initié un certain nombre d'actions dont :

- le suivi du service de la dette par la production trimestrielle d'un tableau récapitulatif du service de la dette des entreprises publiques. A terme, ces informations seront disponibles en temps réel, grâce à l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE) ;
- l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement et du recours à la garantie de l'Etat par les entreprises publiques ;
- la poursuite de la présentation en Conseil des Ministres du rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises du portefeuille de l'Etat qui est également annexé à la loi de finances portant budget de l'Etat.

VI.6. RISQUES A LONG TERME LIÉS A LA DETTE PUBLIQUE

Le recours de l'Etat aux marchés monétaire et financiers depuis l'allègement de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (en juin 2012), a occasionné une reconstitution progressive du stock de la dette publique. Ce stock est passé de 4 679,6 milliards en 2012 à 9 023,2 milliards en 2016 et ressortirait à 10 071,0 milliards en 2017, soit 42,7% du PIB. Cette hausse du stock de la dette fait courir à long terme des risques budgétaires notamment liés aux difficultés probables de refinancement et à la volatilité du taux de

change des devises, en particulier le dollar. L'augmentation du stock de la dette réduit également l'espace budgétaire nécessaire pour l'exécution des investissements structurants et contraint de ce fait l'impulsion de la croissance économique.

Certes, l'Analyse de Viabilité de la Dette indique que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste « modéré ». Toutefois, cette analyse révèle que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de croissance, le taux de change vis-à-vis du dollar des Etats Unis, l'investissement direct étranger. Elle souligne en outre la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

CONCLUSION

L'économie ivoirienne s'est consolidée sur la période 2014-2016 avec un taux de croissance annuelle moyen de 8,9% qui a bénéficié de la mise en œuvre satisfaisante des réformes structurelles ainsi que de la réalisation des investissements programmés dans le PND.

Pour les trois prochaines années (2018-2020), les réformes engagées en matière de gestion des finances publiques seront poursuivies, notamment en matière de recouvrement des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en vue de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour l'exécution des investissements inscrits au PND 2016-2020 qui vise à promouvoir une croissance soutenue et inclusive. La politique budgétaire sur la période 2018-2020 sera orientée vers une réduction progressive du déficit budgétaire, un accroissement des ressources intérieures, une maîtrise de l'endettement public, une amélioration de l'efficacité de l'exécution et de la qualité de la dépense, un rythme soutenu des investissements publics, une rationalisation des charges de fonctionnement, une consolidation des efforts de réduction de la pauvreté et de la transparence. La programmation économique et budgétaire 2018-2020 s'appuie sur un renforcement de la qualité des institutions, de la bonne gouvernance ainsi que de la cohésion sociale, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles et sectorielles, notamment en matière d'amélioration du climat des affaires.

Ainsi, la mise en œuvre des orientations définies dans le DPBEP 2018-2020 devrait renforcer les efforts de mise en œuvre des actions inscrites dans le PND 2016-2020 et concourir ainsi à l'atteinte de l'émergence en 2020, à travers notamment la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration du bien-être de la population.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses du budget de l'Etat 2014-2020

En milliards de Francs CFA

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Project. 2019	Project. 2020
	Réal.	Réal.	Est.	Collectif			
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 167,3	1 294,4	1 352,4	1 459,8	1 547,3	1 768,7	1 920,6
- Intérieure	855,9	847,5	868,2	884,2	919,0	1 121,1	1 279,3
dont Remboursement de titres publics	689,7	662,2	731,4	743,7			
<i>dont Bons du Trésor</i>	352,0	282,7	182,5	248,1			
<i>Emprunts obligataires TPCI</i>	167,2	184,7	338,7	136,4			
- Extérieure	311,4	446,9	484,2	575,5	628,3	647,6	641,3
dont Club de Paris	182,6	201,4	198,3	200,1			
<i>dont AFD (C2D)</i>	147,6	147,6		147,6			
Club de Londres	74,2	132,1					
Souscription au capital	9,3	6,2					
DEPENSES ORDINAIRES	1 946,6	2 377,5	2 465,9	2 691,0	2 737,8	2 841,4	3 009,2
- Personnel (y/c charges patronales)	1 183,3	1 331,6	1 400,4	1 512,2	1 635,4	1 697,2	1 759,0
- Abonnement	58,9	61,9	80,8	90,6	97,9	108,2	119,9
- Autres dépenses ordinaires	704,3	984,1	984,7	1 088,2	1 004,6	1 035,9	1 130,3
Subventions et transferts	305,0	406,8	385,6	365,8	386,7	389,1	413,9
Subvention aux écoles privées	53,1	92,7	112,8	123,6	141,1	139,1	159,5
Subventions aux EPN	77,4	68,1	69,2	74,0	85,3	85,3	85,3
Subvention coton	7,0	7,0	6,8	7,0	0,0	0,0	0,0
Subvention au secteur électricité	19,6	5,6	7,5	0,1	0,0	0,0	0,0
Soutien à l'utilisation de HVO	40,2	64,2					
Fonds de réserves café cacao	0,7	0,6	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Collectivités décentralisées	18,0	17,9	19,9	22,1	22,1	22,1	22,1
Bourse, kits scolaires et transports	49,3	53,9	72,8	62,8	67,2	70,6	74,1
Autres subventions	39,7	96,8	96,7	75,3	70,0	71,0	72,0
Autres dépenses de fonctionnement	399,3	577,3	599,1	722,3	617,9	646,8	716,4
Gratuité des soins ciblés		18,6	19,8	15,0	15,0	15,0	15,0
Dépenses de crise ou post crise	14,7						
CNS/Fonctionnement		34,3	15,0	27,4	10,0	10,0	10,0
Elections		49,3	37,4	1,8	5,8	11,5	56,0
Autres charges de fonctionnement	384,6	475,1	527,0	678,1	587,2	610,3	635,4

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Project. 2019	Project. 2020
	Réal.	Réal.	Est.	Collectif			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 039,2	1 228,3	1 537,4	1 746,9	1 833,0	2 034,7	2 250,2
- Trésor	644,0	765,9	1 169,5	821,3	916,9	975,7	1 113,7
Projets C2D	125,2	96,7	125,2	56,6	156,1	158,7	154,8
Collectivités décentralisées	29,3	32,2	33,6	35,0	37,4	37,4	40,0
Projet d'Assistance Post Crise	0,3	0,4	0,9				
Dépenses post crise	38,2	18,7	8,1				
CNS/Investissement			68,0	5,0	5,0	5,0	10,0
Construction du barrage de Soubré	22,2	19,8	14,2	7,8	0,0	0,0	0,0
Programme Présidentiel d'Urgence	107,0	135,2	132,0				
Fonds d'Etudes	0,0	12,0	16,5	13,0	10,0	15,0	15,0
Restructuration des banques	0,0	8,6	25,0	15,0	13,0	2,5	2,5
Couverture maladie Universelle	5,6	10,0	11,6	11,7	10,5	10,5	10,5
Autres investissements	316,2	432,2	734,4	677,3	684,9	746,6	881,0
			70%	-8%			
- Financement extérieur des projets	395,1	462,3	367,9	925,6	916,1	1 059,1	1 136,5
Emprunts-projets	249,1	327,7	261,9	681,3	755,8	777,5	782,4
Dons-projets	146,0	134,6	105,9	244,3	160,3	281,6	354,1
Dons-programmes							
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	12,2	70,0	454,8	550,0	638,1	752,6	839,4
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	12,2	11,3	13,3	14,5	13,4	12,5	11,3
Programme d'entretien routier / FER		58,7	95,4	104,5	127,2	158,8	183,5
Dépenses des collectivités sur recettes affectées			110,0	123,4	149,3	160,6	183,2
TSU SIR				52,2	55,6	64,1	72,6
PCC-PCS			49,5	56,2	49,6	63,6	65,0
UA					6,1	9,8	10,0
Parafiscalité anacarde					23,6	23,6	23,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)					3,0	3,0	3,0
Autres dépenses sur recettes affectés			186,5	199,2	210,4	256,5	287,3
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 165,2	4 970,1	5 810,4	6 447,6	6 756,3	7 397,4	8 019,5
Masse salariale en % du PIB	6,8%	7,1%	6,5%	6,4%	6,3%	6,0%	5,7%
Masse salariale en % des recettes fiscales	46,0%	43,2%	41,8%	41,7%	40,5%	37,6%	35,4%
Investissement en % du PIB	6,0%	6,9%	7,6%	7,9%	7,6%	7,8%	7,9%

Source : SEPMBPE/DGBF

Annexe 2 : Evolution des ressources budgétaires 2012-2020

(En milliards de Francs CFA)

RESSOURCES	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Project. 2019	Project. 2020
	Réal.	Réal.	Est.	Collectif			
RECETTES FISCALES	2 403,9	2 706,0	2 921,5	3 070,9	3 406,0	3 739,9	4 087,5
- DGI	1 230,1	1 357,6	1 507,9	1 664,3	1 891,5	2 117,2	2 350,8
dont revenus de pétrole	70,6	45,2	11,7	25,8	26,2	26,2	25,8
revenus de gaz	62,2	49,7	66,8	68,2	66,1	66,1	66,1
- TRESOR	8,4	8,8	9,5	8,5	9,4	9,6	9,7
dont impôts sur revenus et salaires	7,1	7,2	8,1	6,9	7,8	7,9	8,0
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 165,5	1 339,6	1 404,1	1 398,2	1 505,1	1 613,1	1 727,1
dont DUS	325,2	387,1	392,3	403,9	363,9	364,4	368,0
AUTRES RESSOURCES INTERIEURES	90,9	324,4	131,7	156,9	116,2	162,6	70,4
- Privatisation et ventes d'actifs	9,4	34,1	27,0	23,9	2,8	102,0	5,3
- Transfert des entreprises/dette rétrocedée	5,0	0,5	1,0	0,7	0,7	0,7	0,7
- Autres recettes non fiscales	76,5	262,4	89,5	119,9	112,7	59,9	64,4
Recettes non fiscales Trésor	27,1	46,9	47,1	31,5	32,1	32,9	33,2
Revenus du domaine DGI	41,9	30,1	36,8	21,0	23,6	27,1	31,2
Bonus de signature secteur pétrolier	0,5	17,5	5,5	2,5			
Licences de télécommunication	7,0	167,8		65,0	57,0	0,0	0,0
- Intégration de ressources additionnelles C2D		14,7	14,3	12,4	0,0	0,0	0,0
-arriérés dividendes PETROCI		12,8					
-FIMR							
APPUI Conseil Café Cacao/Secteur agricole			38,9				
DIVERS AUTRES FINANCEMENTS	1 458,6	1 267,9	1 482,3	1 296,8	1 310,7	1 326,6	1 341,0
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 458,6	1 267,9		1 296,8	1 281,8	1 300,8	1 341,0

(En milliards de Francs CFA)

RESSOURCES	2014	2015	2016	2017	Budget 2018	Project. 2019	Project. 2020
	Réal.	Réal.	Est.	Collectif			
RESSOURCES EXTERIEURES	697,4	809,8	663,2	1 373,0	1 285,2	1 415,7	1 295,2
- Appuis budgétaires	302,3	347,5	295,3	447,4	369,1	356,6	158,7
FMI	86,6	105,1	58,4	161,7	162,0	162,0	0,0
Banque Mondiale	36,8	88,0	74,9	75,0	30,0	30,0	0,0
Banque Africaine de Développement	20,1	6,8		21,0	0,0	0,0	0,0
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6
AFD (Prêt souverain)				23,0			
GVT espagnol (C2D)					8,5	11,1	7,2
UE	11,2		14,4	19,2	21,0	5,9	3,9
UEMOA							
- Financement extérieur des projets	395,1	462,3	367,9	925,6	916,1	1 059,1	1 136,5
Emprunts-projets	249,1	327,7	261,9	681,3	755,8	777,5	782,4
Dons-projets	146,0	134,6	105,9	244,3	160,3	281,6	354,1
Dons-programmes							
- Restructuration de dettes							
- Crédits adossés à l'allocation de DTS							
FINANCEMENT A RECHERCHER					0,0	-0,1	385,9
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	12,2	70,0	454,8	550,0	638,1	752,6	839,4
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	12,2	11,8	13,3	14,5	13,4	12,5	11,3
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)		58,7	95,4	104,5	127,2	158,8	183,5
Recettes affectées aux collectivités			110,0	123,4	149,3	160,6	183,2
TSU SIR				52,2	55,6	64,1	72,6
PCC-PCS			49,5	56,2	49,6	63,6	65,0
UA					6,1	9,8	10,0
Parafiscalité anacarde					23,6	23,6	23,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)					3,0	3,0	3,0
Autres recettes affectées et parafiscalité			186,5	199,2	210,4	256,5	287,3
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4 663,0	5 178,1	5 692,3	6 447,6	6 756,3	7 397,4	8 019,5
GAP (-) ou EXCEDENT (+)	497,8	208,0	-118,1	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal	17 461,0	19 595,4	21 561,7	23 589,6	25 867,3	28 348,0	30 983,4
Recette fiscale TOFE	2 573,3	2 954,9	3 352,6	3 627,4	4 042,3	4 514,3	4 965,5
Pression fiscale (Base TOFE)	14,7%	15,1%	15,5%	15,4%	15,6%	15,9%	16,0%

Source : SEPMBPE/DGBF

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales 2013-2020

(En milliards de FCFA)

	Budget 2013		Budget 2014		Budget 2015		Budget 2016		Budget	2018 Budget	2019 Projections	2020 Projections
	Collectif	Réal	Collectif	Réal	Collectif		Collectif	Real	Collectif			
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	2 240,5	2 260,9	2 539,0	2 403,9	2 719,4	2 706,0	3 043,3	2 921,5	3 070,9	3 406,0	3 739,9	4 087,5
<i>dont recettes hors DUS</i>	<i>1 980,5</i>	<i>1 961,7</i>	<i>2 229,7</i>	<i>2 078,7</i>	<i>2 351,3</i>	<i>2 318,9</i>	<i>2 622,2</i>	<i>2 529,2</i>	<i>2 667,0</i>	<i>3 042,1</i>	<i>3 375,6</i>	<i>3 719,5</i>
DGI	1 129,7	1 202,4	1 337,2	1 230,1	1 438,1	1 357,6	1 553,9	1 507,9	1 664,3	1 891,5	2 117,2	2 350,8
Impôts directs	679,0	746,9	816,8	721,8	819,8	763,8	825,9	818,5	926,9	1 068,1	1 206,4	1 330,0
Impôts sur bénéfices	331,9	368,6	393,4	336,1	365,9	322,3	342,4	334,8	388,6	442,6	502,0	563,1
- BIC hors pétrole	189,0	211,0	238,3	226,6	258,8	237,1	267,0	259,4	299,1	348,7	402,7	458,5
- BIC pétrole et gaz	126,4	141,8	134,1	93,0	86,0	66,5	53,6	55,0	65,8	64,5	64,5	64,5
<i>dont gaz imputé</i>	<i>43,0</i>	<i>71,9</i>	<i>65,4</i>	<i>43,6</i>	<i>42,5</i>	<i>34,8</i>	<i>42,4</i>	<i>46,8</i>	<i>47,8</i>	<i>46,2</i>	<i>46,2</i>	<i>46,2</i>
- Impôt synthétique	4,5	3,6	6,0	4,7	5,0	4,1	4,8	4,0	4,6	7,2	9,1	10,7
- Prélèvement AIRSI	12,0	12,3	15,0	11,8	16,1	14,6	17,0	16,4	19,1	22,1	25,7	29,2
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	274,9	301,7	332,4	310,8	366,1	354,4	397,7	403,7	445,8	518,0	581,4	626,5
- Impôts sur traitement et salaire	234,9	257,1	283,4	265,1	311,2		339,2		378,7			
- Contribution employeur (<i>hors FDFP</i>)	40,0	44,7	49,0	45,7	54,9		58,5		67,1			
Contribution pour la sortie de crise (<i>ex</i>)	0,0	0,6	0,0	0,3		0,2		0,1				
Impôts fonciers	16,7	12,4	14,0	12,9	10,5	10,8		0,0				
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	55,5	63,5	77,0	61,6	77,3	76,1	85,8	79,9	92,6	107,4	122,9	140,4
Impôts indirects	450,6	455,5	520,4	508,3	618,3	593,9	728,0	689,4	737,3	792,5	877,9	985,8
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	228,5	216,2	243,1	243,2	281,7	270,8	321,0	304,2	360,6	426,4	484,1	541,4
TOB (<i>ex TPS</i>)	35,5	34,8	40,0	40,6	47,3	49,0	59,5	55,8	66,0	73,0	82,5	93,2
Taxes sur boissons et tabacs	23,0	20,8	28,0	34,4	40,8	33,0	38,5	29,8	35,0	43,2	48,7	55,8
Droits d'enregistrement et de timbre	56,0	70,6	67,5	78,2	128,6	131,4	188,8	185,7	124,7	89,8	92,9	107,3
<i>dont enregistrement café cacao</i>	<i>20,5</i>	<i>27,4</i>	<i>24,9</i>	<i>38,0</i>	<i>79,2</i>	<i>86,2</i>	<i>139,5</i>	<i>128,5</i>	<i>59,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Patentes et Licences	9,6	11,1	10,5	9,0	10,4	10,0	11,2	11,2	12,8	23,0	17,2	19,7
Taxe sur les télécommunications	20,5	21,1	40,7	40,9	50,4	48,8	59,8	53,0	61,6	54,9	61,4	68,8
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques			22,0	16,7	21,5	20,4	24,2	23,4	27,2	27,4	30,7	34,4
Taxe sur caoutchouc	19,3	17,7	8,6	3,1	0,0	0,1	0,0	0,2	2,0	7,0	10,0	12,0
Taxe ad valorem	0,0	0,0			0,0	0,0			17,0	18,0	20,5	23,6
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors</i> Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	4,1	2,4	2,6	2,3	2,4	1,9	2,0	2,6	2,2	2,1	2,2	2,3
<i>dont gaz imputé</i>	<i>18,4</i>	<i>29,9</i>	<i>28,0</i>	<i>18,7</i>	<i>18,2</i>	<i>14,9</i>	<i>18,2</i>	<i>20,0</i>	<i>20,5</i>	<i>19,8</i>	<i>19,8</i>	<i>19,8</i>
Nouvelles taxes										31,0	33,0	35,0

	Budget 2013		Budget 2014		Budget 2015		Budget 2016		Budget	2018 Budget	2019 Projections	2020 Projections
	Collectif	Réal	Collectif	Réal	Collectif		Collectif	Real	Collectif			
TRESOR	4,2	7,1	6,0	8,4	6,2	8,8	8,8	9,5	8,5	9,4	9,6	9,7
Impôts directs	3,0	5,9	5,0	7,2	5,2	7,2	7,7	8,1	6,9	7,8	7,9	8,0
Impôts sur revenus et salaires	3,0	5,9	5,0	7,1	5,2	7,2	7,7	8,1	6,9	7,8	7,9	8,0
Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer)	0,0		0,0	0,0		0,0						
Impôts indirects	1,2	1,2	1,0	1,2	1,0	1,6	1,1	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7
Timbres et vignettes	1,2	1,2	1,0	1,2	1,0	1,6	1,1	1,4	1,6	1,7	1,7	1,7
Autres indirects	0,0	0,0	0,0	0,0								
DGD	1 106,6	1 051,4	1 195,9	1 165,5	1 275,1	1 339,6	1 480,7	1 404,1	1 398,2	1 505,1	1 613,1	1 727,1
Droits et taxes à l'importation	846,6	752,2	886,5	840,3	906,9	952,5	1 059,5	1 011,8	994,3	1 141,2	1 248,8	1 359,0
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU)	136,0	145,9	166,7	169,7	190,9	228,8	300,6	273,3	192,4	265,8	321,2	362,0
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS)	710,6	606,3	719,8	670,6	716,1	723,7	758,9	738,5	801,8	875,4	927,6	997,1
Taxes à l'exportation	260,0	299,2	309,3	325,2	368,2	387,1	421,1	392,3	403,9	363,9	364,4	368,0
REVENUS DU DOMAINE	41,5	34,2	37,0	41,9	20,7	34,6	37,3	36,8	21,0	23,6	27,1	31,2
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET	109,4	109,4	126,6	127,5	204,4	214,4	451,4	454,75760	550,0	638,1	752,6	839,4
FDFP	11,5	12,4	13,2	12,5	14,5	11,8	16,0	13,3	17,6	20,5	22,8	25,5
FFPSU					14,9	14,9	28,0	28,0	31,1	35,3	39,5	44,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères										3,0	3,0	3,0
TVA secteur électricité	16,5	14,2	18,5	12,2	13,5	15,4	16,5	18,9	16,2	26,5	30,7	35,4
Vignettes et patentes Part FER							25,4	25,4	26,4	33,5	35,2	40,5
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier					52,1	58,7	66,4	70,0	78,1	93,6	123,5	143,0
PCS, PCC,UA et SGS	47,2	48,3	58,2	63,6	66,1	76,6	80,4	80,4	88,4	89,8	96,7	114,7
Recettes affectées aux collectivités							110,0	110,0	123,4	149,3	160,6	183,2
FIMR							13,9	13,9	14,5	13,4	12,5	11,3
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie							36,7	36,7	38,3	32,5	33,3	30,0
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)							11,9	11,9	12,4	10,6	10,8	9,7
TSU SIR									52,2	55,6	64,1	72,6
Parafiscalité anacarde										23,6	23,6	23,6
Autres Taxes affectées	34,2	34,5	36,7	39,3	43,3	37,0	46,2	46,2	51,3	51,0	96,159	102,355
TOTAL RECETTES FISCALES (hors	2 391,4	2 408,7	2 702,6	2 573,3	2 944,6	2 954,9	3 518,2	3 399,1	3 627,4	4 042,4	4 514,2	4 958,2
PIB nominal	15 252,4	15 459,8		17 461,0		19 595,4		21 561,7	23 599,5	25 867,3	28 348,0	30 983,4
Pression fiscale TOFE	15,7%	15,6%		14,7%		15,1%		15,8%	15,4%	15,6%	15,9%	16,0%
<i>Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD</i>												

Annexe 4: Récapitulatif des allocations fonctionnelles des dépenses

En millions de FCFA

	2015		2016		2017	2018	2019	2020
	Progr.	Estimé	Progr.	Estimé	Budget (collectif)	Budget	Projections	Projections
I. RESULTAT STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES INSTITUTIONS ET DE LA GOUVERNANCE	1 490 012	1 464 765	1 831 399	1 779 140	1 841 691	1 714 893	2 308 714	2 446 902
DEFENSE	317 765	317 765	278 212	278 212	294 514	337 802	427 009	503 725
INTERIEUR ET SECURITE	213 831	209 358	300 916	296 795	353 571	387 736	402 278	419 166
FONCTION PUBLIQUE	16 581	16 553	15 982	15 982	16 417	20 783	28 760	28 300
COMMUNICATION	31 097	31 097	51 522	51 522	56 208	50 752	59 554	61 027
JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME	57 573	57 560	51 701	51 690	51 254	70 921	67 787	73 758
PLAN ET DEVELOPPEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET SYSTEME	25 647	23 133	41 672	33 840	89 836	16 444	137 650	34 629
BUDGET, ECONOMIE ET FINANCES	399 233	390 503	655 672	623 577	751 887	584 835	763 138	783 789
INSTITUTIONS	428 285	418 795	435 723	427 522	228 004	245 619	422 537	542 509
II. RESULTAT STRATEGIQUE 2 : ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN ETRE SOCIAL	1 339 615	1 286 790	1 654 040	1 578 085	1 617 244	1 770 851	1 762 261	1 831 162
NUTRITION	0	0	0	0	0	0	0	0
CULTURE ET FRANCOPHONIE	16 254	16 254	11 555	11 552	13 618	13 300	17 250	17 496
SPORT LOISIR	24 892	24 848	45 359	26 315	59 933	71 477	90 471	99 761
EDUCATION NATIONALE	690 011	684 745	861 751	855 951	813 471	927 627	931 130	976 370
SOLIDARITE FAMILLE, FEMME ENFANT	78 097	67 299	91 015	89 472	83 311	84 758	106 088	105 623
SANTE ET LUTTE CONTRE LE SIDA	283 980	252 494	341 809	308 517	369 951	354 609	333 116	343 346
AFFAIRES SOCIALES, FORMATION PROFESSIONNELLE	49 095	43 973	83 870	69 143	70 753	92 885	98 469	100 804
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	197 285	197 177	218 682	217 134	206 207	226 196	185 738	187 763
III. RESULTAT STRATEGIQUE 3 : LES POPULATIONS, EN PARTICULIER LES FEMMES, LES ENFANTS ETAUTRES GROUPESVULNERABLES ONT ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE QUALITE DANS L'EQUITE	458 891	432 102	487 266	389 212	532 799	496 431	574 658	520 928

	2015		2016		2017	2018	2019	2020
	Progr.	Estimé	Progr.	Estimé	Budget (collectif)	Budget	Projections	Projections
INDUSTRIE ET MINES	31 487	7 275	36 788	8 218	11 300	11 069	12 787	12 033
COMMERCE	14 144	13 896	14 732	14 662	11 463	11 860	12 672	12 663
ARTISANAT ENTREPRENEURIAT ET PME	0	0	0	0	0	0	0	0
AGRICULTURE	111 581	111 144	251 733	185 035	136 576	142 227	305 152	312 295
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	11 845	10 009	13 330	10 615	13 057	21 794	33 436	26 373
PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS SECTEUR HYDROCARBURE	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS SECTEUR ENERGIE	285 480	285 480	162 699	162 699	350 132	301 068	198 824	144 052
TOURISME	4 354	4 298	7 984	7 984	10 272	8 413	11 787	13 512
IV. RESULTAT STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HARMONIEUSEMENT REPARTIES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET PRESERVATION DEL'ENVIRONNEMENT	635 256	410 447	853 303	517 459	912 518	1 139 504	911 377	1 225 946
TRANSPORT	109 766	82 265	90 608	90 608	21 932	102 039	70 705	85 043
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	428 044	249 969	637 712	313 604	758 083	893 484	695 249	744 237
EAU POTABLE	0	0	0	0	0	0	0	0
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SALUBRITE	26 848	23 036	45 890	44 400	47 622	50 113	74 221	76 199
EAUX ET FORETS	19 641	19 278	27 130	26 620	31 551	30 527	35 081	36 155
PTIC	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSTRUCTION, ASSAINISSEMENT ET URBANISME	50 957	35 899	51 963	42 228	53 329	63 341	36 121	284 312
V. RESULTAT STRATEGIQUE 5 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE L'ACOOPERATION INTERNATIONALE	87 874	82 596	93 325	88 567	83 614	87 308	72 258	73 929
INTEGRATION AFRICAINE ET IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR	7 233	1 965	7 534	2 866	2 776	2 336	2 562	2 644
AFFAIRES ETRANGERES	80 641	80 631	85 791	85 701	80 838	84 972	69 695	71 285
TOTAL	4 011 648	3 676 701	4 919 332	4 352 463	4 987 866	5 208 987	5 629 268	6 098 867
Dette Publique	1 294 152	1 317 299	1 340 268	1 520 437	1 459 761	1 547 278	1 768 138	1 920 615
TOTAL BUDGET	5 305 800	4 994 000	6 259 600	5 872 900	6 447 627	6 756 265	7 397 405	8 019 483

Source: DGBF